



Accélérer les progrès vers l'ODD2

CÔTE D'IVOIRE



AVIS

Cette publication n'a pas fait l'objet d'une révision par des pairs.

Les opinions exprimées dans ce produit d'information sont celles de l'auteur. Elles ne reflètent en aucune façon les vues ou les politiques de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) ou de l'Union européenne (UE).

REMERCIEMENTS

Ce rapport a été produit dans le cadre du Programme FIRST, le partenariat stratégique entre le Gouvernement de Côte d'Ivoire, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et la Direction Générale de la Coopération internationale et du développement international de la Commission européenne (EC-DEVCO), qui vise à renforcer l'environnement favorable à la sécurité alimentaire et nutritionnelle et à l'agriculture durable.

L'analyse de l'efficacité des politiques a été élaborée par Mahama ZOUNGRANA, FIRST Policy Officer en Côte d'Ivoire, dans le cadre d'un processus participatif, comprenant un examen approfondi de la littérature et des politiques, des entretiens ainsi que des consultations multipartites. Le rapport a été élaboré avec l'appui d'un comité technique national composé de représentants des Ministères impliqués dans la SANAD (Agriculture et Développement Rural, Ressources Animales et Halieutiques, Economie et Finances, Environnement et Développement Durable, Eaux et Forêts, Commerce et Industrie, Santé), du Secteur Privé (Confédération Générale des Entreprises de Côte d'Ivoire), des Organisations des Producteurs (Chambre Nationale d'Agriculture, Association Nationale des Organisations Professionnelles Agricoles de Côte d'Ivoire) .

Le rapport a bénéficié aussi des contributions d'une équipe de révision technique composée de membres du personnel de la FAO, de l'UE, de l'Institut international de recherche sur les politiques alimentaires (IFPRI) et de Sight and Life.

Les opinions exprimées dans ce rapport sont celles de l'auteur . Elles ne reflètent pas les vues ou les politiques de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), de l'Union européenne (UE) ou de l'Institut international de recherche sur les politiques alimentaires (IFPRI).

Table des matières

Table des matières	3
Liste des cartes, tableaux et graphiques	5
Liste des sigles et acronymes.....	6
Introduction	8
Aperçu général de la Côte d'Ivoire	8
Contexte de l'étude.....	9
Objectifs et déroulement de l'étude.....	11
Principaux enseignements tirés du diagnostic.....	13
1. Situation socioéconomique de la Côte D'Ivoire.....	16
1.1. Profils et déterminants de la pauvreté.....	16
1.2. Profils et déterminants de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle.....	18
1.3. Secteur agricole et marchés du vivrier	23
2. Cadres politiques et programmes de SANAD en Côte D'Ivoire.....	31
2.1. Portefeuille des politiques, stratégies et réglementations en matière de SANAD	31
2.2. Plan national multisectoriel de nutrition 2016-2020.....	32
2.3. Programme national d'investissement agricole	34
2.4. Couverture des populations par la protection sociale publique.....	37
2.5. Prise en compte de la dimension de genre.....	39
2.6. Goulots d'étranglement en matière de ciblage	41
2.7. Facteurs d'économie politique dans le secteur de la SANAD	42
3. Considération des problématiques émergentes dans la SANAD	45
3.1. Croissance démographique.....	45
3.2. Exode rural/migrations et urbanisation	46
3.3. Chômage et sous-emplois des jeunes	48
3.4. Insécurité	51
3.5. Changements climatiques.....	53
4. Capacités humaines et organisationnelles de mise en œuvre des programmes de SANAD	56
4.1. Mécanismes interministériels de mise en œuvre de la SANAD.....	56
4.2. Les systèmes d'informations SANAD	60
4.3. Les ministères, les structures paraétatiques et les autorités de régulation: ...	62
4.4. Les acteurs non étatiques	68
4.5. Les collectivités territoriales	72
5. Analyse de l'adéquation des ressources allouées aux programmes de SANAD ..	75
5.1. Analyse des besoins de ressources de la SANAD	75
5.2. Les dépenses publiques agricoles	76

5.3.	Financement du secteur privé	82
6.	Facteurs d'économie politique dans la mise en œuvre des programmes de SANAD	86
7.	Réalisme et crédibilité des politiques/programmes de SANAD.....	87
7.1.	Résumé des principales conclusions du diagnostic.....	87
7.2.	Appréciation du réalisme et de l'efficacité des programmes de SANAD	94
8.	Priorités pour l'allocation des ressources pour la SANAD	96
8.1.	Mesures prioritaires.....	96
8.2	Mesures d'accompagnement	105
ANNEXE: Dynamiques agricoles selon les zones en Côte d'Ivoire		106

Liste des cartes, tableaux et graphiques

Carte n°1: Distribution de la pauvreté par région en Côte d'Ivoire en 2015	17
Tableau n°1: Synthèse des résultats de la régression logistique des facteurs de la sécurité alimentaire	19
Carte n°2: Prévalence de l'insécurité alimentaire modérée en 2018	20
Tableau n°2: Répartition des emplois selon la branche d'activités du secteur agricole	49
Tableau n°3: Quelques métiers de l'agriculture	49
Tableau n°4. L'influence des changements climatiques sur certaines cultures clés en Côte d'Ivoire.	54
Tableau 5: Compétences des régions et des communes en matière de planification en Côte d'Ivoire	73
Graphique n°1: Évolution de la part du budget allouée aux dépenses publiques agricoles dans le budget national, 2010-2017	77
Graphique n°2: Évolution de l'indice d'orientation agricole 2010-2017	77
Graphique n°3: Évolution de la composition économique des DPA exécutées par les ministères clés suivant les fonctions	78
Graphique n°4: Composition des dépenses en intrants (en milliards FCFA), cumul 2010-2017.79	
Graphique n°5: Évolution des budgets agricoles national et régional, milliards de FCFA, 2010-2017	80
Tableau N°6: Demandes relatives à la création, au développement ou à l'investissement d'entreprises agréées dans les filières agricoles, telles qu'enregistrées par le CEPICI;	83
Tableau n°7: Proposition de domaines prioritaires	96

Liste des sigles et acronymes

ADRiz	Agence de développement de la riziculture
AEN	Actions essentielles en nutrition
AFOR	Agence foncière rurale
AGR	Activités génératrices de revenus
ANADER	Agence nationale d'appui au développement rural
BAD	Banque africaine de développement
CCA	Conseil du coton et de l'anacarde
CCC	Conseil du café et du cacao
CEPICI	Centre de promotion des investissements en Côte d'Ivoire
CILSS	Comité inter-État de lutte contre la sécheresse au Sahel
CNN	Conseil national pour la nutrition
CNP	Comité national de pilotage
CNRA	Centre national de recherche agronomique de Côte d'Ivoire
DOPA	Direction des organisations professionnelles agricoles
DPA	Dépenses publiques agricoles
EDS-MICS	Enquête démographique et de santé à indicateurs multiples
ENMCI	Enquête nutritionnelle de mortalité en Côte d'Ivoire
ENV	Enquête du niveau de vie
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FCFA	Franc de la Communauté financière africaine
FIRCA	Fonds interprofessionnel pour la recherche et le conseil agricole
FIRST	Impact, résilience, durabilité et transformation pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle
MENET-FP	Ministère de l'éducation nationale et de l'enseignement technique et de la formation professionnelle
MINADER	Ministère de l'agriculture et du développement rural
MINEF	Ministère des eaux et des forêts
MINSEDD	Ministère de la salubrité, de l'environnement et du développement durable
MIRAH	Ministère des ressources animales et halieutiques
NIPN	Plateforme nationale d'informations multisectorielles sur la nutrition
ODD	Objectif de développement durable
OIT	Organisation internationale du travail
OPA	Organisations professionnelles agricoles

OPE	Organisations professionnelles d'élevage
PND	Plan national de développement
PNIA 1	Programme national d'investissements agricoles de 1ère génération
PNIA 2	Programme national d'investissements agricoles de 2ème génération
PNMN	Plan national multisectoriel de nutrition
PSDEPA	Plan stratégique de développement de l'élevage, de la pêche et de l'aquaculture en Côte d'Ivoire
PTF	Partenaire technique et financier
R&D	Recherche et développement
REEA	Recensement des exploitants et exploitations agricoles
RGPH	Recensement général de la population et de l'habitat
S&E	Suivi et évaluation
SANAD	Sécurité alimentaire, à la nutrition et à l'agriculture durable
SNDCV	Stratégie nationale de développement des cultures vivrières autres que le riz
SNDR	Stratégie nationale de développement du riz
ST	Secrétariat technique
SUN	<i>Scaling Up Nutrition</i>
UE	Union européenne
UEMOA	Union économique et monétaire ouest-africaine

Introduction

Aperçu général de la Côte d'Ivoire

Pays côtier d'une superficie de 322 463 km² et disposant de 550 km de littoral, la Côte d'Ivoire a une population estimée à 24,6 millions en 2017 avec un taux d'urbanisation de 51,6 pour cent. Le pays regorge d'énormes potentialités naturelles: ressources en eaux de surface abondantes, 17 millions d'ha de terres cultivables dont 6,8 millions d'ha mis en culture, 430 685 ha de potentiel de terres irrigables dont 13 pour cent aménagés, importantes réserves forestières malheureusement en forte dégradation (3,4 millions d'hectares de forêts en 2015 contre 16 millions en 1900). Les conditions agro-écologiques sont variées et favorables pour le développement d'une riche diversité de cultures vivrières et d'exportation. Le pays dispose également d'une façade maritime de 550 km ouverte sur l'océan Atlantique et d'espaces lagunaires et continentaux favorables à la pratique de la pêche et de l'aquaculture.

Depuis 2012, le pays entame son redressement après une décennie de crise politico-sécuritaire avec une reprise économique marquée par une forte progression des investissements dont le ratio par rapport au PIB est passé de 9 pour cent en 2011 à 19,1 pour cent en 2015. Selon la Banque mondiale, le taux de croissance est estimé à 8,5 pour cent par an en moyenne au cours de la période 2012-2015 et s'est établi à 7,6 pour cent en 2017; le revenu moyen par habitant s'est accru de près de 40 pour cent et a atteint 1 630 dollars EU en 2017. À ce rythme, le pays devrait rejoindre le groupe des économies à revenu intermédiaire en 2035, selon la définition de la Banque mondiale, avec un revenu d'environ 4 300 dollars EU par habitant. Ces avancées font de la Côte d'Ivoire l'un des pays ayant enregistré les meilleures performances économiques au monde durant ces cinq dernières années. Elle est l'un des pays moteurs de la dynamique de développement en Afrique de l'Ouest avec un PIB représentant 41 pour cent de celui de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA).

Selon l'Indice Mo Ibrahim de la gouvernance africaine, publié le 29 octobre 2018 à Dakar, la Côte d'Ivoire est passé de la 41^{ème} à la 22^{ème} place, enregistrant ainsi une progression de 12,7 points entre 2017 et 2018. C'est le seul pays à progresser dans chacune des quatre catégories suivantes: «Sécurité et État de droit», «Participation et droits de l'Homme», «Développement durable» et «Développement humain». Le pays enregistre également des avancées notables dans les 14 sous-catégories de l'indice. Cet indice de la gouvernance africaine évalue les 54 pays africains sur la base de leur développement économique durable et humain.

Le Gouvernement ivoirien s'est engagé depuis 2012, avec l'appui des partenaires techniques, notamment la Banque mondiale à travers la Société financière internationale, au processus d'amélioration du climat des affaires à travers plusieurs réformes du cadre macroéconomique et du cadre sectoriel des activités, issues du programme Doing Business. La Côte d'Ivoire est passée de la 177^{ème} place à la 167^{ème} sur un total de 189 pays. Durant deux années successives, elle est demeurée parmi les dix pays les plus réformateurs (2014-2015). Elle a gagné cinq places dans le rapport 2016 et occupe désormais le 122^{ème} rang.

Si la situation macro-économique est très satisfaisante, la demande sociale demeure élevée du fait de la croissance démographique, du niveau élevé de pauvreté et des fortes inégalités (indice

de Gini de 0,405 en 2015). L'espérance de vie à la naissance était de 54,3 ans en 2015, la fécondité reste toujours élevée (environ 5 enfants par femme en moyenne) et la population reste très jeune. Concernant le genre, la décomposition de l'indice de développement humaine en fonction du sexe traduit une plus faible performance pour les femmes (0,421) que pour les hommes (0,517). Ces inégalités s'expliquent principalement par un revenu moyen des femmes ne représentant que 51 pour cent de celui des hommes et une durée moyenne d'éducation plus courte que les hommes (9 ans contre 6 ans)¹.

Contexte de l'étude

La Côte d'Ivoire a fait de l'atteinte de l'Objectif de développement durable 2 (ODD2) l'une des priorités de son plan d'émergence en adoptant plusieurs politiques et stratégies dans différents secteurs qui, si elles sont efficacement mises en œuvre, devraient avoir une incidence positive sur les causes immédiates et sous-jacentes de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition. Cependant, malgré les progrès réalisés par le pays, plusieurs analyses et constats (les plus récents sont le bilan du Programme national d'investissements agricoles de 1^{ère} génération (PNIA 1), la revue approfondie des dépenses publiques agricoles réalisée dans le cadre du PNIA de 2^{ème} génération (PNIA 2), l'examen stratégique faim-zéro conduit par la Vice-Présidence) ont révélé d'importantes faiblesses qui pourraient avoir une incidence négative sur l'efficacité de cet engagement politique.

Ces faiblesses, d'ordre institutionnel, humain, financier et programmatique, laissent craindre qu'en cas de statu quo, les objectifs de sécurité alimentaire et de nutrition de l'ODD2 ne seront pas atteints d'ici à 2030. En effet, l'insécurité alimentaire et la malnutrition restent une préoccupation en Côte d'Ivoire et ces problèmes ne peuvent être résolus qu'en adoptant une approche beaucoup plus ciblée visant à résoudre les goulots d'étranglements qui affectent les groupes de population vulnérables qui n'ont pas pu bénéficier des politiques et programmes existants.

Dans le contexte décrit ci-dessus, l'Union européenne (UE) et l'Organisation des Nations-Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) accompagnent la Côte d'Ivoire en élaborant des projets et des programmes en cohérence avec leurs cadres de programmation respectifs; en effet:

- i. Au cours de son cycle de programmation 2014-2020 au titre du 11^{ème} Fonds européen de développement, l'UE accompagne la Côte d'Ivoire à travers le financement de plusieurs programmes en cours dans les secteurs de la sécurité alimentaire et nutritionnelle et de l'agriculture durable.
- ii. Conformément aux objectifs stratégiques de la FAO au niveau mondial et à ses initiatives au niveau de la Région Afrique, le cadre de programmation par pays 2018-2021 de la FAO-Côte d'Ivoire établit trois domaines prioritaires ciblant la productivité des exploitations agricoles, la compétitivité des chaînes de valeur agricoles et la formulation et mise en œuvre de politiques et programmes nationaux.

Le succès de la mise en œuvre des interventions de ces deux institutions dépendra aussi de la pertinence des solutions proposées pour résoudre les insuffisances susmentionnées mais

¹ PNUD. Égalité des sexes en Côte d'Ivoire (2010-2017), Rôle du PNUD.

surtout des ressources et de l'engagement réel des parties prenantes en vue de les éradiquer. Dans ce contexte la FAO et l'UE, à travers le programme FIRST (Impact, résilience, durabilité et transformation pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle), aident les gouvernements et leurs partenaires à créer un environnement politique et institutionnel propice à la réalisation de l'ODD2. Ce programme vise à valoriser les fonds de la Commission européenne consacrés à l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle et de l'agriculture durable à l'échelle des pays, dont la Côte d'Ivoire, durant la période 2014-2020. Pour ce faire, l'accent est mis sur la concertation en vue d'élaborer des politiques plus inclusives et fondées sur des données factuelles et sur la coordination entre les parties prenantes.

Depuis son démarrage en Côte d'Ivoire, FIRST a apporté son assistance:

- i. à la formulation et la mise en œuvre du PNIA 2;
- ii. au processus d'élaboration des textes d'application de la loi d'orientation agricole;
- iii. à la réalisation d'une revue globale des dépenses publiques dans le secteur agricole;
- iv. à la facilitation du processus inclusif dans l'élaboration des politiques (notamment au cours de l'élaboration du PNIA 2).

Toutefois, plusieurs des faiblesses susmentionnées sont de nature systémique et si elles ne sont pas traitées de manière adéquate, elles risquent de freiner l'opérationnalisation du portefeuille **de politiques et programmes** sensé contribuer à la sécurité alimentaire et nutritionnelle, à l'agriculture durable et à la lutte contre la pauvreté.

C'est la raison pour laquelle le Ministère de l'agriculture et du développement rural (MINADER), la FAO et la Délégation de l'Union européenne ont exprimé formellement leur intérêt à l'égard de ce diagnostic qui devrait approfondir les insuffisances susmentionnées et formuler des recommandations. Ce diagnostic a consisté à questionner l'efficacité des politiques nationales contribuant à la sécurité alimentaire, à la nutrition et à l'agriculture durable (SANAD), en vue d'améliorer les décisions en matière d'allocation des ressources, d'investissement et de renforcement des capacités par le gouvernement, l'UE, la FAO voire d'autres partenaires du développement.

L'analyse s'est focalisée sur le PNIA et sur le Plan national multisectoriel de nutrition (PNMN) pour les raisons suivantes:

- i. ces deux programmes sont les mieux alignés sur les objectifs de l'ODD2 visant à «éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir une agriculture durable» et l'appui des partenaires de FIRST (FAO et UE) au gouvernement ivoirien est conforme à ces deux cadres de référence nationaux
- ii. le Ministre de l'agriculture lorsqu'il a exprimé son intérêt pour cette analyse, a souhaité qu'elle «débouche sur des propositions pertinentes et pragmatiques permettant de mettre efficacement en œuvre le PNIA 2» élaboré fin 2017 dans la continuité des engagements de Maputo (2003) et de Malabo (2014) qui incitent les états africains à réaliser plus d'investissements dans le secteur agricole pour plus d'impacts sur la

sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations. À cet effet, une feuille de route a été élaborée en juillet 2018 et prévoit la réorganisation des organes de gouvernance et des cadres de concertation (surtout au niveau décentralisé), une stratégie de communication, la mobilisation des ressources restantes et l'élaboration d'un manuel de suivi-évaluation

- iii. ce choix est également celui de l'Ambassadeur, Chef de la délégation de l'UE en Côte d'Ivoire, qui souligne en outre la nécessité de focaliser l'assistance du programme FIRST au niveau décentralisé
- iv. un effort de cohérence a été opéré entre le PNMN et le PNIA tout au long de la formulation du PNIA 2 en 2017; en conséquence, la concrétisation de plusieurs axes majeurs du PNMN 2016-2020 est tributaire de l'effectivité du PNIA 2.

Objectifs et déroulement de l'étude

Concrètement, il a été procédé à une analyse systématique et documentée de l'adéquation et du réalisme des réponses politiques apportées aux principales causes de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition du point de vue de cinq critères d'évaluation clés: la pertinence, l'efficacité, l'impact et la durabilité en répondant aux huit questions suivantes:

A. Quelles sont les causes et les tendances principales qui affectent la sécurité alimentaire, la nutrition et la pauvreté dans le pays?

1. Quels sont les tendances, les profils géographiques et socio-économiques et les perspectives futures en matière d'élimination de l'insécurité alimentaire, de la malnutrition et de la pauvreté dans le pays? Quelles sont les principales causes de l'insécurité alimentaire, de la malnutrition et de la pauvreté?
2. Les politiques et stratégies existantes sont-elles suffisamment ciblées et bien conçues pour répondre efficacement aux causes immédiates et sous-jacentes de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition, , que ce soit à l'échelle nationale, au niveau de groupes socio-économiques spécifiques, ou bien au niveau de zones géographiques, agro-écologiques et/ou administratives confrontées à des problèmes «tenaces» ou récurrents d'insécurité alimentaire et de malnutrition?

B. Dans quelle mesure les réponses politiques sont-elles pertinentes, adéquates et réalistes?

3. Les politiques et stratégies actuelles prennent-elles suffisamment en compte les impacts sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle des problèmes émergents associés à la migration, au chômage des jeunes, aux changements climatiques, à la croissance démographique, à l'urbanisation, etc.?
4. Les mécanismes et les capacités de mise en œuvre existants sont-ils adéquats pour cibler les personnes et les zones les plus touchées par l'insécurité alimentaire et la malnutrition?
5. Dans quelle mesure les politiques et stratégies existantes disposent-elles des ressources adéquates (financements nationaux et d'autres origines) pour leur mise en œuvre? Dans quelle mesure sont-elles mises en œuvre, suivies et évaluées? En cas de mise en œuvre

insuffisante ou incomplète, quelles sont les répercussions sur l'atteinte des objectifs de sécurité alimentaire et nutritionnelle visés?

6. Quels sont les facteurs liés à l'économie politique susceptibles d'empêcher l'adoption et/ou la mise en œuvre de mesures, d'actions et de mécanismes de mise en œuvre visant à éradiquer la faim, l'insécurité alimentaire et la malnutrition d'ici à 2030?

C. Quels sont les domaines prioritaires pour un soutien intensifié et une action accélérée?

7. Compte tenu de l'analyse ci-dessus, quel est le niveau de réalisme et de crédibilité de l'ensemble des politiques et stratégies existantes?
8. Compte tenu de l'analyse ci-dessus et en considérant un scénario de contraintes financières et de capacités limitées, quels domaines du cadre politique et quelles lacunes en matière de capacités de mise en œuvre devraient être prioritaires s'agissant de l'allocation des ressources?

La démarche méthodologique pour cette analyse a combiné trois approches complémentaires, à savoir une revue documentaire, une phase d'entretiens et des ateliers de validation. Les entretiens ont eu lieu avec des informateurs clés. L'étude a été supervisée par l'assistant technique FIRST et les résultats ont été présentés à un comité de suivi mis en place par le Ministre de l'agriculture. Ce comité était composé de représentants des structures nationales parties prenantes de la SANAD en Côte d'Ivoire: ministères (agriculture, élevage et pêche, eaux, forêts et environnement, commerce), de la FAO et de l'UE, des structures sous tutelle, des organisations d'agriculteurs et du secteur privé. Des experts du siège de FAO et du Management Team de FIRST ont également fournis des commentaires.

Au niveau décentralisé, des échanges en groupe avec diverses parties prenantes ont eu lieu à Man dans la région du district des Montagnes.

De façon générale, l'analyse a capitalisé non seulement sur les expériences de mise en œuvre du PNIA et du PNMN mais également sur les enseignements tirés de divers programmes/projets déjà exécutés et ayant eu un impact sur le secteur de la SANAD en particulier au niveau décentralisé.

Principaux enseignements tirés du diagnostic

1. Pour faire face aux défis de l'insécurité alimentaire et de la pauvreté, la Côte d'Ivoire a renouvelé son engagement à atteindre d'ici 2020, les 17 ODD à travers son Plan national de développement (PND) 2016-2020 et en particulier l'ODD2 visant à «éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir une agriculture durable». Le pays en a fait une des priorités de son plan d'émergence en adoptant plusieurs politiques et stratégies dans différents secteurs qui, si elles sont efficacement mises en œuvre, devraient avoir une incidence positive sur les causes immédiates et sous-jacentes de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition.
2. Cependant, malgré une situation macro-économique très satisfaisante, la demande sociale demeure élevée. En effet, même si l'on observe une tendance à la baisse, les **indicateurs de la pauvreté** (46,5 pour cent), **de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition** (respectivement 46,5 pour cent en 2015 et 10,8 pour cent en 2018; et 21,6 pour cent de retard de croissance en 2016) **restent toujours à des niveaux élevés**. Les baisses sont plutôt faibles comparées au fort taux de croissance économique, ce qui dénote une faible répartition des bénéfices de cette croissance au profit des groupes les plus défavorisés. Le pays fait face à une forte croissance démographique (2,4 pour cent par an) essentiellement liée à une forte natalité, qui se traduit par l'arrivée sur le marché de l'emploi de très nombreux jeunes qui ne sont pas attirés par le secteur agricole, pourtant le plus grand bassin d'emplois actuellement. En outre, l'urbanisation croissante (plus d'un ivoirien sur 2 vit en ville) induit un transfert progressif de la pauvreté des zones rurales vers les zones urbaines.
3. Pour lutter contre l'insécurité alimentaire et la malnutrition, **l'agriculture** restera pendant longtemps un secteur stratégique au profit duquel il convient de consentir des investissements en vue d'accroître la productivité et la production et de créer des emplois décents tout en protégeant les ressources naturelles. Pour l'heure, beaucoup reste à faire afin d'allouer des **ressources au secteur agricole** à hauteur de sa contribution à la lutte contre la faim (aujourd'hui 3,1 pour cent du budget est consacré au secteur agricole contre 10 pour cent requis dans le cadre de l'Accord de Maputo). Cela passera par la réduction de la vulnérabilité de l'agriculture face aux effets des changements climatiques. Toutefois, dans le contexte de la croissance de la population ivoirienne en général et en particulier dans les villes, la question de la production vivrière devient cruciale. En effet, elle demeure essentielle dans le combat que le pays a engagé contre la malnutrition sous toutes ses formes (sous-nutrition, obésité, anémie, malnutrition chronique chez les enfants); il faut améliorer la disponibilité d'aliments sains pour les populations tout en accroissant les revenus des petits producteurs ruraux et les sortir de la pauvreté. Pour se faire, le secteur vivrier doit tirer profit des opportunités offertes non seulement sur le marché national mais également à l'exportation, notamment dans la sous-région. Mais cela nécessite de capitaliser la longue expérience du pays en matière de promotion des cultures d'exportation (recherche et vulgarisation, structuration des filières, motivation du secteur privé, fourniture d'intrants, etc.) au profit de l'agriculture vivrière.

4. La volonté politique pour venir à bout de l'insécurité alimentaire et la malnutrition est visible et s'exprime à travers des politiques et programmes relativement bien conçus; en effet, le PNMN et le PNIA s'efforcent d'adresser les causes immédiates et sous-jacentes de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition en s'appuyant sur l'intersectorialité des interventions et en établissant des **mécanismes de coordination** à un haut niveau. En effet, même s'il est évident que les secteurs de la santé/nutrition et de l'agriculture sont essentiels dans la lutte contre l'insécurité et la malnutrition, la non résolution des problèmes liés à la protection sociale, à l'accès à l'eau potable et l'assainissement, à l'éducation et aux questions de genre tireront les réussites vers le bas.
5. Cependant, des défis se posent s'agissant de la mise en œuvre effective de ces programmes et de leur impact sur les populations pauvres; les capacités opérationnelles des mécanismes officiels de mise en œuvre des programmes de SANAD doivent être sérieusement renforcées, et dans un contexte de ressources rares, les dépenses en faveur de la SANAD doivent impérativement gagner en efficacité. La complexité des programmes de SANAD justifie que des efforts soient consentis en faveur d'une coordination favorisant la **réflexion globale**, mais l'impact restera à rechercher au **niveau local et sectoriel**; c'est pourquoi, la création et/ou le renforcement des capacités des acteurs locaux aux niveaux déconcentré et décentralisé doivent être au cœur des options d'investissement.
6. Il est aussi nécessaire d'élaborer des **systèmes d'information** permettant de suivre et d'apprécier les progrès réalisés ainsi que les impacts obtenus et de capitaliser les leçons apprises. C'est pourquoi, il convient d'accorder une attention particulière au renforcement du système statistique ainsi qu'à l'opérationnalité des canaux de production et de partage des informations probantes et de promouvoir une culture de la redevabilité.
7. Pour créer de l'impact au niveau local, les contributions des ONG, des organisations professionnelles agricoles ainsi que du **secteur privé** sont déterminantes. Ceci en raison de leur proximité avec les populations cibles. Mais lorsque l'on évoque le secteur privé, on oublie souvent que l'essentiel des acteurs du secteur de la SANAD est constitué de PME/PMI souvent gérées par des femmes, mais aussi de petits exploitants agricoles, des acteurs incontournables de l'économie agricole, dont les exploitations sont à la fois des sources de revenu, de subsistance, de vente et d'échange. De ce fait, l'existence d'un environnement favorable (lois et règlements, sécurité, infrastructures de désenclavement et de communication, etc.) à une offre de produits et de services mieux ciblés et de proximité est essentiel pour motiver la participation du secteur privé dans la lutte contre l'insécurité alimentaire et la malnutrition et de permettre à ce secteur d'en tirer des profits;
8. La lutte contre l'insécurité alimentaire et la malnutrition en Côte d'Ivoire ne peut faire l'impasse sur la question du **genre**. En effet, les femmes dominent tous les secteurs d'activité agricoles et non agricoles; elles produisent, transforment et commercialisent la plus grande partie de la nourriture consommée par les ménages, et sont des maillons clés de la chaîne alimentaire. En outre, elles jouent un rôle déterminant dans la lutte

contre la malnutrition, notamment s'agissant des soins apportés aux enfants. Malheureusement, du fait de leur marginalisation dans la société traditionnelle, elles éprouvent des difficultés à accéder aux opportunités économiques et à rompre la chaîne des déterminants de la pauvreté et de la malnutrition sous toutes ses formes. En effet, en 2016, 27 pour cent des filles étaient mariées avant l'âge de 18 ans, la fécondité des adolescentes était de 124 pour 1000 femmes de 15 à 19 ans. En 2015, seulement 37 pour cent des filles étaient inscrites au secondaire. Il est ainsi nécessaire d'investir dans les femmes et les jeunes filles pour améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition en Côte d'Ivoire.

9. Enfin, il apparaît évident que dans un contexte de ressources rares, il n'est pas possible de tout faire à la fois en vue de concrétiser l'ODD2. Il s'avère nécessaire d'opérer des choix dans un contexte où tout semble prioritaire. Il est ainsi utile de traiter de manière adéquate les questions d'économie politique pour se donner les meilleures chances de progresser. Cela nécessite un fort leadership de l'État dans la conception et la mise en œuvre de politiques inclusives, protectrices des ressources naturelles et accordant plus de responsabilités et de ressources aux acteurs à la base.

1. Situation socioéconomique de la Côte D'Ivoire

1.1. Profils et déterminants de la pauvreté

Selon les données de l'Enquête du niveau de vie (ENV) menée en 2015², l'incidence de la pauvreté en Côte d'Ivoire est de 46,3 pour cent, la profondeur est de 16,3 pour cent et la sévérité est de 8,0 pour cent. De 2008 à 2015, on constate un repli de la pauvreté au niveau national dont l'incidence a été ramenée de 48,9 pour cent à 46,3 pour cent. Comme lors des précédentes années, la pauvreté est plus accentuée en milieu rural (incidence de 56,8 pour cent) qu'en milieu urbain (incidence de 35,9 pour cent). De plus, la contribution des populations rurales à la pauvreté est de 61,2 pour cent contre 38,8 pour cent pour les populations urbaines.

Selon le PND 2016-2020³, «cette réduction de la pauvreté est imputable aux résultats positifs de la mise en œuvre du PND 2012-2015 marquée par:

- i. la consolidation de la paix et le retour de la sécurité;
- ii. une très forte croissance économique d'environ 9,4 pour cent en moyenne;
- iii. la création de nombreux emplois pour la réalisation de grandes infrastructures publiques;
- iv. le désenclavement des sites de production;
- v. la politique de lutte contre la cherté de la vie; et
- vi. l'amélioration du revenu des paysans par la mise en œuvre de réformes dans le secteur agricole en particulier l'accroissement du prix bord champ aux producteurs d'environ 30 à 60 pour cent en ce qui concerne le cacao, le café, le coton et l'anacarde».

Cependant, la pauvreté reste plus forte dans les régions frontalières du nord-ouest et du nord-Est (du Tonkpi au Bounkani) et plus faible dans les régions frontalières de l'est et du sud-ouest (du Gontougou au Cavally) voir carte n°1 ci-dessous.

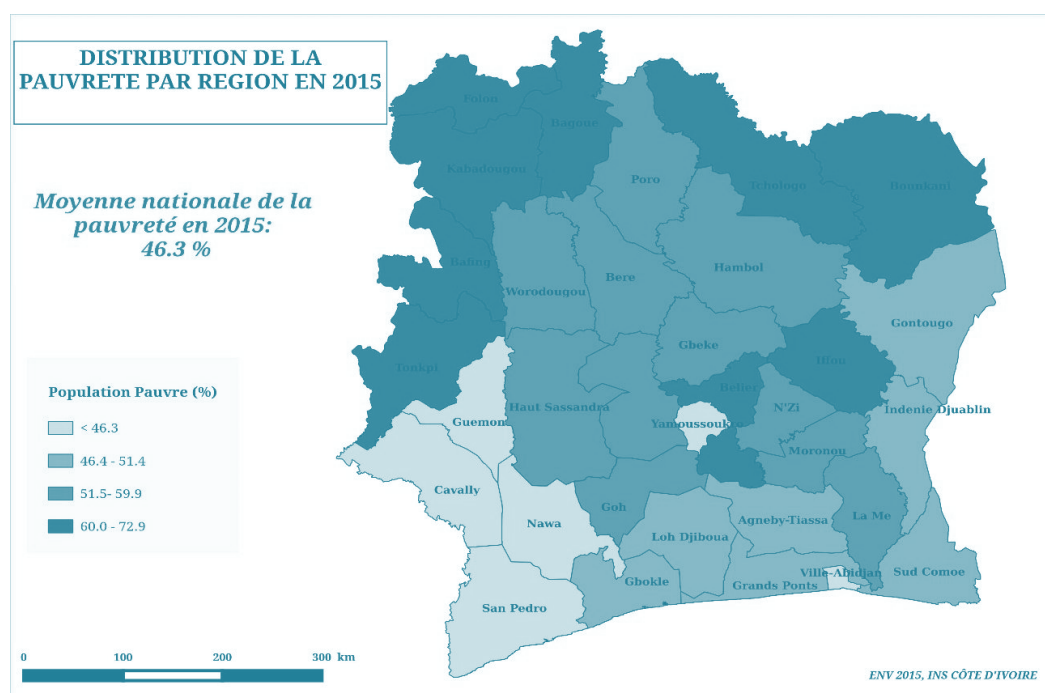
Les régions intérieures (non frontalières) ont un niveau de pauvreté intermédiaire entre ces deux extrêmes. Le niveau de pauvreté varie de 22,7 pour cent dans la ville d'Abidjan à 71,7 pour cent dans la région du Kabadougou (voir ci-dessous la carte de distribution de la pauvreté par région).

Cependant, on note un transfert de pauvreté des zones rurales vers les zones urbaines. En effet, si la pauvreté recule nettement en milieu rural (de 62,5 pour cent en 2008, elle a baissé de près de 6 points et se situe à 56,8 pour cent en 2015), elle continue par contre de progresser en milieu urbain: 24,5 pour cent en 2002, 29,5 pour cent en 2008 et 35,9 pour cent en 2015.

² INS, Enquête de niveau des ménages en Côte d'Ivoire, 2015

³ Plan national de développement 2016-2020 Tome1

CARTE N°1: DISTRIBUTION DE LA PAUVRETE PAR REGION EN COTE D'IVOIRE EN 2015



SOURCE : ENV 2015

Au plan national, **près de 87 pour cent des pauvres vivent dans des ménages d'au moins 4 personnes**. Ce constat est valable aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural, 90 pour cent des pauvres à Abidjan par exemple vivent dans ce type de ménage. La pauvreté touche aussi bien les femmes (47,4 pour cent d'entre elles sont pauvres) que les hommes (45,5 pour cent des hommes sont pauvres) même si ces derniers contribuent légèrement plus à cette pauvreté (50,6 pour cent des pauvres sont des hommes) et surtout à Abidjan où 51,3 pour cent des pauvres sont des hommes.

Il importe de noter que **la pauvreté touche singulièrement les jeunes**. En effet 51,4 pour cent des jeunes de moins de 25 ans sont pauvres et ils sont les plus pauvres quel que soit le milieu de résidence: 26,4 pour cent à Abidjan, 48,6 pour cent dans les autres villes et 62,6 pour cent en milieu rural. Ils sont par ailleurs les plus nombreux parmi les pauvres car en moyenne 7 pauvres sur 10 ont moins de 25 ans et cela, indépendamment du lieu de résidence.

Les ménages dont le chef travaille dans l'agriculture traditionnelle sont plus enclins à la pauvreté monétaire (significativité de 5 pour cent). Cependant, en ce qui concerne les revenus, **plus de 70 pour cent des ménages de petits producteurs en Côte d'Ivoire vivent en dessous du seuil de pauvreté, gagnant moins de 2,50 dollars EU par jour et 34 pour cent vivent dans l'extrême pauvreté avec moins de 1,25 dollar EU par jour**⁴. Les exploitations agricoles couvrent en moyenne une superficie de 4 ha et sont très faiblement équipées, ce qui se traduit par une faible productivité du travail⁵ et une production généralement tournée vers l'autoconsommation. On constate néanmoins que la pauvreté est plus répandue dans les

⁴ Enquête nationale et segmentation des ménages des petits exploitants agricoles en Côte d'Ivoire, 2016.

⁵ Rapport Agriculture Ivoirienne, 1999

régions du nord de la Côte d'Ivoire où dominant les cultures vivrières et le coton/l'anacarde (voir carte de zonage des dynamiques agricoles en annexe).

Le **ménage type en situation d'extrême pauvreté** compte au moins 6 personnes, il s'agit d'un couple avec enfant ou un ménage monoparental élargi, dont le chef est probablement une femme, âgée de moins de 25 ans ou de plus de 56 ans, mariée ou veuve, ne sachant pas lire et écrire ou alors faiblement instruite, ne travaillant pas ou exerçant une activité dans l'agriculture informelle.

1.2. Profils et déterminants de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle

1.2.1. L'INSECURITE ALIMENTAIRE

L'enquête de suivi de la saison agricole et de la vulnérabilité alimentaire⁶ réalisée en 2018 et portant spécifiquement sur le milieu rural en Côte d'Ivoire observe que 10,9 pour cent des ménages sont en insécurité alimentaire dont 0,1 pour cent en insécurité sévère. Par rapport à la dernière enquête de sécurité alimentaire (2009), où l'insécurité alimentaire était de 12,6 pour cent dont 1,9 pour cent d'insécurité sévère, on constate une nette amélioration de la sécurité alimentaire. L'insécurité alimentaire modérée reste la forme la plus répandue en milieu rural ivoirien et touche 10,8 pour cent des ménages et les trois régions les plus affectées sont les régions du Tonkpi (38 pour cent), du N'Zi (28 pour cent) et du Iffou (18 pour cent). La forme sévère a disparu dans presque toutes les régions sauf dans les régions de la Bagoué et du Gontougo qui enregistrent respectivement 1,9 pour cent et 1 pour cent de prévalence d'insécurité alimentaire sévère.

La proportion de ménages souffrant d'insécurité alimentaire est plus importante dans les ménages de petite taille (1 à 3 personnes) que dans ceux de grande taille (11 personnes et plus) en cohérence avec la réalité du milieu rural où la capacité d'accès à la nourriture est fortement liée aux capacités de production agricole qui de la disponibilité d'une main d'œuvre plus abondante et donc de capacités de production et de diversification plus élevées.

La prévalence de l'insécurité alimentaire est plus élevée dans les ménages dirigés par des femmes (15 pour cent) que dans ceux dirigés par des hommes (10,2 pour cent). Cette même tendance est confirmée au niveau des régions où la prévalence de l'insécurité alimentaire dans les ménages dirigés par les femmes est jusqu'à 8 fois plus élevée que dans les ménages dirigés par les hommes (3 pour cent contre 24,8 pour cent dans la région du Tchologo).

Cette enquête a établi un lien entre certains indicateurs de l'insécurité alimentaire et le niveau d'instruction du chef de ménage; ainsi, elle constate que:

- i. l'insécurité alimentaire diminue avec l'augmentation du niveau d'instruction du moins jusqu'au deuxième cycle: la proportion de ménages en insécurité alimentaire est plus importante parmi les ménages dirigés par une personne analphabète (12 pour cent) que parmi ceux dirigés par une personne ayant un niveau d'instruction supérieur (6 pour cent); et

⁶ Rapport Suivi de la Saison Agricole et de la Vulnérabilité Alimentaire: rapport final, août 2018: Ministère de l'agriculture et du Développement Rural

- ii. elle montre que la proportion de ménages bénéficiant d'une diversité alimentaire satisfaisante est plus importante parmi les ménages dirigés par une personne ayant un niveau d'instruction supérieur (47 pour cent) que chez ceux dirigés par une personne analphabète (27 pour cent).

En outre, un peu plus d'un ménage sur quatre (27 pour cent) consacre plus de 65 pour cent de ses revenus aux dépenses alimentaires⁷, cette proportion est plus importante dans les ménages dirigés par des femmes (39 pour cent) que dans ceux dirigés par des hommes (26 pour cent) et plus importante dans les régions de l'Iffou (58 pour cent), du Hambol (48 pour cent), du Bélier (44 pour cent) et du Tonkpi (42 pour cent).

La sécurité alimentaire des ménages tirant leurs ressources principales de l'emploi salarié, du commerce et de l'entrepreneuriat est nettement meilleure, avec respectivement 97,5 pour cent, 95,0 pour cent, 95,3 pour cent des ménages en situation de sécurité alimentaire. **En revanche, dans les ménages qui tirent leurs ressources de l'agriculture, il ressort que 47,83 pour cent des ménages vivant des productions de rente sont en situation de sécurité alimentaire contre 32,72 pour cent chez les ménages vivant principalement des cultures vivrières.**

L'enquête a établi une relation structurelle entre la sécurité alimentaire et la pauvreté du ménage en révélant que la vulnérabilité à l'insécurité alimentaire augmente avec le niveau de pauvreté; 85 pour cent des très pauvres sont en situation de sécurité alimentaire contre 94 pour cent des très riches. Il en est de même pour le score de consommation, la qualité évolue avec le niveau de vie des ménages.

Lors de l'analyse des facteurs de risque d'insécurité alimentaire, l'enquête a identifié les variables suivantes (voir tableau n°1 ci-dessous).

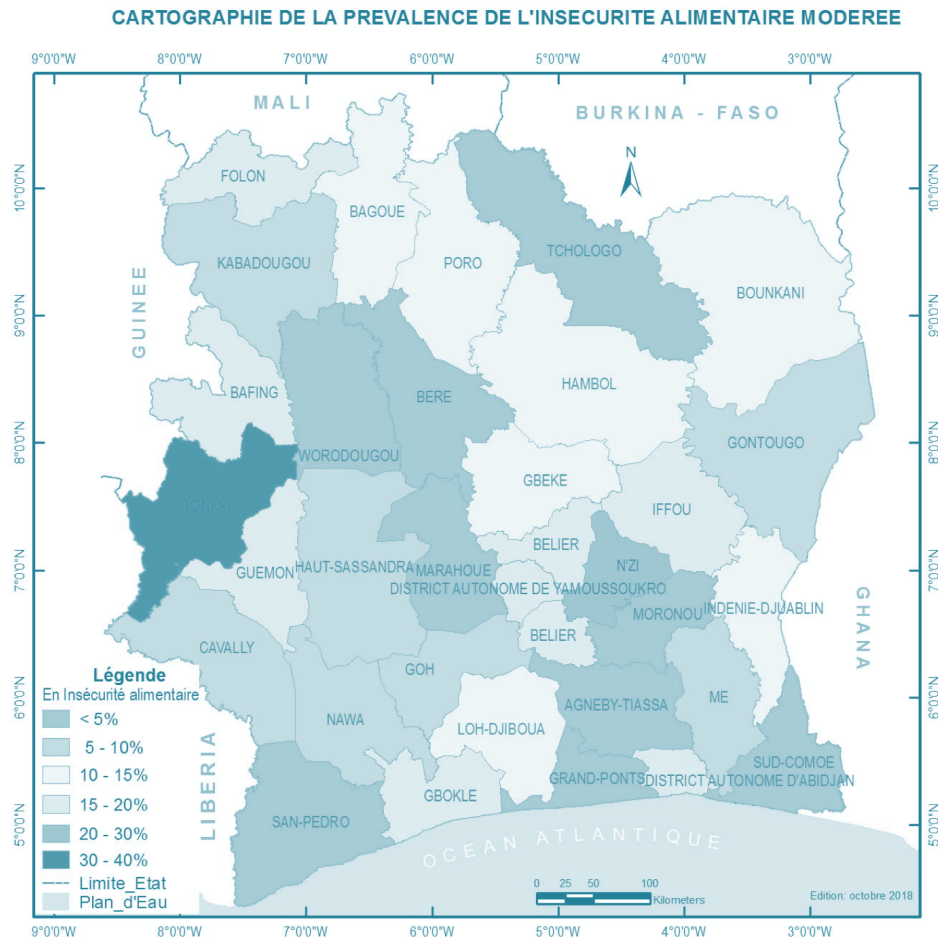
TABLEAU N°1: SYNTHÈSE DES RESULTATS DE LA REGRESSION LOGISTIQUE DES FACTEURS DE LA SECURITE ALIMENTAIRE

Le risque d'insécurité alimentaire diminue quand...	Le risque d'insécurité alimentaire augmente quand...
Le ménage est moyennement riche ou riche en termes de possession de biens	La part des dépenses alimentaires est élevée
	La principale source de revenu est un travail journalier
	Adopte les stratégies de survie
	Pratique le métayage
La principale source de revenu du ménage est la production de cultures de rente	Le ménage subit un choc lié aux maladies des cultures ou du bétail
	Le ménage subit un choc lié à l'indisponibilité des aliments sur le marché
	Le ménage appartient au 40 pour cent les moins riches en termes de ressources financières

SOURCE: SAVA 2018

⁷ Selon cette enquête, un ménage qui consacre plus de 65 pour cent de son revenu à l'achat de nourriture est considéré comme vulnérable à l'insécurité alimentaire

CARTE N°2: PREVALENCE DE L'INSECURITE ALIMENTAIRE MODEREE EN 2018



SOURCE: SAVA 2018

1.2.2. LA MALNUTRITION

Comme la plupart des pays de la sous-région, la Côte d'Ivoire est confrontée à la malnutrition avec une prévalence de 21,6 pour cent de **retard de croissance** chez les enfants de moins de cinq ans selon la MICS 2016⁸, quoique en amélioration par rapport à son niveau de 2012 (29,8 pour cent). La **malnutrition aigüe globale** est passée de 8 pour cent en 2012 à 6 pour cent en 2016 au niveau national. Les autres principaux indicateurs nutritionnels les plus récents confirment une situation précaire: 6 pour cent des enfants de moins de cinq ans souffrent **d'émaciation**, 16,4 pour cent sont **anémiques**⁹ et 16,7 pour cent des nouveaux nés avaient un **faible poids à la naissance**, avec des disparités significatives en fonction des régions et du milieu socio-économique.

Les données du MICS 2016 mettent aussi en évidence des **écarts selon le milieu de résidence, le niveau d'instruction de la mère et le niveau de pauvreté**. En effet, la prévalence du retard de

⁸ Enquête par grappes à indicateurs multiples-Côte d'Ivoire 2016 -Ministère du plan et du développement

⁹ Enquête nationale sur les indicateurs du paludisme 2016, Côte d'Ivoire

croissance est nettement plus élevée en milieu rural qu'urbain (27,4 pour cent contre 12,5 pour cent); les niveaux sont particulièrement élevés dans le nord et le centre-ouest avec respectivement 29,6 pour cent et 28,7 pour cent.

Au nombre des facteurs qui expliquent cette situation médiocre, on peut citer l'insécurité alimentaire, l'environnement et les pratiques de soins inadéquates. À noter aussi les pratiques inadéquates d'alimentation des nourrissons et des jeunes enfants, telles que la faiblesse de l'allaitement maternel exclusif pendant les six premiers mois de l'enfance, qui constitue une pratique essentielle pour assurer une nutrition optimale des jeunes enfants. Selon la MICS 2016, l'allaitement exclusif concerne seulement 23,5 pour cent des enfants de moins de 6 mois (12 pour cent en 2012) contre une moyenne de 34 pour cent en Afrique subsaharienne. La proportion d'enfants âgés de 6 à 23 mois qui bénéficient d'une alimentation minimale acceptable (un indicateur composite des pratiques alimentaires basé sur la diversité et la fréquence) est de 12,5 pour cent (contre 4,6 pour cent en 2012).

Les problèmes de **surnutrition**, caractérisés par la surcharge pondérale et les autres surcharges métaboliques, touchent particulièrement les adultes. Les couches socioéconomiques favorisées de la population et le milieu urbain sont les plus affectées par la surnutrition qui provoquent des maladies chroniques non-transmissibles liées à l'alimentation. En effet, en 2012 la prévalence du surpoids et de l'obésité parmi les femmes du quintile le plus riche était près de trois fois supérieure à la prévalence observée parmi les femmes du quintile le plus pauvre. Au niveau national, 25,6 pour cent des femmes en âge de procréer ont un IMC supérieur à 25¹⁰. De même, la prévalence en milieu rural est la moitié de celle du milieu urbain. À Abidjan, région la plus touchée, près de 2 femmes sur 5 sont en situation de surpoids ou d'obésité. Le phénomène touche aussi bien les femmes que les hommes. En 2005, à Abidjan, la proportion des femmes en surpoids était de 36 pour cent et de 23,7 pour cent pour les hommes¹¹. Ces maladies chroniques non-transmissibles liées à l'alimentation gagnent malheureusement du terrain en Côte d'Ivoire: en effet selon la MICS 2016, 41 pour cent des femmes adultes étaient en surpoids ou obèses, contre 17 pour cent pour les filles adolescentes de 10 à 19 ans. L'hypertension et le diabète touchent respectivement 27 pour cent (2015) et 6 pour cent des femmes adultes (2014)¹².

En Côte d'Ivoire, il n'existe pas de données récentes sur la prévalence des carences en micronutriments et sur les autres groupes d'âge en dehors des enfants et des femmes. **L'anémie** représente la forme la plus courante de carences en micronutriments. Elle a été estimée en 2012 à 75 pour cent chez les enfants de moins de 5 ans, à 54 pour cent chez les femmes en âge de procréer et à 30 pour cent chez les hommes âgés de 15 à 49 ans¹³. En ce qui concerne **l'avitaminose A** (carence en vitamine A), 60 pour cent des enfants de 6 à 59 mois sont à risque malgré une baisse de la prévalence ces dernières années de 33 pour cent à 26,7 pour cent¹⁴. Pour la **carence en iode**, la prévalence du goitre (témoin de la carence en iode) chez les enfants d'âge préscolaire et scolaire est passée de 40 pour cent en 1994 à 4,8 pour cent en 2004 (ENMCI, 2004) traduisant ainsi une avancée notable dans la lutte contre la réduction de cette carence.

¹⁰ EDS III 2011-12

¹¹ STEPS, 2005

¹² http://scalingupnutrition.org/wp-content/uploads/2018/03/Côte-d'Ivoire-FR-2016-Baseline_mars2018.pdf

¹³ INS, Côte d'Ivoire, Enquête MICS, 2012

¹⁴ ENMCI, Enquête nutritionnelle de mortalité en Côte d'Ivoire, 2004

En 2016, en Côte d'Ivoire, 88,2 pour cent des ménages **consommaient du sel iodé** selon l'enquête MICS (2016).

Par rapport aux autres **causes de la malnutrition en relation avec le genre**, il y'a lieu de noter qu'en 2016, 27 pour cent des filles étaient **mariées avant l'âge de 18 ans**, la **fécondité des adolescentes** était de 124 pour 1000 femmes entre 15 et 19 ans. En 2015, seulement 37 pour cent des **filles étaient inscrites dans le secondaire**.

En résumé, on peut dire que dans l'ensemble, même si les indicateurs de pauvreté, d'insécurité alimentaire et de malnutrition restent toujours à des niveaux élevés en Côte d'Ivoire, on observe une **tendance à la baisse**. Par ailleurs, on peut noter que les baisses dans les taux de pauvreté, d'insécurité alimentaire et de malnutrition sont plutôt faibles comparés au fort taux de croissance économique, ce qui dénote un manque de répartition des bénéfices de cette croissance au profit des groupes les plus défavorisés. Ces questions sont d'actualité en Côte d'Ivoire et ont amené le gouvernement à adopter courant 2018 un programme public social 2019-2020 dont l'objectif est d'accélérer le volet social du PND 2016-2020.

Cependant, pour consolider ces tendances, il faudrait d'abord faire face à défis globaux concernant: i) la maîtrise de la démographie; ii) la mise en œuvre coordonnée et inclusive des plans et programmes; iii) des données statistiques disponibles pour assurer le suivi-évaluation des programmes; iv) le renforcement des capacités organisationnelles et institutionnelles; v) les engagements de financement honorés à hauteur significative; vi) la priorité effective accordée au genre. Les défis sont ensuite sectoriels et exigent: i) une agriculture à haut rendement et durable; ii) une bonne nutrition pour toutes les populations; iii) une croissance suffisamment inclusive et une protection sociale largement accessible.

1.2.3. LES DEFIS DE LA SECURITE SANITAIRE DES ALIMENTS

En Côte d'Ivoire, la situation de la sécurité sanitaire des aliments n'est pas bonne et constitue une source de préoccupation majeure; à Abidjan, les cas de salmonelloses par *Salmonella Typhi* sont passés de 3 pour cent en 2006 à 22 pour cent en 2008. Il existe également des cas récurrents d'intoxications alimentaires dues à la consommation d'aliments impropres. Cette situation s'expliquerait par plusieurs insuffisances observées tout au long de la chaîne alimentaire¹⁵ parmi lesquelles:

Au niveau de la production des aliments:

- i. l'usage non conforme des pesticides chimiques et l'ignorance des classes toxicologiques;
- ii. les mauvaises pratiques de gestion des emballages vides de pesticides;
- iii. l'usage d'eau impropre à l'arrosage des fruits et légumes;
- iv. la méconnaissance des techniques d'hygiène en cours de production et le non-respect des bonnes pratiques agricoles.

Au niveau de la transformation des aliments:

¹⁵ Plan d'action national de sécurité sanitaire des aliments- août 2010

- i. la non-imposition de cahier des charges spécifiques aux fournisseurs de matières premières animales et végétales concernant la qualité sanitaire des denrées pour l'agro-industrie;
- ii. l'absence de démarche qualité;
- iii. le non-respect et la méconnaissance des législations et règles sanitaires en matière de transformation.

Au niveau de la distribution:

- i. l'ignorance et le non-respect des mesures d'hygiène des vendeurs à l'étal;
- ii. le non-respect des conditions de manipulation des farines et poudres alimentaires;
- iii. l'insalubrité des sites de vente;
- iv. le non-respect des dates de péremption et des consignes d'étiquetage des emballages des denrées manufacturées. **La restauration collective se caractérise** par un faible niveau de contrôle et d'inspection et de respect des consignes d'hygiène au cours de la préparation des aliments.

Au niveau des services d'inspection et des laboratoires de contrôle des aliments: faiblesse des moyens et des effectifs.

À ces insuffisances, il convient d'ajouter **les conflits de compétence entre les ministères** impliqués dans la sécurité sanitaire des aliments en raison notamment du fait que le champ d'action et le rôle des différents acteurs ne sont pas clairement identifiés. En outre, du fait de l'insuffisance des systèmes de surveillance épidémiologique des maladies d'origine alimentaire au niveau des régions et districts sanitaires, il n'y a pas de données épidémiologiques disponibles sur les maladies alimentaires.

Le pays dispose d'organes de coordination comme le comité national du «*Codex alimentarius*» et le Comité de pilotage du Plan d'action national de sécurité sanitaire des aliments, mais il a été récemment question de la création d'une agence nationale dédiée à la sécurité sanitaire des aliments qui aura pour ancrage institutionnel la Primature. Cependant, le pays ne dispose pas encore de politique nationale de sécurité sanitaire des aliments. En tout état de cause, la situation de la sécurité sanitaire des aliments dans le pays justifie que des efforts aux niveaux politique, institutionnel et programmatique soient consentis pour la protection des consommateurs.

1.3. Secteur agricole et marchés du vivrier

1.3.1. ÉVOLUTION DU SECTEUR

L'agriculture¹⁶ occupe une place de premier ordre dans l'économie de la Côte d'Ivoire: elle contribue à hauteur de près de 25 pour cent au PIB et représente plus de 50 pour cent des recettes d'exportation et les deux tiers des sources d'emplois et de revenus de la population active. Le pays exporte plusieurs produits de **rente** parmi lesquels le café, le cacao, le caoutchouc, l'huile de palme, le bois, le coton; la Côte d'Ivoire est le premier producteur mondial

¹⁶ PND 2016-2020

de cacao et dispose aussi de produits de pêche, d'aquaculture et d'élevage et est autosuffisante pour la plupart des **produits alimentaires** (igname, manioc, banane plantain, maïs, mil, sorgho et fonio). Le pays regorge d'énormes potentialités naturelles et les conditions agro écologiques sont variées et favorables au développement d'une riche diversité de cultures vivrières et d'exportation.

L'agriculture ivoirienne reste en grande partie caractérisée par de **faibles niveaux de productivité** et la faiblesse des chaînes de valeur et les impacts des changements climatiques nuisent aux systèmes alimentaires et agricoles; les hausses de la production sont essentiellement liées à l'accroissement des superficies cultivées, alors que les rendements ont tendance à stagner voire à baisser.

L'agriculture reste dominée par la **culture manuelle** que pratiquent de petits exploitants qui occupent 84 pour cent des terres cultivées. Ainsi, le nombre d'agriculteurs qui disposent d'une chaîne motorisée demeure toujours très faible (moins de 1 pour cent des exploitations) comparativement à celui des paysans en culture attelée¹⁷ dont le taux d'adoption est supérieur à 50 pour cent dans le bassin cotonnier au nord du pays où elle a été essentiellement promue. De façon générale, les efforts déployés par le gouvernement depuis l'indépendance n'ont généralement pas abouti à l'expansion de la mécanisation dans l'agriculture ivoirienne, en raison de contraintes qui n'ont pas été levées et qui persistent aujourd'hui encore (coûts élevés du matériel, inexistence de mécanisme de financement, etc.).

Si la production de **matériel végétal** pour les cultures pérennes d'exportation est bien structurée et gérée par les sociétés industrielles responsables de ces filières, la production de semences pour les cultures vivrières est quant à elle largement déstructurée et couvre à peine 10 pour cent des besoins nationaux. Elle est limitée par une production insuffisante de semences de pré-base et de base sur les stations de recherche et un réseau de multiplicateurs de semences certifiées en milieu paysan très peu développé.

Cette situation de faible équipement et d'utilisation des semences confirme le caractère extensif de l'agriculture ivoirienne. Les développements rapides de l'agriculture extensive et de l'industrie du bois ont causé une déforestation massive (perte de 90 pour cent des forêts en 5 décennies), une dégradation de la qualité des sols, la pollution des eaux, et la mise en danger de plusieurs espèces et zones protégées.

En effet, même si le PNIA I (2010-2015) a permis un taux de croissance annuel moyen du secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique de 6 pour cent (en valeur) et des volumes de production en augmentation sur la majorité des filières végétales et animales, ces performances n'ont pas suffi à répondre aux besoins des ménages concernés par l'insécurité alimentaire – ceux-ci étant touchés à la fois par une faible fréquence et une faible diversité de leur alimentation.

1.3.2. L'AGRICULTURE VIVRIERE

Le secteur vivrier joue un rôle important dans la sécurité alimentaire en Côte d'Ivoire tant en zone urbaine qu'en zone rurale. Il contribue à lui seul à 14,7 pour cent du PIB. Cependant, ce secteur repose sur des exploitations familiales et est fortement lié aux cycles et aléas pluviométriques entraînant une production saisonnière et un approvisionnement irrégulier des

¹⁷ MINADER: Stratégie nationale de mécanisation agricole-avril 2015

marchés. Pour améliorer la sécurité alimentaire, il est nécessaire d'augmenter l'offre de produits vivriers en termes de quantité, de qualité et de disponibilité. La situation du pays du point de vue de la disponibilité alimentaire peut être jugée globalement satisfaisante. À l'exception du riz, pour les produits contribuant le plus aux disponibilités calorifiques par habitant et par an en Côte d'Ivoire (igname, manioc, huile de palme, maïs, banane plantain, sucre), les taux d'autosuffisance sont de 100 pour cent (94 pour cent dans le cas du maïs).

Les déficits en matière de couverture des besoins alimentaires par la production locale subsistent notamment au niveau du riz (56 pour cent)¹⁸, des fruits et légumes (couverture d'environ 66 pour cent), du lait et des produits laitiers (couverts à 88 pour cent par les importations en 2011); il en est de même pour les bovins et petits ruminants, les porcins et les volailles (couverts par les importations respectivement à hauteur de 58 pour cent, 32 pour cent, 46 pour cent et 3 pour cent)¹⁹ mais aussi des produits halieutiques (couverture d'environ 22 pour cent). Les pertes post-récoltes et post-captures demeurent élevées (40 pour cent pour le plantain, 16 pour cent pour les céréales et entre 30 à 50 pour cent pour le poisson).

Le défi majeur de l'agriculture vivrière en Côte d'Ivoire est d'arriver à nourrir de façon durable une population en croissance rapide (2,4 pour cent) dont 53 pour cent vivent dans les villes. Cette urbanisation rapide, couplée à un taux de croissance démographique élevé, induit une progression de la demande alimentaire, qui s'accompagne également d'une exigence plus forte sur les questions de qualité, d'hygiène et de sécurité sanitaire liées aux produits vivriers, en particulier dans les centres urbains. Une frange encore importante des populations rurales et urbaines est en situation précaire, notamment les jeunes qui ne bénéficient pas encore d'opportunités rémunératrices. Le secteur de la production vivrière a enregistré une nouvelle dynamique de croissance ces dernières années et devrait, si cette tendance se poursuit, permettre de couvrir la majorité des besoins alimentaires nationaux (à l'exception du riz et de certains légumes). Cependant, cet équilibre apparent appelle des remarques qui montrent son caractère relatif, sa fragilité et sa précarité:

- le rythme d'accroissement de la production pourrait être dépassé par celui de la population si la transition démographique est retardée;
- l'urbanisation galopante entraîne aussi un changement des habitudes alimentaires;
- d'importantes pertes post récolte dont les causes relèvent à la fois de la gestion de la production mais aussi de la disponibilité et de la fluidité du système de commercialisation;
- un système de commercialisation caractérisé par de nombreux intervenants entraînant une baisse des prix pour les producteurs et une augmentation des prix pour les consommateurs;
- une très grande imprévisibilité liée aux conditions climatiques;
- la réduction de l'affectation de terres aux vivriers au profit des cultures de rente.

¹⁸ Cette situation explique que depuis de nombreuses années, le gouvernement fasse de la riziculture une priorité de sa politique agricole.

¹⁹ Plan Stratégique de Développement de la Pêche et Aquaculture-2014-2020

Malheureusement l'éclosion du secteur reste toujours contrainte par: i) l'absence d'instruments appropriés pour le financement du secteur de l'agriculture vivrière; ii) la mise en œuvre partielle et/ou les retards d'achèvement des réformes foncières; iii) l'accès limité à une main d'œuvre qualifiée, en qualité et quantité, tout au long des chaînes de valeur agricoles; iv) des coûts d'importation toujours élevés; et v) la faible diffusion des résultats de recherche nationale et le faible soutien d'encadrement, qui limitent fortement l'accès aux technologies modernes et adaptées aux besoins du secteur.

1.3.3. FONCTIONNEMENT DES MARCHES VIVRIERS

En Côte d'Ivoire, la production vivrière provient en grande partie des zones rurales. Les produits vivriers y sont rassemblés en faible quantité sur les bas-côtés des routes ou transportés sur les marchés ruraux proches avant d'être acheminés vers les villes. Par faute de moyens financiers et/ou de transport, la majorité des agriculteurs n'échangent leurs produits que sur les marchés ruraux, ou tout simplement en achat «bord champ». Ainsi, la commercialisation des produits vivriers reste essentiellement organisée sous forme d'agrégats d'échanges à petite échelle entre petits agriculteurs, commerçants, camionneurs et collecteurs. Cette forme de commercialisation occasionne de nombreuses pertes pour les producteurs à cause des faibles moyens de transport et des capacités de stockage limitées et finit par renchérir le prix d'achat au consommateur. En effet, l'analyse des coûts logistiques²⁰ supportés par le produit depuis l'achat jusqu'au client, indique que **le coût du transport et celui causé par les pertes de produits sont de loin ceux qui ont le plus d'incidence sur le coût total pour le consommateur avec respectivement 52 pour cent et 38 pour cent de contribution aux charges**. En conséquence toute action visant à réduire le coût total pour le consommateur final devrait prioritairement s'attaquer à ces deux postes.

De nombreux petits exploitants manquent d'expérience concernant le fonctionnement des marchés. En effet, outre les infrastructures, les moyens de communication et d'information pour permettre aux exploitants agricoles d'être informés en temps réel sur les prix du marché et la demande sont insuffisamment développés. Ce qui contraint fortement la participation des petits exploitants aux chaînes de valeur modernes et limite la diversification de leur production. Enfin, l'appartenance à un groupe organisé permet aux petits agriculteurs d'assurer une bonne production, de réduire les coûts grâce à des économies d'échelle et, le plus important, de renforcer leur pouvoir de négociation face aux acteurs puissants du secteur privé. Malheureusement, les organisations paysannes peinent à se développer.

Les filières vivrières font l'objet d'une organisation complexe des circuits de commercialisation vers les grandes villes du pays. La croissance rapide de la population urbaine a permis l'essor d'un secteur «vivrier marchand»: des régions entières du pays sont aujourd'hui spécialisées dans la production, la transformation et la commercialisation de produits vivriers, donnant un emploi à des milliers de femmes à travers tout le pays, tant en milieu rural qu'urbain. Face aux potentialités des filières vivrières pour le développement économique et la sécurité alimentaire du pays, **un des enjeux importants pour la Côte d'Ivoire est de conjuguer moyens et volonté politique au profit de la structuration et du renforcement des filières de ce secteur vivrier marchand (RONGEAD-2015).**

²⁰ Étude de faisabilité sur la redynamisation du marché de gros de Bouaké-Octobre 2015: Ministère du Commerce

Si la production et la commercialisation des produits stockables (céréales, huiles) sont gérés par des acteurs diversifiés, la production mais surtout la commercialisation d'une grande partie des produits périssables consommés dans la capitale ivoirienne sont encadrés par des commerçantes de l'ethnie Gouro, originaires de la région de la Marahoué. En effet, la plupart des producteurs bénéficient de financements de la part de ces grossistes installés sur les différents marchés et les pisteurs et collecteurs sont leurs représentants et assurent un bon maillage des différents bassins de production. Il existe entre ces différents acteurs, des relations de fidélisation basées sur la confiance. Ces commerçantes sont devenues avec le temps des opérateurs logistiques: elles disposent sur les «marchés de gros» de la capitale (Abobo, Adjamé et Yopougon) de plateformes de déchargement qui leur permettent de verrouiller l'ensemble de la filière: la collecte, le transport, le déchargement des produits, l'approvisionnement et l'organisation du marché. Toute remise en cause de cette organisation est perçue comme une menace et une agression contre le système en place, et peut provoquer de graves perturbations avec des conséquences politiques²¹. **Il en résulte une situation oligopolistique du marché du vivrier dans la ville d'Abidjan.**

Pour faire face à ces dysfonctionnements, des réflexions sont en cours au niveau du Ministère du commerce, de l'artisanat et de la promotion des PME de Côte d'Ivoire, qui a commandité deux études: i) l'une portant sur la faisabilité de la redynamisation du marché de gros de Bouaké et ii) l'autre portant sur la faisabilité de l'implantation de dix marchés de gros dans les chefs-lieux de région et de la construction ou de la réhabilitation de marchés de détail dans les principales villes du pays²². En plus de celui de Bouaké, cette dernière étude a identifié onze villes capables d'accueillir un marché de gros: Abidjan, Abengourou, Yamoussoukro, Divo, Bongouanou, Soubré, Daloa, Man, Korhogo, Bondoukou et Odienné. Pour assurer l'approvisionnement de ces marchés de gros, trente-neuf centres de groupage reliés aux marchés de gros dénommés Marchés relais ont été proposés. Il reste à mobiliser les financements nécessaires à la réalisation de ces infrastructures (près de 240 milliards de FCFA) dont l'opérationnalité contribuera sans nul doute à la fluidité des marchés du vivrier en Côte d'Ivoire

En ce qui concerne les échanges extérieurs, des efforts restent à faire pour faciliter l'accès d'un plus grand nombre de produits agricoles aux marchés régionaux et internationaux. Le pays ne dispose pas d'un réseau routier suffisamment dense et de pistes rurales praticables en tout temps. Les entrepôts pour le stockage des denrées alimentaires restent insuffisants et il convient également de développer des moyens de transport abordables. En outre, les petits exploitants ont encore de grandes difficultés à accéder au crédit.

1.3.4. LES ENJEUX DU FONCIER RURAL

Avant l'existence de la loi de 1998 relative au domaine foncier rural, seulement 1 à 2 pour cent des 25 millions d'ha de terres agricoles (y compris pâturages et jachères) faisaient l'objet d'un titre d'occupation ou d'un titre de propriété délivrés par l'administration et la quasi-totalité du foncier rural restant était régie par les droits coutumiers. Ces droits coutumiers ont servi et

²¹ En effet, il semble que ces groupes organisés sont très introduites dans la sphère politique ivoirienne et sont caressés dans le sens du poil par les responsables

²² Étude de faisabilité pour la construction et la gestion des marchés de gros d'Abidjan, Abengourou, Daloa et sept (07) chefs-lieux de région et la construction ou la réhabilitation des marchés de détail- Juillet 2018 Ministère du Commerce

servent encore aujourd'hui aux transactions foncières devenues, un peu partout, les principales sources de conflit dans le domaine foncier rural; en effet, les droits coutumiers sont de moins en moins en mesure d'apporter des solutions satisfaisantes pour les parties en conflit. Même si la loi foncière de 1998 révisée en 2004 a rendu ces transactions illégales, les exploitants (allochtones et allogènes) se considèrent comme propriétaires dès lors qu'ils ont «acquis» les droits coutumiers tandis que les autochtones se sentent dépossédés de leurs terroirs.

Plus grave, les conflits fonciers, présentés à l'origine comme un problème de gestion de l'espace, opposant les autochtones d'une part et d'autre part, les allochtones et les allogènes, ont évolué en de véritables fractures intercommunautaires multiformes occasionnant des violences meurtrières dans plusieurs zones du pays. Les problèmes fonciers constituent une cause profonde de la crise ivoirienne. En outre, la pression sur le foncier s'est traduite par une occupation massive des forêts classées par le front agricole, ce qui constitue une menace réelle pour l'environnement.

Ces transactions coutumières et les nombreux conflits qui en résultent ont rendu précaires les droits fonciers de nombreux exploitants et cette précarité touche tous les groupes sociaux (autochtones, allochtones, allogènes) et constitue une véritable menace pour la sécurité alimentaire dans plusieurs zones du pays, les situations les plus emblématiques étant celles à l'ouest du pays²³. Très souvent, les femmes et les jeunes en paient le plus lourd tribut, car ils sont victimes des incertitudes autour des modalités d'accès et de transmission de la terre, contrôlées par les aînés sociaux. Dans la zone de savane plus au nord du pays, les conflits fonciers ont été exacerbés par le développement de l'élevage bovin (transhumant) encouragé, dans les années 80, par une volonté politique de réduire la dépendance du pays pour son approvisionnement en viande bovine.

C'est pourquoi, sur la base des acquis tirés des programmes antérieurs (projets pilotes du plan foncier rural), et à la faveur de la révision de la loi de 1998, le MINADER a mis en œuvre depuis la fin de la crise postélectorale, le Programme nationale de sécurisation du foncier rural qui a reçu un large soutien des bailleurs de fonds et qui prend en charge la délimitation des territoires des villages et la délivrance des certificats fonciers (2016). Par la suite, il a été mis en place une Agence foncière rurale (AFOR) dont l'objectif est de réduire les conflits fonciers et ainsi de renforcer la paix et la cohésion sociale. Les défis de la sécurisation foncière rurale sont les suivants: i) le processus est lent étant donné qu'il concerne une multiplicité d'acteurs; ii) les coûts du processus de délivrance des certificats sont onéreux et inaccessibles aux petits exploitants ruraux qui sont les plus nombreux; iii) le processus est d'une grande sensibilité (possibles résurgence de conflits fonciers dormants) aux conséquences souvent imprévisibles. Ce qui fait dire à plusieurs observateurs que le mandat de l'AFOR affiche des ambitions à l'échelle d'une génération.

1.3.5. INEGALITES DE GENRE DANS LE SECTEUR AGRICOLE

La vulnérabilité des jeunes et des femmes dans le secteur agricole: bien que le secteur emploie 56 pour cent de la population ivoirienne active (l'industrie n'employant par exemple que 6 pour cent environ de cette population), les revenus qu'il génère sont moindres. Les principaux défis

²³ Interpeace-Indigo-Côte d'Ivoire: Analyse locale des risques et opportunités pour la cohésion sociale à l'Ouest de la Côte d'Ivoire; Janvier 2018

auxquels font face les femmes et les jeunes sont principalement liés à l'accès aux opportunités d'emplois du secteur en général, et aux emplois les plus rémunérateurs en particulier du fait de leur marginalisation dans la société traditionnelle.

Femmes et productions alimentaires: les femmes sont présentes dans tous les secteurs d'activités agricoles et non agricoles et produisent la plus grande partie de la nourriture consommée par les ménages; elles s'occupent plutôt des cultures vivrières destinées à la consommation des ménages alors que les hommes se chargent des cultures pérennes dont les récoltes sont souvent tardives. Cependant, les femmes rurales font face à de nombreuses contraintes: i) faible niveau d'instruction qui a une incidence sur leurs moyens financiers, les pratiques d'alimentation, la connaissance des droits notamment fonciers, les conditions de travail et l'accès aux services sociaux de base; et ii) pesanteurs socioculturelles les reléguant aux travaux domestiques liés à l'alimentation et à la nutrition;

Femmes et sécurisation foncière rurale: selon le dernier recensement agricole de 2015, seulement 18,35 pour cent des parcelles ayant des titres d'occupation appartiennent à des femmes, le reste étant détenu par les hommes. Dans le domaine de la sylviculture, la proportion de femmes ayant un titre d'occupation coutumier des parcelles sylvicoles est de 11,0 pour cent de l'ensemble des parcelles de cette catégorie. Cette situation montre les difficultés d'accès des femmes rurales aux ressources productives, ce qui limite les capacités d'exploitation avec des conséquences aussi bien au niveau des pratiques et des technologies de culture qu'au niveau des rendements. En outre, le manque de sécurisation foncière moderne peut être un frein à l'accès au crédit et affaiblit les possibilités d'investissement des femmes

Femmes et appartenances aux organisations professionnelles agricoles (OPA) et aux organisations professionnelles d'élevage (OPE): les hommes sont plus susceptibles d'appartenir aux OPA/OPE que les femmes et ceci pour toutes les activités agricoles. En effet selon les résultats du dernier Recensement des exploitants et exploitations agricoles (REEA) en 2015:

- Environ 7 pour cent des hommes pratiquant l'agriculture végétale appartiennent à une OPA/OPE contre seulement 2,3 pour cent des femmes;
- 9 pour cent des hommes pratiquant l'élevage appartiennent à une OPA/OPE contre 3,1 pour cent des femmes;
- 17,0 pour cent des aquaculteurs appartiennent à une OPA/OPE contre 5,9 pour cent des aquacultrices;
- 10,4 pour cent des sylviculteurs appartiennent à une OPA/OPE contre 6,5 pour cent des sylvicultrices; et
- 4,9 pour cent des exploitants pratiquant la pêche artisanale appartiennent à une OPA/OPE contre 3,7 pour cent des femmes.

Le faible niveau d'appartenance des femmes aux OPA/OPE des secteurs de production les prive d'opportunités d'accès à l'information, aux technologies et aux divers mécanismes de renforcement des capacités. Outre les effectifs, un autre problème se pose dans ces coopératives, à savoir la question de la participation qualitative des femmes. Les femmes, si elles sont présentes, n'occupent pas de postes décisionnels. Leur rôle se cantonne généralement à celui de conseillère, trésorière ou, au mieux, de rapporteuse dans les commissions de

surveillance. Leur présence dans les comités de gestion est quasi inexistante tout comme leurs prises de parole.

Femmes et commercialisation des produits agricoles: C'est l'activité qui laisse le plus apparaître la disparité des rôles entre les femmes et les hommes. Les hommes gèrent la commercialisation des cultures de rente comme le cacao et l'hévéa alors que les femmes dominent la commercialisation des produits vivriers. Les femmes sont les premières productrices et commerçantes de produits vivriers et elles dirigent le marché du vivrier. Cependant, la chaîne de commercialisation du vivrier révèle deux contraintes majeures auxquelles font face les femmes: i) l'éloignement des femmes productrices des consommateurs directs ainsi que les difficultés auxquelles elles sont confrontées pour convoyer leurs produits jusqu'au lieu d'échanges; et ii) l'absence de mécanisme organisé de commercialisation des produits vivriers soutenu par l'État comme c'est le cas pour les cultures pérennes. Ces contraintes empêchent les femmes de bénéficier d'un niveau de revenu suffisant pour leur autonomisation.

Le secteur de la pêche et de l'aquaculture est assez particulier au regard de la participation des femmes: En Côte d'Ivoire on estime le total des emplois du secteur de la pêche et de l'aquaculture à environ 97 000, dont 59 pour cent de femmes²⁴, ce qui devrait aider à répartir les priorités. Le partage des tâches est très net, et suit généralement une division des responsabilités reconnaissable dans la majorité des pêcheries artisanales. Le métier de pêcheur est pratiqué par des hommes. Par contre, les femmes dominent la filière à partir du moment où les prises sont posées à terre. Elles excellent dans le commerce et surtout dans la transformation du poisson (surtout le fumage).

²⁴ Revue/Analyse de la contribution des Politiques et Stratégies Nationales de la Pêche et de l'Aquaculture à la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle des populations en Afrique de l'Ouest-Rapport de la Consultation Nationale- Programme FIRST-décembre 2017

2. Cadres politiques et programmes de SANAD en Côte D'Ivoire

2.1. Portefeuille des politiques, stratégies et réglementations en matière de SANAD

Le **portefeuille de politiques en matière de SANAD** en Côte d'Ivoire est composé de plusieurs politiques, stratégies et plans dans différents secteurs qui contribuent à la sécurité alimentaire et à la nutrition. Ainsi, la Côte d'Ivoire a renouvelé son engagement à atteindre d'ici 2020 les 17 ODD à travers son **Plan national de développement 2016-2020** et en particulier l'ODD2 visant à «éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir une agriculture durable». Le pays en a fait une des priorités de son plan d'urgence en adoptant plusieurs instruments programmatiques dans différents secteurs qui, s'ils sont concrètement et efficacement mis en œuvre, devraient avoir une incidence sur les causes immédiates et sous-jacentes de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition.

Parmi ces instruments figurent en bonne place le **Programme national d'investissement agricole (PNIA)** et le **Plan national multisectoriel de nutrition (PNMN)**. En faisant de l'amélioration de la nutrition l'une de ses principales stratégies, la Côte d'Ivoire a adhéré au mouvement «Scaling Up Nutrition» (SUN) en 2013 et défini une vision claire et des objectifs précis assortis d'indicateurs concordant avec ceux de l'ODD2 dans le PNMN; de même, le PNIA définit clairement la sécurité alimentaire comme un enjeu majeur de l'agriculture ivoirienne et s'établit comme le nouveau cadre de référence de la politique agricole en Côte d'Ivoire. En complément de ces instruments programmatiques importants, trois stratégies sous sectorielles majeures pour le secteur agricole ont été adoptées et sont en cours de mise en œuvre. Il s'agit de la Stratégie nationale de développement du riz (SNDR 2012-2020), de la Stratégie nationale de développement des cultures vivrières autres que le riz (SNDCV-2014-2020) et enfin du Plan stratégique de développement de l'élevage, de la pêche et de l'aquaculture en Côte d'Ivoire (PSDEPA-2014-2020)²⁵. Toutes ces stratégies visent à améliorer la productivité et la compétitivité des productions afin de couvrir les besoins alimentaires locaux en particulier pour les produits qui enregistrent des déficits importants à savoir le riz, les fruits et légumes, les viandes et abats ainsi que les produits halieutiques.

En outre, la **loi d'orientation agricole** adoptée le 20 juillet 2015 reconnaît en son article 4 le «droit à l'alimentation pour tous dans le contexte recherché de la souveraineté alimentaire» comme l'un des principes fondamentaux de mise en œuvre de la politique de développement agricole; de même en son article 5 «la souveraineté et la sécurité alimentaire et nutritionnelle» figurent parmi les axes stratégiques de la politique de développement agricole; l'élaboration des textes d'application de cette loi fait partie intégrante de la feuille de route du PNIA 2. L'élaboration et l'adoption des textes d'application de cette loi sont prévues au cours des premières années de mise en œuvre du PNIA 2 afin de la rendre opératoire.

La Côte d'Ivoire a également adopté la **loi n°98-750 du 23 décembre 1998 relative au domaine foncier rural**, modifiée par les lois du 14 août 2004 et du 13 septembre 2013. Dans le cadre de

²⁵ Toutes ces stratégies bien qu'élaborées avant le PND 2016-2020 couvrent une bonne partie de son horizon

la gouvernance foncière au niveau rural et particulièrement en vue de l'accélération de cette loi, le gouvernement a créé l'Agence foncière rurale qui a vu le jour le 12 septembre 2017.

Une **stratégie nationale de protection sociale** a été élaborée en mars 2013 et prévoit plusieurs mesures pertinentes axées sur:

- i. l'amélioration du niveau de vie des plus pauvres;
- ii. l'amélioration de l'accès aux services sociaux de base et de l'investissement dans le capital humain;
- iii. l'accompagnement des groupes vulnérables dans la prévention et la réponse aux risques d'abus, violences, exploitation, discrimination et exclusion;
- iv. l'atteinte progressive de niveaux plus élevés de protection sociale .

Un document **de politique nationale sur l'égalité des chances, l'équité et le genre a été adopté en 2009** et prévoit plusieurs mesures axées sur:

- i. le genre, la gouvernance et les droits humains;
- ii. le genre, le cadrage macroéconomique et l'analyse budgétaire;
- iii. le genre, la reconstruction et les services sociaux de base;
- iv. le genre, le renforcement des capacités et les mécanismes institutionnels de suivi-évaluation. Des mesures institutionnelles censées permettre la prise en compte des questions de genre dans tous les secteurs ont également été proposées.

Le Ministère de l'éducation nationale et de l'enseignement technique et de la formation professionnelle (MENET-FP), dans l'optique de l'éducation pour tous, a élaboré en avril 2012, la **Stratégie nationale d'alimentation scolaire**. Cette stratégie avait pour objectifs spécifiques de:

- i. améliorer l'inscription et la fréquentation scolaires des garçons et surtout des filles;
- ii. permettre l'accès et le maintien des garçons et des filles dans le système éducatif;
- iii. améliorer les capacités de concentration et d'apprentissage des élèves;
- iv. contribuer à la baisse du nombre des abandons;
- v. réduire les disparités entre garçons et filles;
- vi. réaliser la vision d'une école, une cantine, un groupement de production. La Direction des cantines scolaires, l'une des Directions centrales du MENET-FP, contribue à l'objectif de l'Éducation pour tous à travers la fourniture de repas scolaires sur tout le territoire national.

2.2. Plan national multisectoriel de nutrition 2016-2020

2.2.1. LE PROCESSUS DE FORMULATION

L'élaboration du Plan national multisectoriel de nutrition 2016-2020 par le Ministère de la santé et de l'hygiène publique à travers le Programme national de nutrition avec l'appui du Conseil national pour la nutrition (CNN) est le résultat d'un processus élargi de consultations auquel ont

participé les départements ministériels concernés, le secteur privé, la société civile, les partenaires techniques et financiers ainsi que le milieu académique et de la recherche.

L'élaboration de ce Plan a débuté par une analyse de la situation nutritionnelle en Côte d'Ivoire²⁶ qui a révélé que le pays connaissait le double fardeau de la malnutrition, à savoir d'une part de graves problèmes de sous-nutrition (retard de croissance, malnutrition aigüe, insuffisance pondérale et carences en micronutriments) et d'autre part l'émergence de la surnutrition (surpoids et obésité et maladies chroniques non transmissibles liées à la nutrition). La sous-nutrition ou malnutrition par carences est associée au tiers des décès annuels d'enfants de moins de 5 ans au moment de l'élaboration du rapport; elle demeure de ce fait un problème majeur de santé publique qui affecte considérablement les 3 secteurs de développement: l'économie, l'éducation et la santé. Selon les estimations, les conséquences de la malnutrition représenteraient une perte économique liée à la baisse de productivité au travail de plus de 972 millions de dollars EU soit près de 486 milliards de FCFA en l'absence d'intervention appropriée pour lutter contre les retards de croissance, les carences en iode et l'anémie.

Les causes immédiates de la malnutrition: faibles apports calorifiques et régime alimentaire peu diversifié, mauvaises habitudes alimentaires conduisant au surpoids et obésité, prévalence élevée de maladies infectieuses (paludisme, infections respiratoires, maladies diarrhéiques et VIH/Sida).

Les causes sous-jacentes: problèmes d'accessibilité aux aliments en raison de déficits saisonniers de production, faiblesses des stocks de réserves, mauvais approvisionnement des marchés, mais aussi la pauvreté surtout en milieu urbain. L'accès aux services sociaux de base (tels que la santé, l'éducation, l'eau potable, les systèmes d'assainissement) reste encore très déficitaire dans certaines zones. L'attention accordée aux femmes et aux enfants demeure insuffisante: inégalités entre les sexes en matière d'accès aux services sociaux de base (santé, éducation, eau potable), faible autonomisation des femmes, manque de temps pour s'occuper des enfants (faible taux d'allaitement).

Les causes fondamentales comprennent: les effets des changements climatiques sur la production agricole, l'analphabétisme et les décennies de crises politico-militaires (2000-2010) marquées par une pauvreté grandissante sont autant de facteurs qui affectent négativement la nutrition.

2.2.2. LE CONTENU DU PNMN

Le PNMN s'articule autour de sept axes prioritaires qui prennent en compte aussi bien les causes immédiates que les causes sous-jacentes de la malnutrition:

Résultat stratégique 1: Cet axe a pour objectif de promouvoir et soutenir les bonnes pratiques nutritionnelles et les mesures préventives. Un accent particulier sera accordé à la promotion d'actions clés nommées les Actions essentielles en nutrition (AEN) qui couvrent l'alimentation des femmes enceintes et allaitantes, l'allaitement, l'alimentation complémentaire, l'alimentation des enfants malades, la promotion de la consommation du sel iodé et d'autres

²⁶ Analyse de la situation nutritionnelle en Côte d'Ivoire- Juillet 2015

aliments enrichis et riches en micronutriments notamment en fer, en iode, en vitamine A, le déparasitage et la supplémentation en micronutriments.

Résultat stratégique 2: Il couvre la prise en charge de toutes les formes de malnutrition y compris le dépistage chez les groupes spécifiques: personnes atteintes de tuberculose, de VIH, de maladies chroniques et les personnes âgées.

Résultat stratégique 3: L'objectif de cet axe stratégique est d'encourager une production suffisante, diversifiée et accessible aux ménages (cultures maraîchères, petit élevage, aquaculture) en renforçant les systèmes de transport, d'entreposage, de conservation, de transformation et de distribution des aliments afin de prolonger durablement la disponibilité de denrées alimentaires variées et de qualité.

Résultat stratégique 4: Il se concentre sur la sécurité sanitaire des aliments. Les actions seront axées entre autres sur l'évaluation et la gestion des risques ainsi que sur la sensibilisation aux bonnes pratiques des acteurs (producteurs, transformateurs, distributeurs, ménages).

Résultat stratégique 5: L'objectif principal de cet axe est de renforcer la résilience des ménages à travers les services de protection sociale et des actions de prévention et de réponse aux situations de crise.

Résultat stratégique 6: Il vise à garantir à la population un accès à l'eau potable et à des systèmes d'assainissement adéquats en accordant un accent particulier aux zones rurales où l'accès à l'eau potable et aux latrines est plus faible et où la prévalence de la malnutrition est plus élevée.

Résultat stratégique 7: Il vise à créer un environnement favorable à la nutrition et à renforcer la gouvernance à travers une meilleure coordination et la création de synergies entre les actions.

De par sa nature même, le PNMN intègre les considérations de genre et les personnes vulnérables sont au cœur de l'identification de ses cibles dans l'ensemble des 7 résultats stratégiques (voir 2.5.2. ci-dessous)

Le cadre logique élaboré a montré que les objectifs du PNMN étaient mesurables.

2.3. Programme national d'investissement agricole

2.3.1. LE PROCESSUS DE FORMULATION

La formulation du Programme national d'investissement agricole de seconde génération (PNIA 2) s'est effectuée sous l'égide d'un Secrétariat technique (ST) composé des Directions techniques de la planification représentant les quatre ministères directement impliqués dans le secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique: le Ministère de l'agriculture et du Développement Rural (MINADER), le Ministère des ressources animales et halieutiques (MIRAH), le Ministère des eaux et des forêts (MINEF), et le Ministère de la salubrité, de l'environnement et du développement durable (MINSIEDD).

Au sein du ST du PNIA, un groupe de travail comprenant les directions de la planification des quatre ministères techniques a été mise en place pour le suivi quotidien du processus. Trois

types de comité ont été mis en place pour appuyer la formulation du PNIA 2, de sorte à assurer le caractère inclusif, multi-acteurs et multisectoriel du processus. Des «pools de structures» ont été mis en place pour prendre en compte les préoccupations des parties-prenantes dans la formulation des politiques et programmes du secteur rural, par types d'acteurs et selon le domaine d'intervention. Dans le souci de conduire un processus participatif, les parties-prenantes ont également été sollicitées au cours d'ateliers de co-construction du PNIA 2, rassemblant différents types d'acteurs par thématique, ou par région.

L'orientation du PNIA 2 a été influencée par les insuffisances relevées dans le PNIA 1, en particulier:

- Malgré la part importante de la population active travaillant dans le secteur agricole (l'industrie n'employant par exemple que 6 pour cent environ de la population active), les revenus que les emplois agricoles génèrent sont moindres.
- Les jeunes et les femmes restent particulièrement vulnérables. Les principaux défis auxquels font face ces groupes sont principalement les difficultés à accéder aux opportunités d'emplois du secteur en général et aux emplois les plus rémunérateurs en particulier.
- Le faible niveau de revenu par travailleur agricole se manifeste par des taux élevés de pauvreté rurale.
- Enfin, l'augmentation des volumes de production et des taux d'autosuffisance alimentaire n'a pas suffi à répondre aux besoins des ménages souffrant d'insécurité alimentaire.

En outre, les insuffisances relevées au niveau de la gouvernance du PNIA 1 ont été également prises en compte, notamment²⁷:

- La déconnexion observée entre la structure du PNIA telle que définie dans le texte (c'est-à-dire programmes, sous-programmes, activités), et la mise en œuvre du PNIA sous forme de projets transversaux par rapport aux programmes initialement définis; cette déconnexion avait engendré une difficulté à réconcilier, d'une part les données budgétaires globales du PNIA et celles des projets mis en œuvre dans le cadre du PNIA; et d'autre part, les indicateurs des programmes et ceux des projets exécutés dans le cadre du PNIA. Par ailleurs, le cahier des charges défini pour le dispositif de suivi-évaluation du PNIA, n'a jamais été mis en œuvre, faute de ressources.
- Le manque de statistiques agricoles de référence a été considéré comme un frein majeur par l'ensemble des acteurs du secteur.
- Le constat de manque global d'implication des régions de Côte d'Ivoire, qui a mis en relief l'opportunité de mieux prendre en compte les réalités des territoires dans le cadre du PNIA 2, depuis sa formulation jusqu'à sa mise en œuvre.

²⁷ Programme national d'investissement agricole de 2^{ème} génération (2018-2025) -novembre 2017

2.3.2. LE CONTENU DU PNIA 2

Dans le souci d'apporter des réponses aux insuffisances du PNIA 1, la Côte d'Ivoire a adopté le PNIA 2 (2018-2025) qui vise à doter le pays, à l'horizon 2025, d'une agriculture durable, inclusive, compétitive, transformée structurellement et soutenant le développement de l'économie nationale. Le PNIA 2 met l'accent sur l'atteinte de 4 objectifs stratégiques: i) le développement de la valeur ajoutée agro-sylvo-pastorale et halieutique à travers un développement coordonné des chaînes de valeur, dans une logique d'accès aux marchés à la fois internationaux et nationaux; ii) la mise en place de systèmes de production agro-sylvo-pastorale et halieutique durables et respectueux de l'environnement; iii) une croissance inclusive, garante du développement rural et du bien-être des populations, conformément aux ODD; et iv) la gouvernance institutionnelle. Ces objectifs stratégiques ont été déclinés en 6 programmes comme suit:

Programme 1: productivité et développement durable de la production agro-sylvo-pastorale et halieutique;

Programme 2: amélioration de la valeur ajoutée et de la performance des marchés;

Programme 3: gestion durable des ressources environnementales et résilience climatique;

Programme 4: amélioration des conditions de vie des acteurs, et promotion du secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique;

Programme 5: expansion de l'accès au financement et des canaux d'investissement privés;

Programme 6: renforcement du cadre institutionnel, de la gouvernance du secteur et de l'environnement des affaires.

Plus particulièrement, dans son **Programme 3** le PNIA 2 poursuit 2 objectifs, à savoir:

- i. assurer la réhabilitation et la gestion durable des ressources environnementales nationales; et
- ii. renforcer la résilience de la production agricole face aux changements et chocs climatiques.

En outre, le PNIA 2 intègre les cibles 2.1 et 2.2 des ODD liées à la sécurité alimentaire et nutritionnelle dans son Programme 4, qui vise à améliorer les conditions de vie des acteurs et à promouvoir le secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique. Ainsi, s'agissant de l'amélioration de la sécurité alimentaire et de la nutrition, trois activités principales sont prévues:

- i. le renforcement de l'accès des ménages vulnérables aux aliments;
- ii. le développement de produits à haute valeur nutritive; et
- iii. l'éducation et la sensibilisation aux bonnes pratiques nutritionnelles.

Il convient de souligner que ces 6 programmes prévoient plusieurs mesures spécifiquement destinées aux femmes et/ou aux jeunes (voir 2.5.1 ci-dessous).

Le PNIA 2 vise à promouvoir une meilleure intégration territoriale, à travers la mise en œuvre du concept de Pôles de développement agricole intégrés (ou agropole), sur l'ensemble du territoire²⁸. L'objectif des Pôles de développement agricole intégrés ivoiriens est de favoriser «des investissements agro-sylvo-pastoraux et halieutiques respectueux de l'environnement, fondés sur le potentiel des territoires et les besoins des populations, et bénéficiant à l'ensemble des acteurs». Les 31 régions de Côte d'Ivoire ont été regroupées en **9 Pôles de développement agricole intégré** sur la base de critères agro-écologiques, administratifs, sociaux et économiques. Au niveau de chaque zone, les investissements cibleront le développement de filières clés aussi bien au plan de la sécurité alimentaire que de la création de valeur ajoutée.

La notion de Pôle de développement agricole intégré repose sur cinq axes clés:

- Une stratégie de transformation agro-sylvo-pastorale et halieutique **localisée**, qui tient compte des **réalités des territoires**.
- La définition de **zones** focalisées sur des **filières priorisées** au niveau national et local.
- Une **concentration de facilités et de services** pertinents pour ces filières, dans chacune des zones définies.
- Une forte implication du secteur privé et des communautés locales.
- Une approche cohérente avec celle définie pour les **pôles économiques compétitifs** à l'échelle nationale.

Ainsi, la prise en compte de plusieurs dimensions de la sécurité alimentaire et nutritionnelle dans le PNIA 2 fait de ce programme un atout potentiel pour atteindre toutes les cibles de l'ODD2. Le cadre logique élaboré a montré que ces objectifs étaient mesurables.

2.4. Couverture des populations par la protection sociale publique

2.4.1. ÉTAT DE COUVERTURE DE LA PROTECTION SOCIALE EN COTE D'IVOIRE

D'après l'Organisation internationale du travail (OIT), entre 85 pour cent et 90 pour cent de la population en Côte d'Ivoire (pays membre de l'OIT) ne bénéficie pas de la couverture sociale publique, ce qui est très loin de la recommandation N°202 de l'OIT sur les socles de protection sociale adoptée le 14 juin 2002, qui stipule que: «les Pays Membres devraient maintenir leurs socles de protection sociale qui devraient comporter des garanties élémentaires de sécurité sociale. Ces garanties devraient assurer au minimum à toute personne dans le besoin, tout au long de la vie, l'accès à des soins de santé essentiels et une sécurité élémentaire de revenu qui ensemble garantissent un accès effectif aux biens et services définis comme nécessaires à l'échelle nationale».

Le niveau des dépenses publiques pour la protection sociale est aussi faible; en 2011, seulement 1,08 pour cent du PIB était consacré à la protection sociale. En outre, bien que le Parlement ait approuvé l'accord de couverture de Santé Universelle en 2014, les dépenses pour la santé publique ne représentaient que 0,87 pour cent du PIB en 2011 (OIT, 2014).

²⁸ Programme national d'investissement agricole de 2^{ème} génération (2018-2025) -novembre 2017

Les mécanismes traditionnels et informels de solidarité et d'entraide au niveau de la famille élargie, des communautés et des associations restent les seuls cadres de protection sociale pour la plupart de la population; malheureusement ces mécanismes s'affaiblissent progressivement en raison de la modernisation, des migrations et des déplacements, de l'urbanisation et du relâchement de la solidarité au sein de la famille élargie. La protection sociale «moderne» est largement limitée à sa branche contributive, c'est-à-dire à l'assurance sociale, mais les caisses de sécurité sociale ont une couverture très faible et un impact minime en matière de protection de la population générale contre les risques sociaux.

Selon les données de l'enquête sur le niveau de vie des ménages en Côte d'Ivoire (ENV 2015), seulement 10,7 pour cent des personnes bénéficient d'une prise en charge de leurs dépenses de santé et elle provient essentiellement des parents (57,3 pour cent) et à un degré moindre des assurances (32,8 pour cent); seulement 0,9 pour cent de la population bénéficie d'une couverture maladie et le taux de couverture de cette assurance est de 70 pour cent pour 37,5 pour cent des assurés et de 80 pour cent pour 36,6 pour cent des assurés. Seulement 1 pour cent des ménages de petits exploitants agricoles en Côte d'Ivoire perçoit de l'argent du gouvernement (pension, invalidité, assistance sociale...)²⁹. Ce faible niveau de transferts de fonds du gouvernement vers les petits exploitants agricoles pourrait être lié au fait que la plupart d'entre eux n'ont pas eu d'emploi formel et n'ont pas cotisé à la Caisse nationale de prévoyance sociale.

2.4.2. MESURES PRISES POUR RENFORCER LA PROTECTION SOCIALE DES POPULATIONS

1. Les insuffisances susmentionnées en matière de couverture sociale des populations ivoiriennes ont amené les pouvoirs publics à adopter courant 2018 un **Programme social du gouvernement 2019-2020** dont l'objectif est d'accélérer le volet social du PND 2016-2020. De même, en vue de renforcer la résilience des ménages pauvres, le Gouvernement a obtenu un don de 50 millions de dollars EU de la Banque Mondiale pour financer le Projet filets sociaux productifs. Ce projet vise à améliorer les revenus des populations pauvres dans des zones rurales cibles à travers un programme de transfert monétaire qui devra permettre aux ménages d'améliorer leur consommation de base et leur productivité de différentes façons. Ce projet couvre la période 2015-2020 et cible 35 000 ménages en milieu rural dans les trois régions (Centre, Nord et Ouest) enregistrant les taux les plus élevés de pauvreté chronique et de malnutrition infantile en Côte d'Ivoire.
2. Dans son résultat stratégique n°5 intitulé «la résilience des ménages aux crises alimentaires et nutritionnelles est renforcée», le **PNMN** reconnaît la liaison étroite entre la nutrition et la résilience et propose des mesures pour que: i) «les ménages hautement vulnérables aient accès à des services de protection sociale» à travers entre autres le renforcement des programmes de transfert monétaire visant les ménages; la fourniture de rations alimentaires aux personnes/ménages et le développement de programmes saisonniers d'assistance conditionnée; et ii) «aient leurs capacités renforcées face aux effets du changement climatique et autres chocs/ épidémies» à travers entre autres la

²⁹ Enquête nationale et segmentation des ménages des petits exploitants agricoles en Côte d'Ivoire, 2016

mise en place d'un dispositif de préparation et de contingence multisectoriel; le renforcement du système de suivi de la sécurité alimentaire et nutritionnelle; et la mise en place des réserves de sécurité alimentaire.

3. Dans son Programme 4 intitulé «amélioration des conditions de vie des acteurs, et promotion du secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique» le **PNIA 2** prévoit l'amélioration de la protection sociale des communautés rurales à travers diverses activités. Il s'agit notamment de: i) la caractérisation de la vulnérabilité des populations rurales (cartographie des moyens de subsistance et des risques, mécanismes de ciblage des populations éligibles aux aides sociales, élaboration d'un niveau de référence sur la vulnérabilité des ménages et des populations en fonction des risques); ii) la facilitation de l'accès aux services sociaux de base pour les populations rurales (fonds national des AGR agricoles pour les femmes et personnes vulnérables, caisse de prévoyance sociale pour exploitants agricoles et leurs familles, accès aux produits d'assurance agricole); iii) l'accroissement durable des revenus des petits producteurs (diversification des sources de revenus en milieu rural); et iv) le développement des infrastructures socio-économiques en milieu rural (réhabilitation, équipement et entretiens).

2.5. Prise en compte de la dimension de genre

2.5.1. CONSIDERATIONS DE GENRE DANS LE PNIA 2

Les **6 programmes du PNIA 2** prévoient chacun des mesures spécifiques aux femmes et aux jeunes pour leur permettre de relever plusieurs défis qui se posent à eux et qui ont été clairement décrits dans le diagnostic. Il s'agit notamment de mesures visant à:

- Assurer une équité du niveau d'accès aux intrants, équipements et conseils agricoles quels que soient **le genre et l'âge**;
- Accroître les quantités de production des **femmes** dans le secteur de la transformation et la commercialisation des produits agro-sylvo-pastoraux et halieutiques où elles sont nombreuses et renforcer leur savoir-faire et leurs capacités en matière de négociation avec les acheteurs d'occasion
- Renforcer la **participation des femmes** dans la gestion et la protection des ressources environnementales et dans l'amélioration de la résilience climatique, notamment en assurant leur participation égale et active au niveau décisionnel des OPA/OPE, des associations, et des ONG actives sur le sujet
- Élaborer et mettre en œuvre une **stratégie pour la promotion du genre** dans le secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique, vu que les femmes sont souvent en charge de la nutrition et de l'alimentation de leurs familles
- Encourager la création d'une **association des jeunes** diplômés de formation professionnelle agricole, pour la mise en œuvre de projets pilotes de production et commercialisation de vivriers
- **Les femmes et les jeunes** éprouvent plus de difficultés à accéder au financement que les hommes et les populations plus âgées, en raison des normes sociales mais aussi d'un manque de garanties (un très faible pourcentage d'entre eux possédant des actifs

pouvant faire office de caution, tels que des titres fonciers). Pour palier à cela, le PNIA 2 à identifier les mesures suivantes: i) encourager la mise en place d'un fonds (et vulgariser la mise en place d'associations) d'autofinancement agricole pour les femmes, assurant une entraide économique entre agricultrices; ii) soutenir la mise en place d'un fonds d'appui agricole tenu par des jeunes, pour les investissements dans les PME et PMI des jeunes exploitants agricoles; iii) fournir des incitations aux institutions financières (institutions de microfinance, banques, etc.) pour la mise en place de produits spécifiques aux besoins financiers des jeunes et/ou des femmes; iv) développer la finance inclusive pour favoriser l'épargne et l'investissement par les femmes; v) mettre en place des programmes nationaux de transferts monétaires pour les femmes en situation de vulnérabilité.

- Prendre en compte les besoins des femmes et des jeunes dans la gouvernance et l'environnement des affaires du secteur, en: i) mettant en place un programme de leadership visant à augmenter l'efficacité des femmes dans les OPA, OPE, interprofessions, etc.; ii) mettant en place un programme ciblé de sensibilisation à la sécurisation foncière ainsi que les Directives volontaires sur la gouvernance foncière; et iii) collectant des statistiques désagrégées sur les femmes et les jeunes afin de pouvoir suivre leurs progrès dans le secteur.
- L'objectif stratégique 3 du PNIA 2 (une croissance inclusive, garante du développement rural et du bien-être des populations) vise la création d'opportunités d'emplois pour au moins 30 pour cent des jeunes dans les chaînes de valeur agricoles chaque année.

2.5.2. CONSIDERATIONS DE GENRE DANS LE PNMN

De par sa nature même, le **PNMN** intègre des considérations de genre au cœur de l'identification de ses cibles sur l'ensemble des 7 résultats stratégiques; notamment:

- La promotion des bonnes pratiques nutritionnelles et les mesures préventives mettent l'accent sur les actions essentielles en matière de nutrition (AEN+) qui couvrent l'alimentation de la femme enceinte et allaitante, l'allaitement, l'alimentation de complément, l'alimentation de l'enfant malade, la promotion de la consommation du sel iodé et autres aliments enrichis et riches en micronutriments notamment en fer, en iode, en vitamine A, le déparasitage et la supplémentation en micronutriments.
- Les actions visant le renforcement de la prise en charge de la malnutrition couvrent aussi: i) le dépistage et la prise en charge de la malnutrition chez les groupes spécifiques: les personnes atteintes de tuberculose/VIH, les personnes atteintes de maladies chroniques et les personnes âgées; et ii) les soins et soutiens nutritionnels aux femmes enceintes, aux femmes allaitantes et aux enfants de moins de cinq ans malnutris.
- Les actions visant l'accroissement durable de la disponibilité et de l'accès à des aliments nutritifs et diversifiés pour la consommation ciblent prioritairement les zones d'insécurité alimentaire.
- Pour renforcer la résilience des ménages aux crises alimentaires et nutritionnelles, les actions visant à faciliter l'accès à des services de protection sociale concerneront en priorité les ménages hautement vulnérables (programmes d'assistance saisonnière,

rations supplémentaires aux enfants, etc.).

- Les cibles finales des actions comme «Améliorer les conditions de restauration collectives», «Encadrer les acteurs du commerce informel des aliments vendus sur les voies publiques» sont essentiellement les populations les plus démunies
- Pour améliorer l'hygiène et l'accès à l'eau potable et aux systèmes d'assainissement, un accent particulier sera accordé aux zones rurales où la couverture d'accès à l'eau potable et aux latrines est plus faible et où la prévalence de la malnutrition est plus élevée.
- Des mesures sont prévues pour renforcer les dispositions légales favorables à la bonne alimentation du nourrisson pour les femmes dans le milieu du travail

2.6. Goulots d'étranglement en matière de ciblage

2.6.1. FAIBLESSES DES DISPOSITIFS D'OPERATIONNALISATION DES PROGRAMMES DE SANAD

Les dispositifs d'opérationnalisation des programmes de SANAD jouent un rôle clé en matière de ciblage des bénéficiaires. Malheureusement, ils sont caractérisés par les faiblesses suivantes:

- Dans le secteur agricole (agriculture vivrière, élevage, pêche et aquaculture, eaux et forêts), les effectifs des **ressources humaines** sont faibles et l'administration «de contact»³⁰ est souvent démunie et pas en mesure de remplir pleinement ses fonction³¹ (**voir 4.2.3. ci-dessous**).
- Les **organisations professionnelles agricoles** constituent des relais importants de mise en œuvre de plusieurs projets/programmes de SANAD et sont mises à contribution pour le ciblage des bénéficiaires. Or selon le REEA³² très peu d'exploitants appartiennent à une OPA/OPE. En effet, seulement 5,9 pour cent des exploitants pratiquant l'agriculture végétale appartiennent à une OPA. Ces proportions sont de 8,4 pour cent pour les exploitants d'élevage, 14,8 pour cent pour ceux pratiquant l'aquaculture, 10,1 pour cent pour les sylviculteurs et 4,8 pour cent pour les exploitants pratiquant la pêche artisanale. Parmi toutes les activités agricoles, c'est dans l'aquaculture que la proportion d'exploitants appartenant à une OPA/OPE est la plus élevée (14,8 pour cent).
- Dans le secteur **de la santé et de la nutrition** on observe une répartition inégale des ressources humaines sur le territoire national avec une forte concentration au profit des régions du sud du pays, notamment à Abidjan, créant ainsi un déséquilibre de l'offre des services.
- Jusqu'à présent, le potentiel des **collectivités décentralisées** (conseils régionaux, conseils municipaux) n'est pas suffisamment mis à contribution dans le processus d'élaboration et de mise en œuvre des programmes/projets de SANAD.

³⁰ Administration de contact: il s'agit du personnel opérant dans les structures déconcentrées du Ministère de l'agriculture: DR, DD, DP

³¹ Stratégie nationale de développement des cultures vivrières autre que le riz (SNDCV): 2014

³² RCI-MINADER/UE/FAO (2017). Recensement des exploitants et exploitations agricoles 2015/2016 Rapport de synthèse, V1

2.6.2. FAIBLESSES DANS LE PROCESSUS DE CIBLAGE

Les acteurs rencontrés ont répertorié plusieurs goulots d'étranglement dont les principaux sont les suivants:

- Le mode peu transparent d'identification des bénéficiaires;
- Le faible niveau d'organisation des producteurs de vivriers et de productions animales et halieutiques;
- Les problèmes de leadership dans plusieurs sociétés coopératives;
- La participation insuffisante des OPA à la phase d'identification des projets;
- Certains bailleurs arrivent avec des prérequis et retiennent des axes pas toujours pertinents;
- Le Ministère de l'agriculture et du développement rural et les bailleurs élaborent des projets et les OP sont appelées pour identifier les bénéficiaires;
- Quelques fois les OP bénéficiaires des projets ne sont identifiées ni à la Direction des organisations professionnelles agricoles (DOPA) du MINADER, ni à la Chambre nationale d'agriculture.
- Exploitation insuffisante des structures décentralisées et déconcentrées: les conseils régionaux apparaissent très peu dans le processus d'élaboration des programmes;
- L'éloignement et/ou l'inaccessibilité (routes impraticables) de certaines zones constitue aussi un handicap à l'atteinte de certaines cibles des projets (entretiens très sporadiques des pistes rurales depuis la privatisation dans le secteur du coton)³³;
- Des statistiques incomplètes sur l'évolution des situations dans les régions;
- La difficile cohésion sociale dans plusieurs zones du pays depuis les crises sociopolitiques de 2002 et 2010.

2.7. Facteurs d'économie politique dans le secteur de la SANAD

1. Bien que le PNIA définisse clairement la sécurité alimentaire comme un enjeu majeur de l'agriculture ivoirienne et fasse de l'agriculture familiale un des axes principaux dans l'élimination de la faim en Côte d'Ivoire, force est de constater que la plupart des **investissements publics et privés vont en direction des cultures de rente au détriment des cultures vivrières.**
 - i. Les ressources humaines du ministère de l'agriculture se consacrent prioritairement sur les cultures de rente (café, cacao, anacarde, hévéa, palmier à huile) au détriment des cultures vivrières et l'administration «de contact»³⁴ est souvent démunie, et pas en mesure de remplir pleinement ses fonctions ³⁵.

³³ Avant la privatisation dans le secteur cotonnier, les pistes de collecte du coton étaient régulièrement entretenues par la compagnie cotonnière. Après la privatisation, cette activité n'est que sporadique et les filières hévéicoles et du palmier à huile n'interviennent que dans leurs zones de production

³⁴ Administration de contact: il s'agit des structures déconcentrées des ministères sectoriels: directions régionales, départementales

³⁵ Stratégie nationale de développement des cultures vivrières autre que le riz (SNDCV)- 2014

- ii. Le Fonds interprofessionnel pour la recherche et le conseil agricole (FIRCA) ne gère à l'heure actuelle pas de cotisation professionnelle en provenance des filières vivrières. En effet, **les cotisations destinées à être gérées et attribuées par le FIRCA proviennent principalement de prélèvements sur les filières d'exportation.** Pour les produits vivriers hors riz, seule la redistribution d'une petite partie des cotisations des filières d'exportation, appelée «fonds de solidarité» permet le financement d'action dans les filières vivrières. Par conséquent les activités de vulgarisation et de conseil portant sur le vivrier ne sont pas financées.
- iii. L'Agence nationale d'appui au développement rural (ANADER) assure **les services de vulgarisation agricole, mais intervient principalement sur les cultures de rente.** Différents acteurs sur le terrain (coopératives et faitières agricoles) assurent des conseils techniques sur les productions vivrières, mais leurs interventions ne sont pas recensées ni coordonnées. Au niveau de la recherche agronomique, d'importantes ressources technologiques vivrières sont disponibles, mais sont insuffisamment vulgarisées. Les laboratoires qui interviennent dans la sécurité sanitaire des aliments³⁶ sont rarement sollicités sur les questions de sécurité sanitaire liées aux productions vivrières nationales.
- iv. Sur le terrain, **l'occupation des terres se fait d'abord pour les cultures de rente**, les vivriers venant par la suite; le vivrier est souvent considéré comme une culture pionnière qui accompagne l'installation et les premières années de développement des plantations de rente³⁷. La main d'œuvre agricole reste principalement mobilisée par les cultures de rente, en dehors de bassins spécialisés et, l'insuffisance des moyens de transport des vivriers est accentuée en période de campagne café-cacao, coton-anacarde où la priorité est accordée au transport de ces produits.
- v. **Les systèmes d'information sur les productions et le marché du vivrier**, contrairement à celles de rente, restent embryonnaires essentiellement par manque de financement

Les constats ci-dessus ne visent nullement à opposer cultures de rente et cultures vivrières en Côte d'Ivoire. En effet, les ménages ruraux sont en majorité producteurs de cultures vivrières et de rente; en effet, la grande majorité des familles de petits exploitants agricoles produit généralement des cultures vivrières et des cultures de rente (89 pour cent) et très peu sont spécialisés dans seulement un type de culture (8 pour cent cultivent uniquement des cultures de base et 7 pour cent uniquement des cultures de rente)³⁸. En outre, les analyses montrent que, pour le moment, la situation de la sécurité alimentaire des ménages agricoles de rente est meilleure que celle des ménages produisant principalement des cultures vivrières.

Cependant les cultures de rente sont très sensibles aux variations du marché mondial, car les prix sont fixés par ce marché sans tenir compte du coût de production des

³⁶ Le Laboratoire national d'appui au développement agricole (LANADA), le Laboratoire de l'Institut national d'hygiène publique (LINHP), le Laboratoire national de la santé publique (LNSP) et le Laboratoire national d'essais de qualité, de métrologie et d'analyses (LANEMA)

³⁷ Étude de faisabilité sur la redynamisation du marché de gros de Bouaké-Octobre 2015: Ministère du commerce

³⁸ Enquête nationale et segmentation des ménages des petits exploitants agricoles en Côte d'Ivoire, 2016

producteurs. Ainsi, les prix de ces produits de rente évoluent en dent de scie. Ces produits étant périssables, une variation à la baisse du prix constitue un risque pour les producteurs qui peuvent ainsi sombrer dans l'insécurité alimentaire. Excepté le café, les prix des cultures de rente sont à la baisse. En 2017 le prix du cacao est passé de 1 000 FCFA à 700 FCFA le kg (le pays est trop fortement dépendant du binôme café-cacao).

Il apparaît ainsi nécessaire de prendre des mesures visant à accroître la productivité des cultures vivrières (organisation, structuration, investissements publics et privés) en capitalisant les longues années d'expériences acquises dans la production de cultures de rente. L'impact de ces mesures en matière d'accroissement de l'offre de produits vivriers au profit des consommateurs locaux et de la sous-région et de diversification des sources de revenus des producteurs serait un atout appréciable pour la SANAD.

2. Malgré le fort engagement en faveur de la SANAD exprimé au plus haut niveau de l'État ivoirien (nutrition ancrée au niveau de la Vice-présidence de la République) et bien que les objectifs des politiques sectorielles de sécurité alimentaire et de nutrition envisagent explicitement la coordination, dans la pratique, la plupart des activités se déroulent sans véritables plateformes de collaboration et d'échanges³⁹. En raison de **conflits de leadership et de compétence**, les ministères continuent de fonctionner de façon cloisonnée, en instaurant leurs propres cadres et indicateurs définis dans leurs plans stratégiques.
3. Les politiques et les programmes de sécurité alimentaire et de nutrition sont conçus au niveau central par les ministères et le **niveau local** reste en marge de l'opérationnalisation de ces politiques et programmes. En effet, les autorités locales ne disposent pas toujours de directives, de capacités, et d'encadrement nécessaires pour orienter les processus de conception et de mise en œuvre des programmes, notamment vers la meilleure façon de concilier la planification et leur mise en œuvre décentralisées avec les objectifs stratégiques nationaux. Pourtant, au niveau local, les collectivités territoriales sont appelées à jouer un rôle plus important dans l'animation et la coordination du développement économique local.
4. Les approches actuelles du développement rural, orientées sur **les chaînes de création de valeur**, ont tendance à ne profiter qu'aux personnes directement impliquées dans ces chaînes; en effet, la rentabilité économique des filières n'est pas toujours synonyme de bonne performance de l'économie des ménages. En outre, l'absence de coordination trans-sectorielle a eu également un impact négatif sur les ressources naturelles et les services environnementaux.

³⁹ Examen stratégique faim zéro, Côte d'Ivoire

3. Considération des problématiques émergentes dans la SANAD

3.1. Croissance démographique

3.1.1. CARACTERISTIQUES DEMOGRAPHIQUES

Selon le Recensement général de la population et de l'habitat (RGPH) de 2014, la **population** est estimée à 22 671 331 habitants, avec un taux d'accroissement annuel moyen estimé à 2,6 pour cent – qui peut s'expliquer par un taux de natalité élevé (4,9 enfants par femme) et une forte immigration. La population de la Côte d'Ivoire a été multipliée par 3,4 entre 1975 et 2014. Le facteur multiplicateur le plus élevé (5,3) concerne la population urbaine, avec un taux d'urbanisation qui est passé de 32 pour cent en 1975 à pratiquement 50 pour cent en 2014, soit une augmentation de 18 points. Aujourd'hui, plus d'un ivoirien sur 2 vit en ville. Le rapport de masculinité est de 107 hommes pour 100 femmes. Une situation nationale qui varie cependant d'une région à l'autre.

La **population de la Côte d'Ivoire reste très jeune**; en effet, 77,7 pour cent des Ivoiriens ont moins de 35 ans, soit un peu plus de 3 personnes sur 4, les 0-14 ans représentent 41,5 pour cent de la population et les 16-35 ans 34,9 pour cent (RGPH 2014). Le nombre de dépendants reste élevé, puisque 1 ivoirien sur 2 a toujours moins de 20 ans et près de 2 ivoiriens sur 3 ont moins de 25 ans. Cette structure par âge correspond à 80 dépendants de moins de 15 ans et de 65 ans et plus pour 100 «actifs potentiels» de 15-64 ans, contre 40 à 50 dépendants (deux fois moins) dans les pays émergents.

La **fécondité reste actuellement très élevée**, en moyenne 5 enfants par femme environ en 2014 avec cependant des disparités importantes entre le milieu urbain (3,7 enfants) et le milieu rural (6,3 enfants) et selon les régions, les niveaux d'éducation et de richesse. L'espérance de vie à la naissance est de 54,3 ans en 2015 (53,4 pour les hommes et 55,2 pour les femmes. L'utilisation de la contraception moderne est faible (12 pour cent chez les femmes en union en 2012-2013).

Le pays aspirant à l'émergence, les comparaisons suivantes permettent d'apprécier les défis démographiques auxquels la Côte d'Ivoire doit faire face: dans les pays émergents, la croissance démographique se situe aujourd'hui entre 0,5 pour cent et 1,5 pour cent par an (contre 2,6 pour cent en Côte d'Ivoire); les femmes ont en moyenne au plus 3 enfants (contre 5 enfants en Côte d'Ivoire); et 60 à 85 pour cent des femmes utilisent une méthode de contraception ce qui favorise leur insertion sur le marché du travail (contre 18 pour cent seulement en Côte d'Ivoire en 2012)⁴⁰.

3.1.2. Défis pour les programmes de SANAD

Les principaux défis de cette réalité démographique se posent en termes de gains de productivité pour **couvrir durablement la demande alimentaire et d'offres de services sociaux de base** pour satisfaire une demande en croissance continue, même si le potentiel apporté par la démographie galopante en terme de disponibilité de main d'œuvre n'est pas à négliger.

⁴⁰ Plan national de développement 2016-2020 Tome République de Côte d'Ivoire

Faire face à des augmentations aussi importantes suppose une rapidité exceptionnelle d'adaptation des populations et des autorités, mais aussi des moyens importants qui peuvent s'avérer difficiles à mobiliser; par exemple le PNIA 2 projette un taux d'accroissement annuel moyen de la productivité des terres sur la période 2015-2025 de 7,2 pour cent, qui pourrait s'avérer peu très réaliste compte tenu du nombre d'hypothèses qui conditionnent ce résultat:

- Mobilisation des financements pour les investissements (y compris par le secteur privé);
- Capacités de mise en œuvre des projets/programmes tant au niveau des institutions que des acteurs à la base (OPA/OPE);
- Maîtrise des effets des changements climatiques, etc.

Il en va de même pour le PNMN, où l'accès à un système sanitaire disponible et efficace et l'acceptation de la planification familiale par la population resteront pour longtemps des défis en Côte d'Ivoire.

Néanmoins ces deux documents considèrent indirectement le facteur démographique en visant à réduire respectivement les niveaux d'insécurité alimentaire, de création d'emplois mais aussi de personnes souffrant de malnutrition.

3.2. Exode rural/migrations et urbanisation

3.2.1. IMMIGRATION, EXODE RURAL ET URBANISATION

La Côte d'Ivoire a l'un des **taux d'immigration les plus élevés au monde**, alimenté par l'afflux constant d'immigrants au cours des 50 dernières années. Avant la crise politique de la fin du 20^{ème} siècle, selon les estimations les individus d'origine étrangère représentaient entre 25 et 30 pour cent de la population totale. D'après un recensement conduit en 2014, la Côte d'Ivoire accueille plus de 5 millions de citoyens étrangers, ce qui représente près de 25 pour cent de la population totale du pays. La Côte d'Ivoire et le Nigéria animent les deux principaux pôles migratoires de l'Afrique de l'Ouest et constituent le principal lieu d'accueil des émigrés de leurs pays limitrophes. La proportion de la population non-ivoirienne semble se stabiliser autour d'un quart de la population totale: 22 pour cent en 1975, 28 pour cent en 1988, 26 pour cent en 1998 et 24 pour cent en 2014.

En fait, le phénomène migratoire en Côte d'Ivoire a une origine historique; en effet, le pays est constitué schématiquement de deux zones écologiques: la savane au nord et la forêt au sud. Cette différenciation naturelle entre le nord et le sud a une incidence sur la vie économique des populations.

Quand les colonisateurs ont entrepris de mettre en valeur les territoires colonisés, ils ont eu besoin d'une main-d'œuvre disciplinée et suffisante pour les travaux d'intérêt commun. De même, pour garantir une production suffisante de matières premières comme le bois, le café et le cacao dans le cadre d'une agriculture non mécanisée, il a fallu s'assurer de la disponibilité d'une main-d'œuvre abondante. Celle-ci provenait, pour la mise en œuvre de cette politique de développement, de toutes les régions de la colonie, mais particulièrement du nord. Quand cette partie du pays n'a plus été en mesure de satisfaire des demandes de plus en plus fortes, on a fait appel aux colonies voisines de la Côte d'Ivoire. Des courants migratoires se sont établis entre

le nord et le sud d'une part et entre les territoires voisins et le sud de l'autre. Depuis trois quarts de siècle, ces courants participent à la recomposition de l'occupation du territoire ivoirien.

En ce qui concerne les tendances, les phénomènes migratoires et d'urbanisation en Côte d'Ivoire sont remarquables; **en 60 ans, le taux d'urbanisation a été multiplié par 4** (10 pour cent en 1950 et plus de 40 pour cent en 2010). La démographie galopante laisse présager une poursuite de la tendance à l'urbanisation (60 pour cent de la population sera urbaine en 2030 et plus de 68 pour cent en 2050 selon les projections). Aujourd'hui, Abidjan, principal pôle économique et port du pays, est la seule grande ville, qui abrite entre 4,5 et 5 millions d'habitants.

3.2.2. ÉMIGRATION

Si la Côte d'Ivoire est traditionnellement et reste aujourd'hui encore un pays de destination pour de nombreux migrants de l'Afrique de l'Ouest, de plus en plus d'Ivoiriens empruntent le chemin de la **migration vers l'Europe**. En effet, en 2016, le nombre de personnes se réclamant de la citoyenneté ivoirienne arrivant sur les côtes italiennes a bondi pour atteindre le chiffre de 13 000, soit une hausse de près de 230 pour cent entre 2015 et 2016, passant ainsi en quatrième position des pays d'origine d'Afrique de l'Ouest. La tendance se confirme en 2017, où près de 10 000 migrants se disant Ivoiriens sont arrivés en Italie entre janvier et décembre, plaçant le pays en troisième position des arrivées sur la route méditerranéenne centrale, après le Nigéria et la Guinée⁴¹.

Une étude récente conduite en 2017 par l'OIM⁴² portant sur les 1 800 migrants ivoiriens rapatriés de la Libye en 2017 a révélé que 80 pour cent de ces personnes étaient des hommes, dont environ 65 pour cent avaient entre 19 et 30 ans. Ce rapport indique que 85 pour cent des parents des personnes ayant émigré résidaient dans des zones urbaines et les jeunes migrants rapatriés ont exprimé leur préférence à retourner vivre dans une zone urbaine afin de créer leur propre entreprise. Cependant, 1 personne rapatriée sur 5 a rapporté que ses parents travaillaient dans le secteur agricole, suggérant l'importance des activités agricoles dans les zones urbaines et périurbaines. Selon cette même étude de l'OIM, 20 pour cent de femmes figurent parmi les personnes rapatriées de Lybie en 2017, pourcentage relativement élevé comparé aux chiffres relevés dans les rapports existants relatifs aux tendances migratoires depuis l'Afrique de l'Ouest (moins de 10 pour cent)

3.2.3. ENJEUX ET DEFIS POUR LES PROGRAMMES DE SANAD

Enjeux et défis: Tant que la transition démographique ne sera pas achevée, il est peu probable que le processus d'urbanisation se stabilise. Il est reconnu que les phénomènes d'urbanisation et de croissance économique se renforcent l'un l'autre, bien que leur lien de causalité reste difficile à établir. Pour autant, les problématiques de répartition de la richesse en zone urbaine et de précarisation des nouveaux quartiers périphériques restent des enjeux majeurs, y compris dans une dynamique de croissance économique. Si le phénomène d'urbanisation se poursuit, les enjeux actuels s'intensifieront dans les années à venir: comment nourrir les populations des villes et comment leur garantir un accès aux services de base?

⁴¹ http://migration.iom.int/docs/Flows_Compilation_Report_December_2017_pour cent20.pdf

⁴² Rapport de profilage des migrants ivoiriens 2017- Organisation Internationale pour les Migrations-Côte d'Ivoire

Le choix du PNIA 2 d'intervenir via les **Pôles de développement agricole intégré** est une approche territoriale qui participe d'une volonté politique de dynamiser l'économie des campagnes/rendre les activités dans le secteur rural plus attractives pour les jeunes, afin de ralentir la migration vers les villes (voir 2.3.2. ci-dessus)

3.3. Chômage et sous-emplois des jeunes

3.3.1. CARACTERISTIQUES DU CHOMAGE

La population en âge de travailler est estimée à 14 870 704 personnes sur une population totale projetée de 23 681 171, soit une proportion de 62,8 pour cent. Elle est relativement jeune (63,0 pour cent entre 14 et 35 ans et 31,2 pour cent entre 14 et 24 ans) et réside majoritairement en milieu urbain (52,8 pour cent) (ENV 2015). Elle est constituée de 50,5 pour cent d'hommes et 49,5 pour cent de femmes, résidant majoritairement en milieu urbain (52,8 pour cent, dont 21,3 pour cent dans la ville d'Abidjan et 31,5 pour cent dans les autres villes). Au sein de cette population, une forte proportion de personnes n'a aucun niveau d'instruction (47,1 pour cent).

Les personnes au chômage représentaient 6,9 pour cent de la population active en février 2015, soit environ 554 008 chômeurs. Le taux de chômage est plus élevé à Abidjan (13,4 pour cent) et dans les autres milieux urbains (7,7 pour cent), ainsi que pour les femmes (10,0 pour cent) et dans les tranches d'âge jeune (12,8 pour cent pour les 14-24 ans et 8,0 pour cent pour les 25-35 ans). Un chômeur sur cinq a un âge compris entre 14 et 35 ans. Même si le taux de chômage est élevé parmi les diplômés du secondaire (12,2 pour cent) et du supérieur (17,1 pour cent), 49,3 pour cent du total des chômeurs sont faiblement instruits et ont au mieux le niveau primaire, alors que 13,8 pour cent des chômeurs ont fait des études supérieures. C'est à Abidjan qu'on compte le plus grand nombre de chômeurs (46,4 pour cent des chômeurs) et les femmes représentent 57,8 pour cent des chômeurs.

3.3.2. STRUCTURE DES EMPLOIS

La **structure des emplois** par branche d'activité fait ressortir une faible part de l'industrie (13,1 pour cent), une prédominance de l'agriculture (43,7 pour cent) suivie du commerce et des services qui englobent tous deux 43,2 pour cent de l'ensemble des emplois. Mais ces résultats globaux masquent des différences dans les sous-groupes. Ainsi, alors que les hommes occupent la majorité des emplois dans les secteurs «agriculture», «industrie» et «services» avec respectivement 70,1 pour cent, 68,4 pour cent et 60,5 pour cent, les femmes sont les plus nombreuses dans le commerce, où elles occupent environ 6 emplois sur 10, soit 59,5 pour cent des emplois dans ce secteur.

Cependant, le taux de chômage de 6,9 pour cent, calculé sur la base de la définition du chômage du BIT⁴³ ne traduit pas la réalité de la Côte d'Ivoire car il ne prend pas en compte les nombreux diplômés sans emploi qui ne savent pas souvent où et comment rechercher du travail. Les chiffres les plus objectifs de l'Enquête emploi (2016) se résument comme suit;

- 93,9 pour cent des emplois sont des emplois précaires;

⁴³ Le Bureau International du Travail (BIT) définit une personne au chômage à partir de trois critères fondamentaux: i) C'est une personne sans travail, ii) elle est disponible pour travailler et iii) elle recherche effectivement du travail

- 73,3 pour cent des emplois sont des emplois vulnérables;
- 84,7 pour cent des demandeurs d'emploi sont des chômeurs découragés;
- 93,6 pour cent des emplois sont dans le secteur informel;

TABLEAU N°2: REPARTITION DES EMPLOIS SELON LA BRANCHE D'ACTIVITES DU SECTEUR AGRICOLE

	Hommes		Femmes		Ensemble	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Agriculture	2 586 158	47,8	1 751 602	42,9	4 337 760	45,7
Sylviculture, cueillette	92 827	1,7	21 335	0,5	114 162	1,2
Élevage, chasse, pêche	73 252	1,4	6 709	0,2	79 961	0,8
Agro-alimentaire	37 851	0,7	15 357	0,4	53 208	0,6

SOURCE: AGEPE, A PARTIR DES DONNEES DE L'EEMCI 2012

Malgré le potentiel existant, le secteur de la transformation reste insuffisamment doté.

3.3.3. OPPORTUNITES D'EMPLOIS DANS LE SECTEUR AGRICOLE

Du 10 au 13 avril 2018, le Salon emploi jeunes a permis à plusieurs jeunes, demandeurs d'emplois et entrepreneurs, et à des partenaires du monde de l'insertion professionnelle d'échanger sur la problématique de l'emploi des jeunes. Les assises ont porté essentiellement sur les métiers porteurs de l'agriculture. À cet effet, plusieurs panels sur les problématiques liées à l'innovation agricole, au développement durable, à la technologie, à la transformation locale et au financement des projets agricoles ont été organisés. Les opportunités d'emploi dans le secteur agricole sont présentées dans le tableau ci-dessous:

TABLEAU N°3: QUELQUES METIERS DE L'AGRICULTURE

Agriculture et coopération		
✓ Chefs d'exploitation agricoles	✓ Machinistes agricoles	✓ Commerçants de fruits et légumes
✓ Producteurs de cultures vivrières	✓ Producteurs de semences	✓ Tractoristes
✓ Producteurs de cultures céréalières	✓ Agents d'exploitations de fruits et légumes	✓ Gestionnaires des ressources agricoles
✓ Exploitants en cultures pérennes	✓ Agents de défense des cultures	✓ Agents de protection de l'environnement
✓ Ouvriers d'exploitations agricoles	✓ Gestionnaires produits phytosanitaires et d'engrais	✓ Vendeurs de produits agricoles
✓ Pépiniéristes	✓ Agents de maintenances de matériels agricoles	✓ Gestionnaires de structures de micro-crédits
✓ Gestionnaires des organisations professionnelles agricoles (OPA)		
Aquaculture et Pêche		
✓ Fermiers piscicoles	✓ Ouvriers de conditionnement et de commercialisation des productions de pêche	✓ Gestionnaires des ressources halieutiques
✓ Techniciens de pêche en eaux continentales	✓ Ouvriers de ferme piscicole	✓ Gestionnaires des organisations professionnelles de pêche
✓ Technologistes des engins de pêche		✓ Aménagistes
✓ Producteurs d'alevins		
Agro-transformation		

✓ Technicien supérieur de production ✓ Technicien supérieur de fabrication ✓ Pilote d'installation automatisée ✓ Pilote de processus ✓ Chef de ligne	✓ Chef de fabrication ✓ Chef d'équipe ✓ Responsable de fabrication	✓ Responsable d'atelier de fabrication ✓ Responsable de zone ✓ Chef de production
Élevage et métiers de la viande		
✓ Éleveurs de moutons et caprins ✓ Éleveurs de porcs ✓ Éleveurs de lapins ✓ Gestionnaires d'exploitations d'élevage ✓ Techniciens en alimentation animale ✓ Éleveurs de volailles ✓ Éleveurs de bovins	✓ Techniciens en élevages ✓ Techniciens de laboratoire ✓ Techniciens de recherche	✓ Encadreur des OPE ✓ Volailleurs ✓ Porchers ✓ Bergers ✓ Bouviers

Les questions qu'il est légitime de se poser sont les suivantes: i) dans quelle mesure ces emplois sont-ils attractifs pour des jeunes plus attirés par l'exode rural ou la migration vers l'Europe?; ii) les jeunes disposent-ils de ressources leur permettant de s'investir dans ces emplois?

Ce qui est certain, c'est que le système éducatif ivoirien actuel n'a pas suffisamment mis l'accent sur la formation professionnelle agricole en cohérence avec la demande d'emploi agricole. En outre, il reste à améliorer l'aménagement du territoire rural et urbain pour prendre en compte les activités agricoles.

3.3.4. REPONSES DES PROGRAMMES DE SANAD

1- Réponses du PNIA 2

Dans le cadre de l'élaboration du PNIA 2, deux scénarii ont été étudiés en vue d'atteindre les deux objectifs stratégiques que constituent: l'éradication de l'extrême pauvreté et de la faim, et la réduction de moitié de la pauvreté à l'horizon 2025.

- i. Le scénario de statu quo qui suppose que les récentes performances de l'économie nationale, y compris celles du secteur agricole, sont projetées dans la prochaine décennie; et
- ii. Le scénario de Malabo qui suppose une combinaison de plusieurs instruments de politiques publiques en vue d'atteindre de multiples objectifs (croissance économique, croissance agricole, accroissement de la productivité agricole, réduction de la pauvreté et des inégalités, élimination de la faim et de l'extrême pauvreté, hausse du commerce des produits agricoles et agroalimentaires, etc.).

La mise en œuvre du scénario de Malabo induirait, toutes choses étant égales par ailleurs, une hausse globale de la valeur ajoutée agricole par travailleur de 100 pour cent entre 2015-2025, soit une croissance moyenne annuelle de 7,2 pour cent tandis que les rendements pourraient enregistrer un taux de croissance moyen de 7,5 pour cent par an. Ces résultats s'accompagnent d'une forte augmentation de la main-d'œuvre agricole, et compte tenu de la croissance observée de la population rurale et de l'accélération de l'urbanisation, le secteur agricole pourrait buter sur une contrainte forte en termes d'offre de main d'œuvre. En effet, si les tendances actuelles en matière d'exode rural se poursuivent, l'agriculture pourrait connaître un déficit de main-d'œuvre qui pourrait atteindre 3,7 millions d'actifs en 2025. La mécanisation de

l'agriculture apparaît ainsi comme une nécessité pour atteindre les objectifs de développement du pays.

L'objectif stratégique 3 du PNIA 2 (une croissance inclusive, garante du développement rural et du bien-être des populations) vise la création d'emplois pour au moins 30 pour cent de jeunes chaque année dans les chaînes de valeur agricoles.

En outre, le choix du PNIA 2 d'intervenir via les **Pôles de développement agricole intégré** est une approche territoriale qui participe d'une volonté politique de dynamiser l'économie des campagnes et de rendre les activités dans le secteur rural plus attractives pour les jeunes, afin de ralentir la migration vers les villes (voir 2.3.2. ci-dessus)

2- Autres initiatives gouvernementales en matière d'emplois des jeunes

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Politique nationale de l'emploi, de la Politique nationale de la jeunesse et du PNIA, le Ministère en charge de l'emploi des jeunes et le MINADER ont identifié en collaboration avec la Banque africaine de développement (BAD), le Projet ENABLE Youth-Côte d'Ivoire, un programme national pour l'emploi des jeunes dans le secteur agricole, visant à créer des conditions optimales à l'entrepreneuriat agricole à travers: l'appui au renforcement des capacités, la promotion des professionnels de l'agriculture et le financement des projets des jeunes.

L'Institut national de formation professionnelle agricole a été créé en 1997 pour:

- i. former des techniciens supérieurs agricoles dans les domaines de la production végétale, la production animale, la production halieutique, la foresterie et l'environnement; et
- ii. offrir des formations qualifiantes aux exploitants déjà installés.

Malheureusement depuis longtemps, **les formations diplômantes ont été privilégiée aux dépens des formations qualifiantes pour alimenter la fonction publique et non les exploitations agricoles.** Une rupture a été opérée pour former dorénavant des techniciens producteurs. Plusieurs structures privées ont été créées avec les mêmes objectifs.

3- Défis de la promotion des emplois agricoles

En vue de concrétiser les opportunités d'emplois dans le secteur agricole, il est nécessaire d'adopter les mesures suivantes:

- Renforcer la politique de formation professionnelle agricole sur toute l'étendue du territoire pour prendre en compte les réalités locales dans les programmes;
- Sensibiliser les jeunes aux métiers de l'agriculture et améliorer leur attractivité;
- Faciliter l'accès à la terre et aux capitaux, en particulier pour les femmes et les jeunes.

3.4. Insécurité

En Côte d'Ivoire, le sentiment d'insécurité qui peut avoir une incidence négative sur la SANAD est alimenté par les phénomènes ci-après:

3.4.1. PERSPECTIVES DE LA PRESIDENTIELLE 2020

La présidentielle de 2020 constitue la prochaine grande échéance, non seulement au niveau politique, mais également sécuritaire. Dans la perspective de la campagne électorale, il est probable que certains candidats joueront à nouveau sur la fibre identitaire afin de gagner un large électorat ou pour discréditer leurs adversaires. Dans ce cadre, des conflits intercommunautaires pourraient éclater avec leurs corolaires en termes de précarisation des groupes vulnérables dans les campagnes et les villes.

3.4.2. LE PHENOMENE DES COUPEURS DE ROUTE ET DES RACKETS

Les coupeurs de route sont des bandes armées qui dépouillent les voyageurs sur les axes routiers. Les périodes privilégiées sont les campagnes agricoles (café, cacao, coton, anacarde) où des fortes sommes sont déplacées par les opérateurs économiques, les périodes de funérailles où les populations se déplacent des villes ou des zones forestières vers les villages avec des montants en liquide importants. Les coupeurs de route et le racket découragent le déplacement des productions, augmentent les coûts de transaction et affectent la qualité des produits. Ainsi, avec l'insécurité qui prévaut sur les routes depuis la crise militaro-politique de 2000-2010, les circuits se sont allongés et les grossistes des centres de consommation sont de moins en moins enclins à s'approvisionner sur les sites de production pour ne pas avoir à assumer les risques liés aux transport qui sont pris alors en charge par des intermédiaires. En conséquence, les coûts de transaction d'un circuit long (site de production jusqu'au marché de détail d'Abidjan) peuvent représenter 80 pour cent de la valeur du produit. Ainsi, la banane plantain achetée bord-champ en saison de production à 10-25 FCFA le kg est revendue au détail à Abidjan à 90-150 FCFA le kg (RONGEAD-2015). En contre saison, le prix-bord champ peut atteindre 120 FCFA/kg.

En vue de réduire l'activité des coupeurs de routes, des patrouilles et des équipes ont été déployées sur les grands axes de circulation. Mais les voies intérieures et les pistes restent vulnérables. De même, la digitalisation des paiements a été proposée dans le cadre du PNIA en vue de réduire le transport de fortes sommes d'argent.

3.4.3. AUTRES FORMES D'INSECURITE

L'insécurité en mer: Des bateaux pirates écument les mers ivoiriennes et réduisent la disponibilité des produits halieutiques.

Le terrorisme: L'environnement sous-régional dans lequel évolue la Côte d'Ivoire est marqué par la menace du terrorisme djihadiste. En effet, la station balnéaire très populaire de Grand-Bassam (40 km d'Abidjan) a été la cible d'une attaque djihadiste faisant 19 morts le dimanche 13 mars 2016. Même si pour le moment la Côte d'Ivoire semble plutôt préservée, au niveau géopolitique, son implication dans la résolution de la crise malienne ainsi que les attaques répétées dans les pays voisins du nord (Mali et Burkina Faso) constituent un facteur de risque important. En outre, «les nombreux quartiers populaires de la capitale économique Abidjan ou d'autres localités du pays, à l'intérieur desquels s'amassent les couches défavorisées, en font des zones où des discours contestataires, portés par des associations ou des individus, pourraient trouver un écho favorable». Des cellules djihadistes dormantes liées au groupe Ansar Eddine ont été démantelées à Abidjan et à Bouaké.

Les autorités ivoiriennes ont pris la peine mesure de cette menace islamiste et s'activent à renforcer les capacités d'intervention de son dispositif sécuritaire. En outre, ces derniers temps, vue que cette menace touche les pays côtiers non membres du G5 Sahel (Ghana, Togo, Bénin et Côte d'Ivoire), une coordination sécuritaire de ces pays est à l'ordre du jour.

L'insécurité dans les sites d'orpaillage: la technique traditionnelle d'extraction de l'or dite de l'orpaillage, ne respecte pas les règles d'hygiène et de sécurité nécessaires en la matière mais surtout conduit à des violations du droit humain à un environnement sain. En effet, les conditions de travail laissent à désirer car l'environnement de travail est insalubre et dangereux compte tenu des nombreuses galeries creusées qui provoquent parfois des éboulements mortels. À cela s'ajoute le travail illégal des enfants dont une frange importante est constituée de jeunes filles et le développement du grand banditisme autour des sites d'orpaillage. Dans plusieurs sites, la dégradation de l'environnement, du fait de l'abatage des arbres et de l'utilisation de produits toxiques déversés dans les cours d'eau, constitue une menace réelle.

3.5. Changements climatiques

3.5.1. LE RISQUE CLIMATIQUE

La Côte d'Ivoire est l'un des pays les plus vulnérables aux changements climatiques (147^{ème} sur 178 pays) en raison de sa position géographique, de la structure de son économie et de son manque de préparation. Selon la communauté scientifique, l'effet de serre se traduit par une augmentation de la température moyenne, une variabilité accrue de la pluviométrie et une montée des eaux des mers ainsi que des océans. Pour la Côte d'Ivoire, malgré l'incertitude liée aux différents scénarios climatiques, ce triple phénomène est déjà visible et, en l'absence de modification des politiques et des comportements, il devrait mener d'ici à 2050⁴⁴ à:

- **Une hausse de la température** de 2°C en moyenne dans l'ensemble du pays avec un pic qui pourrait dépasser 3,5° C en janvier; et des hausses de température plus élevées au nord qu'au sud (Banque mondiale, 2018).
- **Une variation des précipitations** allant d'une baisse de 9 pour cent entre avril et mai à une augmentation des précipitations allant jusqu'à 9 pour cent en octobre (Banque mondiale, 2018).
- **Une élévation du niveau de la mer** de 30 cm est prévue le long des côtes ivoiriennes (Banque mondiale, 2013)²⁶.

3.5.2. LES IMPACTS PREVUS DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES SUR LA SANAD

Les coûts sont déjà visibles, avec la hausse des températures et la montée des eaux de l'océan, et ils devraient s'accroître jusqu'à remettre en cause la culture du cacao et affecter toute la région côtière qui abrite près de 80 pour cent des activités économiques du pays.

Plus grave encore, les changements climatiques pourraient faire basculer 2 à 6 pour cent de ménages supplémentaires dans l'extrême pauvreté d'ici 2030. À titre comparatif pour la Côte d'Ivoire, ceci correspondrait à près d'1 million de personnes supplémentaires qui basculeraient dans l'extrême pauvreté (personnes vivant avec moins de 1,90 USD par jour) et qui s'ajouteraient

⁴⁴ La Côte d'Ivoire face aux changements climatiques- 7^{ème} rapport du groupe de la Banque Mondiale- juillet 2018

aux 6 millions de pauvres recensés dans le pays en 2015. Une personne qui aujourd'hui vit juste au-dessus du seuil de pauvreté, peut basculer dans la pauvreté quand une inondation détruit sa petite entreprise ou une sécheresse décime un troupeau. Les chocs climatiques peuvent inverser des décennies de travail et d'épargnes (Hallegatte *et al.*, 2016).

Le secteur agricole reste exposé aux aléas climatiques en raison de l'usage encore réduit de techniques modernes d'irrigation et de l'usage extensif, plutôt qu'intensif, des terres. Cette vulnérabilité engendre de fortes variations de la production au cours du temps, comme par exemple en 2016 et 2017 lorsque la croissance de la production agricole a été multipliée par 3 grâce à une pluviométrie exceptionnelle. L'impact des changements climatiques sur un certain nombre de produits agricoles est illustré dans le tableau suivant.

TABLEAU N°4. L'INFLUENCE DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES SUR CERTAINES CULTURES CLES EN COTE D'IVOIRE.

	Impact projeté en 2050
Maïs	Pertes supérieures à 25 pour cent dans les régions du nord-ouest (Ahossane et al., 2013).
Patates douces et ignames	Pertes d'environ 3 millions de tonnes (Ahossane et al., 2013).
Noix de cajou	Gains dans les régions basses et dans le nord-est (Agneby, N'zi-Comoé, Moyen Comoé et la région des lacs), mais pertes équivalentes à 40 pour cent dans le nord-ouest (les régions de Savanes, du Denguélé et du Worodougou) (CIAT, 2011).
Coton	Peu d'impact (CIAT, 2011).

SOURCE: LA COTE D'IVOIRE FACE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES-7^{EME} RAPPORT DU GROUPE DE LA BANQUE MONDIALE- JUILLET 2018

Le coût sur le vivrier: En raison des changements climatiques, la productivité du manioc chute fortement en passant de la zone forestière (12 tonnes/an) à la zone de savane (4 tonnes/an). Le manioc est cultivé majoritairement par les femmes dans certaines régions. Il est de plus en plus associé à la banane plantain et à l'igname dans la confection des mets tels que le «*foutou*».

Le coût sur la pêche: Le réchauffement de l'eau de mer, l'augmentation du niveau d'acidité et la réduction du niveau de l'oxygène dans le nord-est de l'océan Atlantique entraîneraient une réduction des captures de poissons de près de 50 pour cent le long de la côte ivoirienne (Banque mondiale, 2013). Les femmes en particulier devraient en payer le plus lourd tribut vu qu'elles représentent 59 pour cent des emplois de ce secteur. Cette réduction devrait avoir des répercussions néfastes sur la consommation de protéines animales, l'économie et l'emploi.

3.5.3. MESURES DE MITIGATION ENVISAGEES

Pour faire face aux effets des changements climatiques, le gouvernement s'est engagé dans des actions visant:

- **L'atténuation des changements climatiques:** contribution de la Côte d'Ivoire à la diminution de l'effet de serre au niveau mondial. Les actions portent sur trois axes principaux: i) l'utilisation des sources d'énergies «propres»; ii) l'utilisation et

l'exploitation intelligentes des terres agricoles et des forêts; et iii) la gestion durable et la valorisation des déchets.

- **L'adaptation aux changements climatiques:** la volonté du gouvernement est inscrite dans le PND adopté en 2016. Celui-ci offre un cadre de référence stratégique qui intègre les défis des changements climatiques au cours de la période 2016-2020. Il se base pour cela sur un certain nombre de stratégies sectorielles comme le Programme national d'atténuation des gaz à effet de serre et d'adaptation aux changements climatiques (2012), et la Stratégie nationale de lutte contre les changements climatiques (2014). Plus récemment, la Côte d'Ivoire s'est engagée à accélérer l'objectif d'agriculture zéro déforestation et la production de cacao sans déforestation. Le Programme 3 du PNIA 2 vise notamment à: i) assurer la réhabilitation et la gestion durable des ressources environnementales nationales; et ii) renforcer la résilience de la production agricole face aux changements et chocs climatiques. De même, le Résultat stratégique 5 du PNMN vise à renforcer la résilience des ménages à travers les services de protection sociale et des actions de prévention et de réponse aux situations de crise.

3.5.4. ENJEUX ET DEFIS

Aujourd'hui, les acteurs locaux de la société civile et du monde des affaires semblent relativement peu engagés en Côte d'Ivoire. L'absence ou le peu de débats publics sur les questions des changements climatiques et le peu d'intérêt qu'accorde l'opinion à ce sujet traduisent l'idée communément répandue que les effets des changements climatiques se manifesteront dans le futur. Il n'en demeure pas moins que les stratégies pour s'adapter ou atténuer les changements climatiques nécessitent des actions coordonnées et une adhésion de tous les acteurs nationaux (gouvernement, politiques, société civile, secteur privé).

4. Capacités humaines et organisationnelles de mise en œuvre des programmes de SANAD

En Côte d'Ivoire plusieurs mécanismes étatiques et non étatiques sont en place en vue de mettre en œuvre et d'assurer le suivi de la SANAD.

4.1. Mécanismes interministériels de mise en œuvre de la SANAD

4.1.1. MECANISMES DU PNMN

Le Conseil national de nutrition (CNN), établi par décret le 16 juillet 2014 et coordonné à un haut niveau institutionnel (bureau du Premier ministre), est responsable de la consultation et de la prise de décision concernant la formulation et la mise en place des politiques et programmes de sécurité alimentaire et nutritionnelle.

Le Conseil est composé de:

- i. un **Comité décisionnel**, pour la prise des décisions politiques et financières présidé par le Premier ministre et incluant 13 ministres;
- ii. un **Comité technique** présidé par le point focal du mouvement SUN, chargé de conduire le processus technique d'élaboration, de mise en œuvre et de suivi de la politique nationale de nutrition;
- iii. un **Secrétariat technique permanent**, présidé par un représentant du Ministère de la santé chargé de la mise en œuvre du plan;
- iv. des **Comités régionaux, départementaux et communaux de nutrition**⁴⁵ dans chaque région administrative de la Côte d'Ivoire qui seront placés sous l'autorité du Préfet de région. Les organes nationaux du CNN ont été particulièrement actifs lors du rassemblement mondial SUN tenu à Abidjan en 2017 ainsi que pendant la revue stratégique Faim zéro réalisée en 2017-2018. Les 13 ministères techniques, l'Assemblée nationale, le secteur privé, les organisations de la société civile, du milieu académique et de la recherche ainsi que ses partenaires techniques et financiers participent aux sessions du comité technique du CNN.

Le Secrétariat technique du CNN est composé de représentants des ministères en charge de la planification et du développement, de l'agriculture, des ressources animales et halieutiques. Il fonctionne de manière satisfaisante; il est bien étoffé en ressources humaines et mobilise des financements importants des bailleurs de fonds pour la mise en œuvre de projets dans le secteur de la nutrition (UE, BAD, Banque mondiale notamment) et héberge actuellement le Plateforme nationale d'information sur la nutrition, une initiative financée par l'UE (Voir 4.2.2 ci-dessous).

Globalement, l'existence du CNN ancré à un haut niveau institutionnel est appréciée par tous, et ses organes ont un niveau de fonctionnalité relativement satisfaisant en dehors des antennes régionales qui ne sont pas encore en place. Le Vice-Président de la République est désigné

⁴⁵ Ces organes ne sont pas encore effectifs à ce jour

«facilitateur national de la nutrition» et porte ainsi les préoccupations du secteur au plus haut niveau politique; la Côte d'Ivoire abrite depuis le 25 mars 2019, le Centre d'excellence «Faim zéro» pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre. Un réseau de parlementaires pour la nutrition a été mis en place et un réseau équivalent du secteur privé pour la nutrition est en cours de mise en place. Le groupe des partenaires techniques et financiers de la nutrition existe et fonctionne sous le leadership actuel de l'UNICEF.

Toutefois, malgré ce cadre institutionnel de haut-niveau, une **vision intégrée de la «sécurité alimentaire et nutrition»**, tarde à se mettre en place, ce qui ne facilite pas le dialogue entre les parties prenantes de la stratégie multisectorielle de lutte contre la malnutrition. En effet, la participation des ministères menant des actions sensibles à la nutrition dans le cadre de la mise en œuvre du PNMN (essentiellement ceux en charge du secteur agricole) reste timide et sérieusement minée par des conflits de leadership/compétence. À ce sujet, certains responsables rencontrés évoquent les risques d'empiètement sur leurs prérogatives sectorielles et redoutent que derrière les initiatives de coordination se cachent en réalité une volonté de se substituer à leurs mandats allant jusqu'à la mise en œuvre (et la gestion des ressources). En outre, des efforts importants restent à consentir en terme d'information/sensibilisation sur ce que représente la nutrition et ce que sont les approches sensibles à la nutrition ainsi que sur les rôles et responsabilité des acteurs impliqués dans cette thématique.

4.1.2. MECANISMES DU PNIA

Pour le pilotage du PNIA 1, ont été mis en place par arrêté du 09 avril 2013, un **Comité national de pilotage** (CNP-PNIA) chargé de veiller au respect des orientations stratégiques du programme et un **Secrétariat technique** (ST) organe opérationnel de suivi de la mise en œuvre. Le CNP-PNIA était présidé par le Ministre de l'agriculture et composé de représentants de 10 ministères concernés par le secteur agro-sylvo-pastoral, du secteur privé, des OPA, des partenaires techniques et financiers et de la société civile⁴⁶.

Le ST était quant à lui présidé par le Directeur général en charge de la planification au sein du Ministère de l'agriculture et comprenait des représentants des ministères du secteur rural (agriculture, élevage, environnement et eaux et forêts). Le ST et le groupe de travail mis en place en son sein ont fonctionné de façon satisfaisante pendant la formulation du PNIA 2. Il en est allé de même pour les plateformes de concertation des OPA, du secteur privé et des partenaires techniques et financiers, qui ont été particulièrement sollicitées pendant la formulation du PNIA 2.

Le bilan du PNIA 1 a cependant relevé que **le CNP n'avait pas joué le rôle qui lui était dévolu** et n'avait pas siégé à la fréquence prévue. Plusieurs facteurs sont avancés pour expliquer ce dysfonctionnement. Il s'agit entre autres de:

- i. l'absence d'un personnel dédié au suivi et à l'évaluation du PNIA pour animer le ST. Les membres du ST sont tous issus des différentes directions et structures des départements ministériels en charge des politiques agricoles et de développement rural, de sorte qu'ils n'ont pas été en mesure de concilier la conduite de leurs missions ordinaires au sein de

⁴⁶ Arrêté no. 144 /PM/CAB du 9 avril 2013 portant créations, attributions, organisation et fonctionnement des organes de gestion du PNIA

leurs directions et le travail supplémentaire que requiert la mise en œuvre et le suivi du PNIA;

- ii. l'absence d'un budget propre à même d'assurer le fonctionnement adéquat du ST. Ceci rend difficile la programmation et la tenue régulière des réunions dans la mesure où les ressources du MINAGRI affectées à l'opérationnalisation du PNIA peuvent s'avérer insuffisantes pour prendre en charge toutes les dépenses afférentes aux activités du ST; et
- iii. la possibilité pour les différents départements ministériels en charge du PNIA d'exécuter des projets et programmes hors PNIA. Ceci est d'autant plus important que le principe d'identification, de planification et de priorisation des projets et programmes d'investissement via le ST n'a pas fonctionné. Chaque ministère a continué à fonctionner indépendamment du cadre tracé par le PNIA et à mobiliser des ressources par ses propres canaux.

Pour le PNIA II, il a été proposé le maintien d'un CNP aux missions et responsabilités similaires, en mettant néanmoins l'accent sur deux facteurs clés de succès: i) la mise en place effective du CNP dès le début de la mise en œuvre du PNIA 2, et ii) la mise en place de mécanismes de représentation nécessaires à la participation active des différents acteurs siégeant au CNP. Mais depuis l'adoption du PNIA 2 en novembre 2017, les mêmes lacunes restent d'actualité: non fonctionnement du Comité de pilotage; rareté des rencontres du ST (réunions pour l'édition du document du PNIA 2 ainsi que pour l'élaboration de la feuille de route). Seule le groupe de travail démontre un niveau de fonctionnement satisfaisant. En dehors de la plateforme des partenaires techniques et financiers (PTF) qui se réunit régulièrement sous le co-leadership de la FAO et de l'Agence française de développement pour échanger sur les actualités dans le secteur de façon générale, les autres plateformes (OPA, secteur privé, société civile) fortement sollicitées lors de la formulation du PNIA 2, sont moins actives pendant la mise en œuvre.

Les conflits de leadership/compétence entre les ministères ainsi que la forte centralisation du processus PNIA 2 autour du MINADER sont les raisons avancées par plusieurs acteurs rencontrés pour justifier le non fonctionnement des organes. Le défi consiste donc à tirer des leçons des insuffisances constatées dans le PNIA 1 et à mettre à profit le fort engouement suscité pendant la formulation du PNIA 2 pour assurer une mise en œuvre plus inclusive du PNIA 2. En effet, les autres départements ministériels ainsi que les différents acteurs (OPA, PTF, société civile, etc.) fortement sollicités pour l'étape de la formulation du PNIA 2 se sentent «oubliés» pendant l'étape de mise en œuvre.

4.1.3. DEFIS ET OPPORTUNITES DES MECANISMES DE COORDINATION

La gouvernance joue un rôle crucial dans la mise en œuvre des stratégies nationales notamment lorsqu'il s'agit de mettre en œuvre une feuille de route nationale sur un ensemble de territoires présentant des caractéristiques différentes, impliquant un nombre important de parties prenantes très diverses.

Ainsi au niveau national, les **mécanismes interministériels** en matière de SANAD les plus en vue en Côte d'Ivoire sont ceux du CNN ancré à la Primature et le CNP-PNIA ancré auprès du MINADE. Ces cadres de concertation prévoient des délocalisations au niveau région ou agropole. Dans d'autres ministères, ce genre de mécanismes est aussi mis en place pour résoudre des

préoccupations qui transcendent leurs secteurs d'origine (stratégies nationales de lutte contre les violences basées sur le genre, REDD+, etc.) avec des niveaux de fonctionnement laissant à désirer. Mais, comment garantir le fonctionnement de ces mécanismes tout en les rationalisant?

Dans le domaine de la nutrition, aux fins d'éviter la multiplicité des cadres de coordination, le Vice-Président de la République ⁴⁷, a été désigné Président de l'instance de coordination de la nutrition, en qualité de facilitateur national pour conduire ce processus. Le CNN comporte des organes qui sont appelés à se déployer au niveau des régions et des départements du pays. Un cadre commun de résultats a été élaboré pour la mise en œuvre du PNMN. Le CNN, au vu de son positionnement institutionnel, aurait-il vocation à être l'unique cadre de concertation pour la SANAD en Côte d'Ivoire? Tout porte à le croire, étant donné que le Conseil des ministres du 26 juin 2019 a adopté un décret portant création du Conseil national pour la nutrition, l'alimentation et le développement de la petite enfance, qui a pour mission de coordonner l'identification et la mise en œuvre des actions portant sur la réduction de la malnutrition, l'élimination de la faim et le développement de la petite enfance et qui remplace le CNN avec des missions plus élargies. Toutefois, beaucoup d'efforts restent à déployer pour renforcer la motivation de certains ministères sectoriels à se reconnaître dans ce cadre et à l'utiliser réellement. En effet, les structures en charge de la santé et celles en charge du secteur agricole, en raison de la nature de leurs activités, n'ont pas une tradition de collaboration; ce besoin de concertation s'est renforcé depuis que la nutrition a été élevée au rang de priorité dans l'agenda politique national; ainsi, plusieurs responsables des secteurs estiment que certains mécanismes de concertation mis en place ne sont en réalité que des moyens contournés pour leur retirer certaines de leurs prérogatives.

En tout état de cause, pour être réellement efficaces et acceptés, **ces organes interministériels devraient se limiter à favoriser la réflexion globale et à mettre en œuvre des mécanismes (cadres communs de résultats) et il convient de réserver aux ministères sectoriels la responsabilité de la mise en œuvre et de la transmission des informations pour leur consolidation.** En effet, même si les réflexions globales sont indispensables dans les thématiques de SANAD, les **actions concrètes génératrices d'impacts pour les bénéficiaires ne peuvent être gérées efficacement que dans les ministères sectoriels qui en ont les compétences et les ressources.**

Au niveau des ministères, des efforts restent nécessaires pour briser les multiples silos qui sont préjudiciables à l'efficacité des interventions en matière de SANAD. En effet, les informations sur la SANAD sont éparpillées entre plusieurs directions ou services sans aucune plateforme de concertation (statistiques agricoles et alimentaires, informations sur les marchés vivriers et du bétail, systèmes d'alerte précoce, etc.). Il en est de même des interventions s'inscrivant dans les priorités résilience pays qui sont déconnectées des mécanismes de suivi et de mise en œuvre des actions axées sur la sécurité alimentaire.

Au niveau des régions, les préfets se retrouvent mandatés pour coordonner dans leurs zones de ressort divers mécanismes réunissant les mêmes acteurs sans ressources humaines et

⁴⁷ Examen stratégique «faim zéro» -Côte d'Ivoire 2018

financières dédiées. À ces échelons, il serait à terme nécessaire d'établir des synergies avec les organes de décentralisation pour plus d'efficacité et d'efficience.

4.2. Les systèmes d'informations SANAD

Dans l'ensemble, le niveau de fonctionnement des systèmes d'informations sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle est médiocre et l'on constate une faible appropriation nationale des systèmes existants (forte dépendance à l'égard des financements des partenaires au développement).

4.2.1. LE DISPOSITIF NATIONAL DE SUIVI DE LA SECURITE ALIMENTAIRE EN COTE D'IVOIRE (DISSA)

Le Dispositif national de suivi de la sécurité alimentaire en Côte d'Ivoire (DISSA) créé en juin 2014 a pour missions principales d'évaluer régulièrement la sécurité alimentaire aux niveaux local et national, d'identifier les zones et les populations à risque, de définir les actions à mettre en œuvre et de mobiliser les décideurs et partenaires en vue d'atténuer d'éventuelles crises alimentaires. S'il était fonctionnel, le DISSA constituerait **un système structuré et complet qui pourrait fournir des informations** sur les différents aspects de la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Malheureusement, le DISSA et ses organes, malgré leur existence formelle sur papier, ne fonctionnent pas de façon régulière; en effet depuis que les organismes humanitaires (ONG et Système des Nations Unies) ont cessé de fournir leur soutien en 2011, le gouvernement n'a pas assuré régulièrement la relève dans le budget de l'État. Dans un contexte où le pays ne connaît pas encore de gros problèmes de disponibilités alimentaires, le portage politique adéquat et l'internalisation de ce dispositif reste un défi majeur avec pour conséquence une faible capacité du gouvernement à lancer des alertes au moment opportun et à coordonner une réponse en cas de crise majeure.

Toutefois l'enquête SAVA 2018 a pu être conduite et a permis d'actualiser les indicateurs de sécurité alimentaire et nutritionnelle du pays (voir 1.2.1 ci-dessus) grâce à un effort particulier du gouvernement (265 millions de FCFA), et aux contributions du PAM (3 millions de FCFA) et du CILSS (13 883 000 FCFA). L'UE à travers le programme «Renforcement institutionnel et maîtrise des filières vivrières» lancé en 2018, contribue actuellement à opérationnaliser le dispositif DISSA dans 4 régions pilotes et vise ensuite à l'étendre à 8 autres régions. Les 19 régions restantes seront prises en charge par le Gouvernement ivoirien afin de rendre opérationnel le DISSA sur tout le territoire national, d'ici fin 2022.

4.2.2. AUTRES DISPOSITIFS DE SUIVI DE LA SANAD

Certains indicateurs (vulnérabilité et sécurité alimentaire et nutritionnelle) sont fournis à travers **l'enquête sur le niveau de vie des ménages** en Côte d'Ivoire (ENV) piloté par l'Institut national des statistiques (INS) sous la tutelle du Ministère du plan et du développement; de même, les indicateurs sur l'état nutritionnel des femmes et des enfants sont fournis par **l'enquête démographique et de santé à indicateurs multiples** (EDS-MICS) pilotée par le Ministère de la santé avec le soutien technique de l'INS.

Si l'ENV connaît une certaine régularité (en principe tous les 2 ans) probablement en raison de l'obligation de suivi des plans nationaux de développement, l'EDS-MICS dépend beaucoup plus des financements extérieurs. Certaines structures sous tutelle, comme l'Office de promotion et

de commercialisation des produits vivriers ou l'ONG RONGEAD produisent **des informations sur les marchés des produits vivriers**. L'Office national de l'eau potable fournit régulièrement des informations sur la fourniture d'eau potable (régularité satisfaisante), mais la fréquence des informations sur **l'hygiène et l'assainissement** laisse à désirer.

En outre, à part le DISSA, ces systèmes n'ont pour la plupart pas été conçus avec des objectifs spécifiques de suivi de la sécurité alimentaire et nutritionnelle et offrent de ce fait peu de possibilités de cartographie des interventions en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle. Toutefois, en cas de disponibilités de financement, les données spatialisées obtenues par le cadre harmonisé, l'ENV et l'EDS-MICS sont utilisées par les acteurs intéressés.

Il convient cependant de noter que le pays vient d'achever son **recensement général des exploitants et exploitations agricoles** (REEA); cette opération de grande envergure fournira des données structurelles sur le secteur agricole qui devraient servir de base pour établir un système permanent de collecte d'informations sur les productions agricoles, à condition que le MINADER trouve les financements nécessaires.

De même, une **plateforme nationale d'informations multisectorielles sur la nutrition (NIPN)** est en place grâce à l'appui de l'UE et devrait aussi contribuer au renforcement des systèmes fournissant des informations utiles aux analyses et prises de décisions sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Dans le cadre de la mise en œuvre du PNMN 2016-2020, la NIPN devrait contribuer à renforcer les capacités nationales en matière de centralisation, de gestion et d'analyse des informations et données de tous les secteurs qui ont une influence sur la nutrition, afin de disséminer et d'utiliser ces informations pour éclairer les prises de décisions ayant trait à la lutte contre la malnutrition et ses conséquences.

4.2.3. MECANISMES DE SUIVI DE L'IMPACT DES POLITIQUES/PROGRAMMES DE SANAD

La Côte d'Ivoire a mis formellement en place des mécanismes gouvernementaux responsables pour **le suivi de l'impact des politiques et des programmes de sécurité alimentaire et nutritionnelle** (ST-PNIA, STP-CNN, DISSA, directions en charge des études, de la planification et suivi-évaluation dans les ministères) censés organiser les informations utiles en vue d'éclairer les processus décisionnels en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle. Cependant, les dispositifs statistiques sectoriels devant les alimenter ne sont pour la plupart pas fonctionnels en raison de l'insuffisance des capacités, de la culture du secret des données, du manque de financement et du faible portage politique. Pour les structures qui réussissent à produire des informations, **l'accessibilité** n'est pas toujours évidente (pour certaines en raison de politiques de confidentialité imposées par les filières de rente fortement exportatrices et/ou spéculatives comme le café, cacao, hévéa, anacarde); cette situation limite leur efficacité en matière de suivi de la situation alimentaire et nutritionnelle dans le pays. Les résultats des analyses et les recommandations qui en sont issues ne sont pas toujours largement diffusés ou rendus accessibles. Par conséquent, la transparence, la responsabilité et les enseignements tirés restent dans l'ensemble limités.

4.3. Les ministères, les structures paraétatiques et les autorités de régulation:

4.3.1. LES DEPARTEMENTS MINISTERIELS EN CHARGE DE LA SANAD

Depuis plusieurs décennies, le secteur de la SANAD dans ses composantes classiques (santé/nutrition, production végétale, production animale et production forestière) est géré selon les gouvernements par deux, trois ou quatre **ministères**. Actuellement, il s'agit du Ministère de la santé et de l'hygiène publique, du Ministère de l'agriculture et du développement rural (MINADER), du Ministère des ressources animales et halieutiques (MIRAH) et du Ministère des eaux et forêts. Ces ministères ont en charge le pilotage des politiques dans les sous-secteurs de leur ressort. Néanmoins, au niveau du MINADER et du MIRAH, de nombreux doublons ont été constaté dans les services centraux (formation, contrôles sanitaires des aliments, appui aux OPA, financement des acteurs) et déconcentrés avec parfois des divergences d'approche et une certaine incapacité à régler les conflits liés à la concurrence entre éleveurs et agriculteurs concernant la gestion des espaces qu'ils se partagent⁴⁸. **Au niveau de la nutrition**, les insuffisances sont celles du service de santé lui-même marqué par un manque de leadership qui se traduit par une faible coordination des interventions à tous les niveaux de la pyramide sanitaire, un déficit dans le contrôle de l'installation des établissements sanitaires privés et une absence de redevabilité qui aboutit à une utilisation irrationnelle et peu transparente des ressources ⁴⁹; en outre, l'accès limité aux services sociaux de base tels que la santé, l'éducation, l'eau potable, et les systèmes d'assainissement reste encore très déficitaire dans certaines zones.

4.3.2. ANALYSE DES CAPACITES DES MECANISMES PUBLICS DE MISE EN ŒUVRE DE LA SANAD

De façon générale, les **ressources humaines du gouvernement**, consacrées à la sécurité alimentaire et nutritionnelle sont insuffisantes (en termes de quantité et de qualité). Les constats décrits ci-dessous s'appliquent aussi bien aux niveaux central que déconcentré mais leur ampleur et gravité sont beaucoup plus accrues à mesure que l'on s'éloigne du niveau central.

1- Dans le secteur de la santé et de la nutrition

Dans le domaine de la nutrition spécifiquement, le manque de ressources humaines spécialisées (très peu de nutritionnistes de formation et peu de programmes de formation en nutrition) reste un obstacle à:

- i. l'application des approches agricoles et alimentaires sensibles aux problèmes nutritionnels de la population;
- ii. la prise en charge des problèmes de nutrition. En outre, l'insuffisance des ressources humaines qualifiées et leur forte mobilité ne permettent pas de capitaliser les acquis. À cela s'ajoute la faible disponibilité des intrants essentiels. Il reste à espérer que l'engagement du pays dans le mouvement SUN, la volonté politique affichée envers la

⁴⁸ L'agriculture de la Côte d'Ivoire à la loupe -2017-JRC SCIENCE FOR POLICY REPORTEUR-Commission européenne

⁴⁹ Plan national de développement sanitaire 2016 - 2020

nutrition ainsi que la mobilisation des ressources observée, aient des retombées concrètes en terme d'accroissement des effectifs de spécialistes dans ce domaine, au-delà des quelques recrutements dans les structures de projets réalisés grâce à des financements extérieurs.

De façon générale, les effectifs de spécialistes de santé employés par l'État restent assez faibles par rapport à ce qu'il faudrait pour mettre en œuvre des politiques appropriées dans le secteur de la santé. La principale faiblesse réside dans l'inégale répartition des ressources humaines de santé sur le territoire national avec une forte concentration au profit des régions du sud du pays, notamment à Abidjan créant ainsi un déséquilibre de l'offre des services. On note aussi l'insuffisance de personnel médical spécialisé et l'absence de plans de formation continue, l'absence d'un mécanisme de gestion prévisionnelle des emplois et compétences et l'absence d'une allocation budgétaire pour la rémunération du personnel.

Au niveau fonctionnel, on note une insuffisance de leadership qui se traduit par une faible coordination des interventions à tous les niveaux de la pyramide sanitaire, un déficit dans le contrôle de l'installation des établissements sanitaires privés et une absence de redevabilité qui se traduit par une utilisation irrationnelle et peu transparente des ressources⁵⁰. Le niveau déconcentré est marqué d'une part par une insuffisance de la fonctionnalité des organes de gestion des établissements sanitaires, des Équipes cadres de district et des Équipes régionales de santé et d'autre part par la faible collaboration des acteurs et une insuffisance de la coordination des interventions de santé.

2- Dans le secteur agricole

Les effectifs des ressources humaines des ministères en charge du **secteur agricole** (agriculture vivrière, élevage, pêche et aquaculture, eaux et forêts) sont faibles à l'exception de ceux des structures de régulation et paraétatiques. Les équipes du MINADER, à l'exception de l'Agence de développement de la riziculture (ADRiz) interviennent prioritairement sur les cultures de rente (café, cacao, anacarde, hévéa, palmier à huile) au détriment des cultures vivrières (voir 2.7. ci-dessus traitant des facteurs d'économie politiques) et l'administration «de contact»⁵¹ est souvent démunie et pas en mesure de remplir pleinement ses fonctions⁵².

À cela s'ajoute la vétusté des infrastructures et leur dégradation pendant la crise, les allocations insuffisantes de l'état central et la faible efficacité organisationnelle; malheureusement, la part des allocations des directions régionales des ministères en charge du secteur agricole dans le budget national agricole observe une tendance à la baisse⁵³.

En matière de services **vétérinaires**, si l'administration centrale semble bien pourvue en matière de personnel, les régions bénéficient de très peu de vétérinaires. L'une des conséquences est que les contrôles sanitaires effectués par les services vétérinaires ne peuvent, faute d'agents et de moyens de déplacement, couvrir mensuellement tous les abattages commerciaux d'animaux du pays au niveau des abattoirs et sites d'abattages⁵⁴. En dépit de leur manque de moyen, les

⁵⁰ Plan national de développement sanitaire 2016-2020- Ministère de la santé et de l'hygiène publique-Côte d'Ivoire

⁵¹ Administration de contact: il s'agit des structures déconcentrées des ministères sectoriels: directions régionales, départementales

⁵² Stratégie nationale de développement des cultures vivrières autre que le riz (SNDCV): 2014

⁵³ Revue des dépenses publiques agricole sommaire-rapport provisoire avril 2017

⁵⁴ Revue des filières bétail/viande & lait et des politiques qui les influencent en Côte-d'Ivoire- FAO-CEDEAO

personnels sont compétents et motivés probablement en raison du fait que la majeure partie de leurs prestations est payée par les bénéficiaires. Le nombre de vétérinaires privés ruraux est par contre insignifiant, et c'est un vrai facteur limitant pour la délégation de ces activités, qui nécessite l'élaboration d'une stratégie nationale pour l'exercice de la médecine vétérinaire. Dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture, on dénombre très peu de techniciens halieutes.

Les spécialistes des questions de genre sont rares dans les départements ministériels en dehors de celui du ministère en charge de cette question. Des points focaux ou des conseillers techniques en charge du genre ont été nommés dans les départements ministériels, constituant de bonnes portes d'entrée pour la prise en charge sectorielle de cette thématique. Cependant, il ressort des analyses que les points focaux ne sont pas fonctionnels et qu'ils ont eu très peu d'influence sur les politiques sectorielles. Les problèmes récurrents observés concernent le système de désignation, leurs compétences et la définition de leurs mandats et/ou l'ancrage institutionnel, ce qui contribue à réduire leur opérationnalité⁵⁵.

Un audit réalisé au MINADER en 2016, relève entre autres:

- i. l'insuffisance avérée des moyens humains en qualité et en quantité qui rend difficile l'atteinte des objectifs assignés;
- ii. l'absence de moyens matériels et financiers pour la réalisation des missions des organes centraux et déconcentrés du Ministère;
- iii. l'état de délabrement et la précarité des locaux de certaines structures déconcentrées du Ministère;
- iv. l'inexistence d'un système permanent et fiable relatif aux données et statistiques agricoles;
- v. la non-maîtrise de la situation des OPA et de leur suivi;
- vi. la production non systématique de programmes et rapports annuels d'activités. À cela s'ajoutent les difficultés de collaboration du MINADER avec les structures sous tutelle et les entités et partenaires opérants dans le secteur agricole et l'inexistence d'un système de suivi et de contrôle des activités et missions des administrations centrale et déconcentrée et des responsabilités des différents acteurs. Il en résulte des actions «au coup par coup» faute de synergie dans l'exécution des missions ayant pour conséquence une déperdition de l'efficacité et de l'efficience sur le terrain⁵⁶.

3- Les défis du renforcement de capacités des structures en charge de la SANAD

En l'absence de politique spécifique et adaptée de gestion des ressources humaines⁵⁷ (politique de recrutement et de formation, renforcement des compétences, gestion des carrières et motivation, etc.), les **opportunités de renforcement des capacités** du personnel gouvernemental en charge des questions de sécurité alimentaire et de nutrition sont faibles;

⁵⁵ Par exemple, la point focal genre du MINADER, placé à la Direction des ressources humaines, est assez éloignée des mécanismes de formulation et de suivi des politiques, stratégies et programmes du département

⁵⁶ Audit stratégique et organisationnel des ressources humaines du MINADER-rapport de diagnostic-MINADER-PARFACI-mars 2016

⁵⁷ Les personnels fonctionnaires et contractuels de l'État relèvent de statuts uniques gérés par la fonction publique laissant peu de marges à leurs responsables hiérarchiques directs

certaines existent mais les cadres qui y ont accès ne sont pas toujours ceux qui en ont le plus besoin, ce qui limite leur impact (c'est le cas par exemple des conférences et formations internationales). On note aussi la non prise en compte des actions de renforcement des capacités dans l'évolution, la carrière ou le changement catégoriel des agents; en outre, la politique de rémunération des fonctionnaires s'inscrit dans le cadre du statut général de la fonction publique à l'exception des agents des structures sous tutelle et de certaines régies financières où une meilleure rémunération est observée⁵⁸; l'absence de moyens de motivations favorise une conduite du «laisser faire» dans le style de management et est souvent source de forte mobilité du personnel.

Plus globalement, les **faiblesses des capacités humaines, organisationnelles et institutionnelles** tant dans le secteur formel qu'informel, rendent inefficaces la mise en œuvre des politiques de sécurité alimentaire et de nutrition en Côte d'Ivoire⁵⁹. À cela s'ajoute certains dysfonctionnements qui ont des répercussions négatives **sur la vision globale, les politiques et les stratégies** de santé, de nutrition et de développement agricole et rural.

Les besoins de renforcement des capacités sont criants dans le secteur de la SANAD en Côte d'Ivoire. Il est ainsi nécessaire, aussi bien aux niveaux central que déconcentré, de: i) disposer de ressources humaines suffisantes pour assurer les diverses fonctions en la matière; mais aussi de ii) détenir les compétences requises pour concevoir, mettre en œuvre et suivre les programmes de sécurité alimentaire et de nutrition à caractère multisectoriels.

En outre, en raison d'un processus de décentralisation encore insuffisant (des pouvoirs et des ressources), les acteurs locaux ne sont pas suffisamment actifs dans la mise en œuvre des investissements de la SANAD.

En conséquence, **pour améliorer le ciblage mais aussi le suivi de la mise en œuvre des programmes de SANAD sur le terrain, il s'avère stratégique d'investir dans le renforcement des capacités des acteurs au niveaux déconcentrés (relais locaux des services gouvernementaux) et décentralisés (collectivités territoriales).**

4.3.3. LES AUTORITES DE REGULATION DES FILIERES AGRICOLES

Au côté des ministères du secteur agricole, plusieurs **autorités de régulation des filières agricoles d'exportation** ont été mises en place en vue d'atténuer les conséquences des fluctuations des marchés internationaux sur les revenus des producteurs: le Conseil du café et du cacao (CCC), le Conseil du coton et de l'anacarde (CCA), et le Conseil de l'hévéa et du palmier à huile. Si ces autorités s'inscrivent bien dans la tradition ivoirienne de régulation de la filière cacao qui est toujours un poids lourd de l'économie du pays, leurs missions sont un peu redondantes avec celles des ministères de tutelle⁶⁰. En outre, la cohabitation d'autorités de régulation et d'interprofessions n'est pas toujours bien comprise par les professionnels des autres filières.

⁵⁸ Les personnels en service au FIRCA, LANADA, ANADER, ADERIZ, STP-CNN sont mieux rémunérés que ceux restés dans les structures régaliennes

⁵⁹ Examen stratégique national «faim zéro» Côte d'Ivoire-2018

⁶⁰ L'agriculture de la Côte d'Ivoire à la loupe -2017-JRC SCIENCE FOR POLICY REPORTEUR- Commission européenne

Il est vrai que leur statut et les ressources humaines et budgétaires dont elles disposent les rendent plus présentes dans les filières que ne pourraient l'être des services de l'administration centrale souvent démunis de moyens.

4.3.4. LES STRUCTURES PARAÉTATIQUES DU SECTEUR AGRICOLE

De même, plusieurs **structures paraétatiques** contribuent à l'opérationnalisation des politiques et programmes de SANAD:

Le Fonds interprofessionnel pour la recherche et le conseil agricoles (FIRCA) gère le fonds de développement agricole à partir de cotisations assises sur la valeur de la production agricole, proposées par les professions concernées, et vise à pérenniser le financement des services d'appui à l'agriculture (recherche agronomique et conseil agricole étendu aux OPA). Ce système de cotisation ne peut fonctionner que si la filière comprend un «entonnoir» par lequel les produits sont obligés de passer (opérateurs formels de la première transformation et/ou de l'exportation). Par conséquent, les filières cotisantes sont essentiellement celles de rente (café/cacao, hévéa, palmier à huile, anacarde, coton, etc.) et bénéficient donc prioritairement des financements en découlant, contrairement aux filières vivrières. Néanmoins cette structure, dans sa conception, constitue une innovation dans la sous-région et un gage de durabilité dans la mesure où son financement est assuré par les filières elles-mêmes.

L'Agence nationale d'appui au développement rural (ANADER): Issue de la fusion/restructuration de sociétés de développement publiques sous-sectorielles, elle a pour mission de contribuer à l'amélioration des conditions de vie du monde rural par la professionnalisation des exploitants et des OPA en concevant et en mettant en œuvre des outils appropriés et des programmes adaptés pour assurer un développement durable et maîtrisé. Doté d'un effectif de 2 100 agents dont 290 femmes, le cœur de son activité touche actuellement les filières café-cacao, hévéa et anacarde, dans le cadre de programmes dédiés. Par ailleurs, le diagnostic de l'ANADER concernant son intervention dans le secteur des productions animales et halieutiques a révélé: i) une inadaptation du système d'intervention de l'ANADER dans l'appui-conseil en matière de production animale et halieutique; et ii) une insuffisance d'appui pour l'accès aux facteurs de production (matériel génétique performant, protection sanitaire, intrants de qualité). Malgré cela, **l'ANADER reste une structure qui dispose d'un large maillage territorial dans le secteur agricole lui permettant d'être proche des populations.**

L'Office national de développement de la riziculture (ONDR): créé en 2010 et restructuré en 2012 en établissement public à caractère administratif, a élaboré la stratégie nationale de développement du riz et il est chargé de sa mise en œuvre. Celle-ci fait suite à la Stratégie de relance de la riziculture, adoptée par le gouvernement en juin 2008 suite à la crise occasionnée par la flambée mondiale des prix des matières premières et des denrées de grande consommation, dont le riz, qui avait provoqué des émeutes à Abidjan. L'action de l'ONDR (actuellement restructurée en Agence de développement de la riziculture (ADRiz) a conduit à un accroissement substantiel de la production rizicole en Côte d'Ivoire qui a triplé depuis 2000.

L'Agence foncière rurale (AFOR) a pour mission de mettre en œuvre la loi n°98-750 du 23 décembre 1998 relative au domaine foncier rural. À cet effet, l'AFOR est chargée de mettre en œuvre des activités de sécurisation foncière, conformément aux orientations et priorités fixées

par la Politique foncière rurale de la Côte d'Ivoire (voir 1.3.4 ci-dessus). On observe une montée en puissance de cette agence visant à accélérer la sécurisation foncière via différents outils avec un accompagnement des partenaires financiers, notamment la Banque mondiale, l'Union européenne et l'Agence française de développement. L'appui de la Banque mondiale à travers le projet d'amélioration et de mise en œuvre de la politique foncière rurale ambitionne de produire 53 400 certificats fonciers en 5 ans contre 4 000 seulement entre 1998 et 2017; il reste à décentraliser l'AFOR pour la rapprocher d'avantage des services des opérateurs.

4.3.5. LA RECHERCHE AGRICOLE ET LES INSTITUTS DE FORMATION

Le Centre national de **recherche agronomique** de Côte d'Ivoire (CNRA) avec un statut mixte (public 40 pour cent/privé-professionnel 60 pour cent) est la principale agence de recherche et développement (R&D) agricole du pays, absorbant deux tiers de l'effectif total des chercheurs et plus de trois quarts des investissements en R&D agricole. Cependant, une baisse drastique des dépenses consacrées à la R&D a été constaté et le CNRA a payé un lourd tribut aux événements politico-militaires de 2002 avec la destruction de deux stations (coton, élevage) dans la zone rebelle. Aujourd'hui, le CNRA est en grande partie tributaire des financements professionnels par le truchement du FIRCA, conformément aux besoins des filières cotisantes (filiales de rente). Néanmoins, il ressort qu'en dépit de la guerre civile et des problèmes de financement, la recherche agricole ivoirienne, notamment celle menée par le CNRA, se range parmi les systèmes de recherche les plus performants et innovateurs d'Afrique⁶¹.

La **formation professionnelle agricole** est assurée par:

- i. l'Institut national de formation professionnelle agricole (INFPA) qui a une capacité d'accueil de 1 000 élèves en formation diplômante et 4 000 en formation qualifiante;
- ii. l'ANADER (voir ci-dessus) et les Centres des métiers ruraux. Cependant, de façon générale, **l'offre de formation technique professionnelle dans le domaine agricole est faible** en Côte d'Ivoire; en outre, les formations techniques offertes ne protègent pas contre le chômage et se révèlent être souvent mal adaptées au marché du travail. Ceci est particulièrement vrai pour les titulaires d'un Brevet de technicien supérieur qui affichent un taux de chômage de 35,7 pour cent. Il faut également que l'offre de formation reflète davantage la structure de l'économie ivoirienne, en grande majorité informelle (90 pour cent des emplois dont 70 pour cent précaires) surtout dans le domaine agricole.

En revanche, contrairement à la formation professionnelle, la Côte d'Ivoire dispose d'un dispositif **d'enseignement agricole supérieur** assez complet avec plusieurs universités et grandes écoles publiques et privées formant des cadres supérieurs en agronomie, production animale, foresterie. Comme pour la formation professionnelle agricole, il faudrait cependant revoir les programmes pour mieux les adapter aux besoins du secteur.

⁶¹ Revue de la restructuration des services agricoles en Côte d'Ivoire-Ministère de l'agriculture- mars 2017

4.4. Les acteurs non étatiques

4.4.1. LA SOCIÉTÉ CIVILE

Dans l'ensemble, la **société civile** dans les domaines de la sécurité alimentaire et nutritionnelle est quasi-inexistante et n'est pas toujours incluse dans les mécanismes de coordination; en effet, en dehors du CNN, leur participation reste généralement à titre consultatif.

Conformément aux recommandations du mouvement SUN, le gouvernement ivoirien a encouragé la mise en place progressive de plusieurs réseaux de nutrition à savoir: les PTF, les médias, le monde académique, le secteur privé, le réseau des organisations de la société civile nationales. De même, l'avènement du PNIA 2 a donné l'occasion de consulter des réseaux de femmes, de jeunes ainsi que le groupe des PTF en agriculture. Outre les groupes de PTF en nutrition et agriculture qui se réunissent régulièrement pour partager les informations sur les actualités des secteurs de leurs ressorts, les autres réseaux fonctionnent au rythme des événements nationaux décidés par le gouvernement;

Pendant plusieurs décennies, les **ONG** internationales de développement étaient assez peu représentées en Côte d'Ivoire, qui bénéficiait d'une situation économique et d'une image favorables. Elles ont manifesté leur intérêt pour la Côte d'Ivoire lorsque celle-ci a été touchée par une crise politico-militaire qui a duré plus de dix ans et qui a mis à mal les fondements de son économie et du «vivre ensemble». L'ingénieur-conseil du gouvernement dans le domaine agricole a longtemps été le Bureau national d'études techniques et de développement qui avait le quasi-monopole des études financées sur fonds publics. La crise mais aussi l'apparition de nouveaux donneurs d'ordre comme le FIRCA a favorisé l'émergence de bureaux d'études ivoiriens spécialisés dans le développement et pour certains plus spécifiquement dans le développement agricole, avec des compétences variées.

Dans l'ensemble, les actions et impacts des ONG et de la société civile sur la SANAD restent pour le moment assez limités en Côte d'Ivoire. Néanmoins, les efforts visant à renforcer leurs capacités devraient être plus soutenues afin de leur permettre renforcer leurs rôles en faveur de l'élaboration de politiques plus efficaces. En effet, avec des capacités renforcées, ces acteurs: i) peuvent jouer un rôle dans la mise en œuvre en tant qu'agents à part entière; ii) sont en général plus proches des parties prenantes locales et mieux connectés à elles; iii) peuvent avoir un rôle dans le plaidoyer et la surveillance de ce qui se passe réellement sur le terrain; et enfin iv) peuvent aider à améliorer la transparence dans l'allocation des ressources et leur utilisation réelle.

4.4.2. LES ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES AGRICOLES

Plusieurs **organisations professionnelles agricoles (OPA)** structurées en filières (agriculture, élevage, pêche et aquaculture) ou non, des syndicats et associations de consommateurs sont formellement établis et actifs dans le pays. Toutes ces entités répondent à un besoin: i) d'amélioration des conditions d'exercice du métier d'agriculteur et de la qualité de vie qui en découle; et ii) de reconnaissance vis-à-vis des autres secteurs de l'économie et vis-à-vis des pouvoirs publics. La notion d'OPA recouvre un large champ de compétences et d'activités et suivant leur objet, les OPA peuvent prendre des formes sociales différentes (coopératives, associations, syndicats, organisations interprofessionnelles agricoles, etc.).

Le mouvement coopératif: Avant l'acte uniforme OHADA relatif au droit des coopératives, la Côte d'Ivoire comptait 553 coopératives. En fait, de nombreuses coopératives ont été créées⁶²: i) pour être des tremplins sociaux ou politiques pour leurs fondateurs; ii) pour régler des conflits de personnes; iii) pour regrouper des membres d'un même clan, ethnie ou quartier; iv) pour capter des financements accordés par les pouvoirs publics, les structures de la filière café-cacao ou des projets; ou enfin v) pour concrétiser un partenariat producteurs-hommes d'affaires. L'amélioration des conditions de vie et des capacités professionnelles des producteurs (de leur métier) et les valeurs du mouvement coopératif sont souvent reléguées au second plan.

Il en a résulté un foisonnement désordonné de coopératives qui ne facilitait pas leur insertion dans les politiques de développement. Cette situation, qui était devenue critique dans la plupart des filières où les coopératives sont présentes, a été tolérée par l'administration en charge du mouvement coopératif qui n'avait ni les moyens ni la volonté politique de mener des inspections, de faire corriger les mauvaises pratiques et de sanctionner et de redresser les erreurs les plus criantes. Avec la mise en conformité des coopératives existantes suit à l'adoption de l'acte uniforme OHADA à partir de 2014, de très nombreuses coopératives ont été enregistrées soit pour se mettre en conformité avec les textes OHADA soit en tant que nouvelles coopératives. Ainsi, fin septembre 2016, la DOPA recensait 4 112 coopératives immatriculées dans les registres des coopératives. Il va sans dire que la plupart de ces coopératives ne sont pas viables et souvent se livrent une concurrence malsaine quand elles sont dans la même localité.

Les associations de producteurs: La Côte d'Ivoire a une longue tradition en matière d'interprofessions: ces interprofessions de filière regroupent sur une base volontaire et concertée, des familles professionnelles impliquées dans la production, la transformation ou la mise en marché du produit sur lequel est basée la filière et qui ont un intérêt commun à son développement et à son organisation. Jusqu'en 2011, ces interprofessions ne bénéficiaient pas d'un cadre juridique spécifique, or certaines d'entre elles étaient confrontées à des problèmes: i) de représentativité des producteurs, surtout lorsque plusieurs organisations professionnelles étaient en concurrence pour représenter les producteurs, notamment pour pouvoir bénéficier des redevances prélevées en leur nom; ou ii) de légitimité lorsque certains acteurs de la filière notamment industriels refusaient de se soumettre à des décisions prises par l'interprofession de leur filière, surtout s'ils n'en étaient pas formellement membres.

Les chambres d'agriculture: Les chambres d'agriculture à l'instar des autres assemblées représentatives des intérêts économiques de Côte d'Ivoire ont été créées par la Loi n°60-340 du 28 octobre 1960; mais après 2 dissolutions, en 2001 un comité de pilotage de la restructuration des chambres d'agriculture a été mis en place pour une période de six mois qui a été prolongée jusqu'à la mise en place d'une nouvelle chambre nationale. En tant qu'organes consultatifs et professionnels des intérêts agricoles de la Nation, les chambres d'agriculture qui ont vocation à représenter les exploitations agricoles auprès des pouvoirs publics auraient leur utilité dans un pays comme la Côte d'Ivoire. Malheureusement, elles n'ont pas encore réussi à y trouver leur place comme le montrent les deux dissolutions dont elles ont fait l'objet.

En résumé, les organisations professionnelles souffrent d'insuffisances qui nuisent aux résultats et aux répercussions des projets mis en œuvre à travers elles. En effet, nombre d'entre elles

⁶² L'agriculture de la Côte d'Ivoire à la loupe -2017-JRC SCIENCE FOR POLICY REPORTEUR-European Commission

n'assurent pas toujours un processus de ciblage transparent des bénéficiaires de certains projets du secteur agricole; par exemple, certaines coopératives choisies pour exécuter des projets agricoles n'ont aucune représentation à la base leur permettant de toucher les vrais bénéficiaires;

Malgré tout, ces organisations restent à l'heure actuelle de véritables relais de mise en œuvre de plusieurs projets/programmes de SANAD vu leur proximité avec les populations cibles; en conséquence, il s'avère pertinent de consentir des investissements en vue de renforcer leurs capacités à assurer la durabilité des interventions publiques dans la SANAD.

4.4.3. LE SECTEUR PRIVE AGRICOLE: CARACTERISTIQUES ET BESOINS DES PETITS EXPLOITANTS AGRICOLES

1- Les acteurs des filières agricoles

Les filières de production agricole industrielles ou d'exportation sont en général bien structurées par des interprofessions et des agences de régulation type CCC et CCA. A l'intérieur des filières d'exportation, différentes catégories d'acteurs peuvent intervenir au stade de la production. Il s'agit d'un tissu productif varié qui comprend à la fois les exploitations familiales traditionnelles, des grandes exploitations traditionnelles, des petites et moyennes exploitations agricoles et des complexes agroindustriels. Il existe aussi des pépiniéristes privés dont le rôle est d'assurer le renouvellement du matériel végétal notamment pour les cultures d'exportations comme le café et le cacao. En aval de la production, on trouve les exportateurs, les transformateurs (broyeurs, décortiqueurs, égreneurs) des réseaux d'acheteurs chargés d'organiser la collecte des produits et des négociants internationaux.

En revanche, les filières vivrières et de production animale ont plus de difficultés à s'organiser, notamment à cause d'une offre et d'une demande dispersées, de l'informalité des échanges commerciaux y compris sous-régionaux et de la difficulté à prélever des cotisations pour permettre le fonctionnement d'institutions spécialisées dans ces filières. Néanmoins, plusieurs acteurs (producteurs, transformateurs, collecteurs, grossistes, détaillants) animent ces filières vivrières depuis la production jusqu'à la consommation.

2- Les petits exploitants agricoles: effectifs et caractéristiques

Lorsque l'on parle de secteur privé dans l'agriculture, l'on a tendance à oublier les milliers de petits producteurs agricoles dont l'exploitation agricole est à la fois source de revenu, de subsistance, de vente et d'échange. Ils consomment ou vendent les cultures qu'ils récoltent.

- **Effectifs:** Selon le rapport du REEA, le nombre total des exploitants agricoles s'élève à 1 742 838 dont 1 363 180 hommes et 379 658 femmes. Les activités de ces exploitants se répartissent comme suit: 1 664 302 exploitants de cultures végétales (95,5 pour cent), 666 479 exploitants pratiquant l'élevage (38,2 pour cent), 12 580 exploitants sylvicoles (0,7 pour cent), 33 099 exploitants pratiquant la pêche artisanale et 2 905 exploitants aquaculteurs (2,1 pour cent)⁶³.
- **Âge:** La population des petits exploitants ivoiriens reflète une génération fortement vieillissante. Plus de la moitié (54 pour cent) des chefs de ménage ont entre 30 et 49

⁶³ MINADER/FAO, Recensement des exploitations et exploitants agricoles (REEA), 2017

ans et les plus de 35 ans représentent 67,8 pour cent. Avec un peu plus d'un dixième des petits exploitants de Côte d'Ivoire âgés de moins de 30 ans, il y a une présence relativement faible de la «prochaine génération» d'exploitants agricoles au sein de la population actuelle des chefs de ménages.

- **Éducation:** La majorité des chefs de ménage (58 pour cent) n'a jamais été à l'école, et le niveau d'étude au-delà de l'école primaire est rare chez les chefs de ménage de petits exploitants agricoles en Côte d'Ivoire.
- **Main d'œuvre, revenus et superficies exploitées:** Dans la grande majorité des exploitations, la main d'œuvre est d'origine familiale. En ce qui concerne les revenus, plus de 70 pour cent des ménages de petits producteurs en Côte d'Ivoire vivent en dessous du seuil de pauvreté, gagnant moins de 2,50 dollars EU par jour et 34 pour cent vivent dans l'extrême pauvreté avec moins de 1,25 dollar EU par jour⁶⁴. Les exploitations agricoles couvrent en moyenne une superficie de 4 ha et sont très faiblement équipées, ce qui traduit une faible productivité du travail⁶⁵ et une production généralement tournée vers l'autoconsommation. L'exploitation agricole chez les petits exploitants est à la fois source de revenu, de subsistance, de vente et d'échange. La majorité de leurs terres est détenue par le biais du droit coutumier (64 pour cent) et le reste par certificat ou bail (18 pour cent). La superficie moyenne des terres possédées (81 pour cent) est de 3,97 hectares et celle des terres louées (35 pour cent) est de 3,92 hectares.
- **Types de cultures pratiquées:** La grande majorité des familles de petits exploitants agricoles du pays produit généralement des cultures vivrières et des cultures de base, ainsi que des cultures de rente (89 pour cent), mais les types de cultures dans chaque catégorie sont variés. Très peu cultivent seulement des cultures vivrières ou des cultures de rente: 8 pour cent cultivent uniquement des cultures de base et 7 pour cent uniquement des cultures de rente. Le cacao et le riz se distinguent par l'importance plus grande qu'ils revêtent pour les petits exploitants agricoles. Le cacao se démarque comme la culture la plus importante pour les petits exploitants agricoles en raison de sa valeur en tant que source de revenu. Le riz est la culture la plus consommée, ce qui augmente son importance. Trois exploitants agricoles sur dix (31 pour cent) en Côte d'Ivoire élèvent des animaux. Les volailles (poulets de chair) font partie des animaux les plus élevés, suivies des ovins et des caprins.
- **Défis des petits exploitants agricoles:** Une enquête de segmentation des ménages des petits exploitants agricoles en Côte d'Ivoire réalisée en 2016⁶⁶ révèle plusieurs défis auxquels sont confrontés les petits exploitants agricoles ivoiriens, parmi lesquels:
 - Les relations des petits exploitants agricoles avec d'autres acteurs de la chaîne de valeur reposent principalement sur des paiements en liquide et ceux-ci ne semblent pas cultiver la confiance, dans la mesure où tous les achats sont payés immédiatement; les transactions, toutes sources confondues, tendent à

⁶⁴ Enquête nationale et segmentation des ménages des petits exploitants agricoles en Côte d'Ivoire, 2016.

⁶⁵ Rapport Agriculture Ivoirienne, 1999

⁶⁶ Enquête nationale et segmentation des ménages des petits exploitants agricoles en Côte d'Ivoire, Comprendre leur demande pour des solutions financières, agricoles et numériques, décembre 2016

se faire en espèces et à être payées au point d'achat. Peu de petits exploitants agricoles ont la possibilité de payer plus tard;

- Environ deux tiers (58 pour cent) des petits exploitants agricoles en Côte d'Ivoire achètent des intrants, tels que des semences, engrais ou pesticides, en grande partie chez des détaillants. Un petit nombre de petits exploitants agricoles fait des achats auprès de grossistes (8 pour cent), d'intermédiaires (4 pour cent) ou de coopératives (6 pour cent); 31 pour cent n'en achètent pas;
- Plus des trois quarts des petits exploitants agricoles en Côte d'Ivoire n'ont jamais mis les pieds à l'intérieur d'une banque;
- La plupart des petits exploitants agricoles dépendent du riz pour leur consommation et du cacao pour la génération de revenus. Cette forte dépendance les expose à un grand risque lorsque l'une ou les deux cultures sont affectées par un événement naturel ou financier négatif;
- L'exploitation agricole chez les petits exploitants est à la fois source de revenu, de subsistance, de vente et d'échange. Ils consomment ou vendent les cultures qu'ils récoltent. Seules des franges infimes de la population disposent de multiples sources de revenus et, même dans ces cas, l'agriculture demeure la principale source de revenus;
- L'accès aux canaux formels comme les journaux et les agents de vulgarisation agricole n'a jamais été une expérience vécue par la majorité des petits exploitants agricoles. Ils se fient pour l'essentiel à ce qui se dit de bouche à oreille et aux expériences précédentes;
- Les petits exploitants agricoles en Côte d'Ivoire sont confrontés aux nombreux risques courants dans le domaine agricole. Les chocs météorologiques tels que les sécheresses et les inondations, les parasites et les maladies, les rendements inférieurs aux prévisions et le stockage limité des cultures sont des préoccupations connues.

Les caractéristiques des petits exploitants agricoles et les défis auxquels ils font face suggèrent la nécessité de leur offrir une gamme de produits et de services de **proximité mieux ciblés** que ce que les canaux formels actuels fournissent.

4.5. Les collectivités territoriales

4.5.1. MANDAT DES COLLECTIVITES

Le processus de décentralisation a connu un démarrage effectif en Côte d'Ivoire dans les années 80 et a abouti aujourd'hui à deux entités décentralisées, que sont la commune et la région. À ce jour, le pays compte 31 régions et 197 communes. Selon la législation ivoirienne régissant l'organisation et le fonctionnement des collectivités locales, celles-ci «peuvent impulser une dynamique de mise en place d'infrastructures et de services de soutien à l'économie locale, d'appui à la structuration des filières porteuses et au renforcement des capacités des acteurs économiques, de construction des bases d'un partenariat public-privé dynamique, de mise à disposition d'une information économique locale pertinente et actualisée, de soutien à l'emploi

ou à l'entrepreneuriat des jeunes et des femmes pour qui le premier interlocuteur demeure sans nul doute la collectivité locale»⁶⁷.

La dernière loi en date, n°2014-415 du 05 Août 2014 portant orientation et organisation générale de l'administration territoriale indique clairement que les collectivités territoriales, dans le domaine de leurs compétences, se substituent à l'État.

Le tableau suivant énumère les compétences des communes et des régions en matière de planification du développement.

TABLEAU 5: COMPETENCES DES REGIONS ET DES COMMUNES EN MATIERE DE PLANIFICATION EN COTE D'IVOIRE

RÉGIONS	COMMUNES
a) l'élaboration et la mise en œuvre du plan régional de promotion de développement économique et de l'emploi en harmonie avec le plan de développement national;	a) l'élaboration et la mise en œuvre du plan communal de promotion de développement économique et de l'emploi en harmonie avec le plan de développement de la région;
b) l'adoption et la mise en œuvre des mesures incitatives pour la promotion de l'agriculture, du commerce, de l'industrie, de l'artisanat et des services divers;	b) l'adoption et la mise en œuvre des mesures communales incitatives pour la promotion de l'agriculture, du commerce, de l'industrie, de l'artisanat et des services divers;
c) la collecte et la diffusion des informations utiles au développement des entreprises;	c) la collecte et la diffusion des informations utiles au développement des entreprises;
d) la prise de participation dans les entreprises privées installées dans la région, conformément aux dispositions légales;	d) la prise de participation dans les entreprises privées situées sur le territoire de la commune conformément aux dispositions légales;
e) la création et la gestion des centres régionaux artisanaux.	e) la promotion des actions de lutte contre la pauvreté;
f) la promotion et la création d'emploi.	f) l'incitation à la création d'emploi;
	g) la création, la gestion et l'administration des marchés, halles et foires d'intérêt communal.

SOURCE: ÉTAT DES LIEUX DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE LOCAL-COTE D'IVOIRE-CGLU AFRIQUE-LEDNA-2016

4.5.2. DEFIS ET OPPORTUNITES DES COLLECTIVITES DECENTRALISEES EN MATIERE DE SANAD

Pour l'heure, les compétences des collectivités sont insuffisamment ou pas exercées pour plusieurs raisons, dont l'absence de moyens financiers et humains. En effet, le cadre juridique de la décentralisation en Côte d'Ivoire reste inachevé et plusieurs textes d'application restent à élaborer ou à adopter afin que le transfert des compétences soit accompagné effectivement de transferts de ressources.

Néanmoins, les collectivités territoriales constituent potentiellement de bonnes entités relais pour la conception, la mise en œuvre et le suivi des programmes de SANAD. En effet, au niveau

⁶⁷ État des lieux de développement économique local-Côte d'Ivoire-CGLU Afrique-LEDNA-2016

des communautés, on observe une parfaite adhésion citoyenne à la politique de décentralisation. En témoigne l'intérêt avec lequel la population suit la vie locale et les demandes de plus en plus nombreuses formulées auprès du gouvernement par les populations qui expriment le vœu de voir leurs localités respectives érigées en collectivités territoriales.

En outre, le transfert de compétences et de ressources devra être accompagné d'un renforcement conséquent des capacités de mise en œuvre.

Les administrations déconcentrées et les collectivités locales renforcées constitueront, aux côtés des acteurs de la société civile, du secteur privé et des organisations paysannes, des acteurs essentiels de la mise en œuvre des politiques de SANAD. En effet, elles pourront jouer efficacement des fonctions d'aide au ciblage, de surveillance et de suivi des investissements; dans leurs domaines, elles devraient contribuer à l'élaboration d'une vision plus intégrée en matière de SANAD. Enfin, le renforcement des administrations décentralisées pourrait aider à réduire les silos et cloisonnements des ministères centraux et des structures de coordination dysfonctionnelles de bas en haut.

5. Analyse de l'adéquation des ressources allouées aux programmes de SANAD

5.1. Analyse des besoins de ressources de la SANAD

5.1.1. LE PROGRAMME NATIONAL D'INVESTISSEMENT AGRICOLE

Avec des intentions de financement d'un montant de 2 040 milliards de FCFA pour un besoin initial de 2 002 milliards FCFA, le **Programme national d'investissement agricole (PNIA 1)** a mobilisé plus de 54 pour cent des ressources auprès des PTF. Initialement, une contribution de 60 pour cent émanant du secteur privé était prévue. Le PNIA 2, courant la période 2018-2025, d'un coût global de 11,905 milliards de FCFA dont 4 325 milliards attendus des PTF et du secteur privé.

Pour la période 2018-2020, le PNIA 2 s'est efforcé de mobiliser 2 400 milliards de FCFA dont 1 400 du secteur public et des PTF. Fin 2018, les intentions de financement s'élevaient à 1 958 milliards de FCFA; 84 pour cent de ces intentions étaient issues des interventions programmées avec les PTF, qu'ils soient multilatéraux ou bilatéraux et les 14 pour cent du secteur privé⁶⁸.

5.1.2. LE PLAN NATIONAL MULTISECTORIEL DE NUTRITION (PNMN)

D'un coût global de 266 milliards de FCFA dont 15 pour cent, soit 40 milliards de FCFA, devaient être financés par l'État ivoirien, le **Plan national multisectoriel de nutrition (PNMN) 2016-2020** enregistrait un déficit de 227 milliards à rechercher auprès des PTF et du secteur privé. Lors de la Table ronde pour son financement, le Gouvernement ivoirien a récolté le vendredi 16 septembre 2016, 401 milliards de FCFA soit 278,76 pour cent des besoins. Ce montant est dédié à la prise en charge de la malnutrition (26 pour cent), la disponibilité et l'accès aux aliments (21 pour cent), l'hygiène et l'accès à l'eau potable et aux systèmes d'assainissement (17 pour cent), les bonnes pratiques nutritionnelles (12 pour cent), la résilience aux crises alimentaires et nutritionnelles (12 pour cent), la sécurité sanitaire des aliments (9 pour cent) et la gouvernance (3 pour cent).

5.1.3. AUTRES PROGRAMMES DE SANAD

Le niveau des dépenses publiques pour la protection sociale est faible. En 2011, il ne représentait que 1,08 pour cent du PIB. En outre, bien que le Parlement ait approuvé l'accord de couverture de Santé universelle en 2014, les dépenses pour la santé publique ne représentaient que 0,87 pour cent du PIB en 2011 (OIT, 2014).

De façon spécifique, le gouvernement alloue plus de 4 milliards chaque année au fonctionnement des cantines scolaires. L'essentiel de ce budget (99,6 pour cent) est affecté au Programme intégré de pérennisation des cantines scolaires depuis 2012. Le reste est affecté au Service national de cantines scolaires.

⁶⁸ Note du Ministère de l'agriculture en datée de début avril 2019

5.1.4. DEFIS DE LA MOBILISATION DES RESSOURCES

Le financement des programmes de sécurité alimentaire et de nutrition reste problématique en Côte d'Ivoire, comme dans de nombreux pays en développement. **L'allocation des ressources financières est déséquilibrée** en tenant compte des 4 piliers de la sécurité alimentaire (disponibilité, accès, utilisation, stabilité) et largement dépendant des financements extérieurs et cela ne permet pas de lutter efficacement contre l'insécurité alimentaire au niveau national. Les **écarts entre les besoins de financement et les allocations effectives** en faveur de la SANAD compromettent fortement l'efficacité de leur mise en œuvre et leurs impacts sur les groupes défavorisés que sont les femmes, les jeunes et les enfants.

Même si les intentions de financement sont solides tant au niveau national que de la part des PTF, les **taux de décaissement** sont parfois en deçà des objectifs initiaux fixés. La mobilisation effective des intentions de financement annoncées au cours des tables rondes reste un défi, en partie à cause de:

- i. l'inexistence de priorisation des investissements dans les documents adoptés qui restent pour l'essentiel de simples compilations d'activités provenant des secteurs;
- ii. la **non préparation rigoureuse de ces forums de négociations**; et
- iii. le manque de capacités de suivi en vue de concrétiser ces intentions de financement (formulation et maturation des projets).

En effet, en l'absence de priorisation des investissements et compte tenu des courts délais impartis aux tables rondes, plusieurs PTF n'annoncent que les financements de leurs projets en cours ou en pipeline. Rarement de nouveaux projets sont suscités par ces documents. À cela s'ajoute le fait que les volets «**communication et marketing**» de ces documents stratégiques de SANAD font souvent défaut, ce qui fait que les intentions de financement «post tables rondes» restent faibles.

On observe également que l'engouement suscité pendant les tables rondes s'estompe très souvent après les séances médiatisées des événements; à cela s'ajoute les faiblesses en matière de capacités de suivi de ces promesses de financement et de formulation et maturation des projets consécutifs aux intentions.

5.2. Les dépenses publiques agricoles

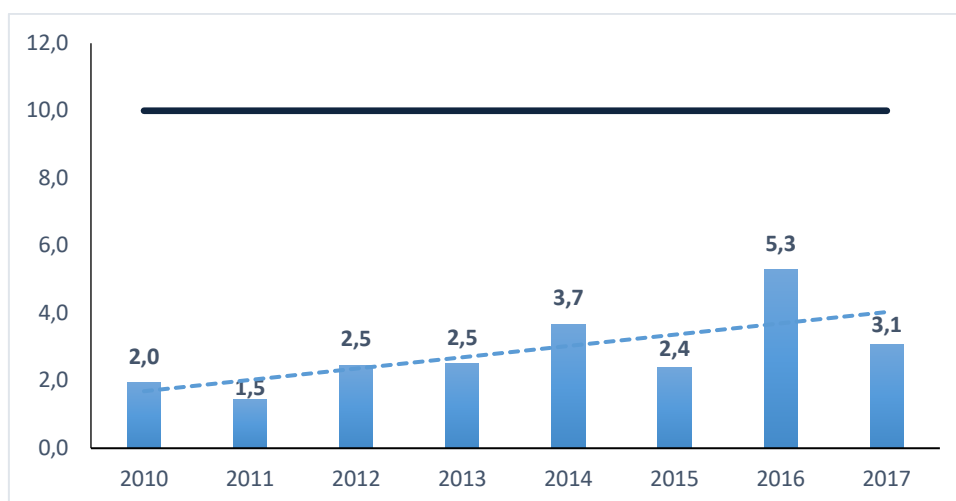
Les ressources nécessaires pour concrétiser la sécurité alimentaire et la nutrition sont beaucoup plus larges que celles allouées purement à l'agriculture. En outre, la sécurité alimentaire et la nutrition n'est pas à proprement dit un secteur, et de nombreuses ressources pourraient être considérées comme contribuant à la sécurité alimentaire et nutritionnelle, la SANAD peut ainsi être influencée par de nombreuses interventions. Face à la difficulté de délimiter les ressources consacrées à la SANAD et au manque de données (les allocations à la nutrition n'ont pas fait l'objet d'un suivi jusqu'à présent en Côte d'Ivoire), nous allons procéder par approximation en analysant les ressources consacrées au secteur agricole.

5.2.1. LES DEPENSES PUBLIQUES AGRICOLES AU NIVEAU GLOBAL

Depuis 2012, la Côte d'Ivoire a réalisé deux revues de base (2001-2012 et 2010-2017) et une revue sommaire (2010-2016) des dépenses du secteur agricole. La revue de base 2010-2017 a

été réalisée avec la contribution du programme FIRST. Il en ressort que malgré les efforts du Gouvernement ivoirien en faveur du secteur agricole depuis 2012, les allocations budgétaires allouées aux dépenses publiques agricoles restent toujours en dessous de **l'engagement de Malabo** de les porter à au moins 10 pour cent des dépenses publiques totales. Par exemple, la part des dépenses publiques agricoles (DPA) dans le budget national a été de 5,1 pour cent en 2016, son niveau le plus élevé; retombant à 3,1 pour cent en 2017⁶⁹.

GRAPHIQUE N°1: ÉVOLUTION DE LA PART DU BUDGET ALLOUEE AUX DEPENSES PUBLIQUES AGRICOLES DANS LE BUDGET NATIONAL, 2010-2017

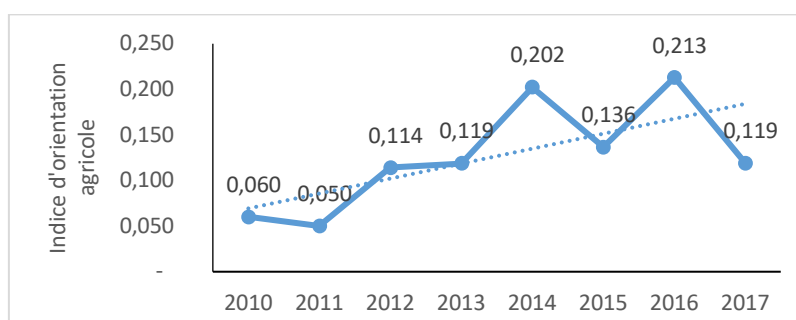


SOURCE RDPA 2018

Par ailleurs, **l'indice d'orientation agricole**, mesurant la part des dépenses publiques consacrée à l'agriculture par rapport à la contribution de l'agriculture à l'économie nationale, affiche un niveau toujours très en deçà de 1 sur la période considérée. Son plus haut niveau atteint a été de 0,213 en 2016; pour retomber à son niveau de 2013 qui était de 0,119. En résulte:

- i. les faibles performances du secteur agricole;
- ii. la persistance de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle et de la pauvreté surtout en milieu rural;
- iii. le faible attrait des jeunes pour le secteur agricole.

GRAPHIQUE N°2: ÉVOLUTION DE L'INDICE D'ORIENTATION AGRICOLE 2010-2017



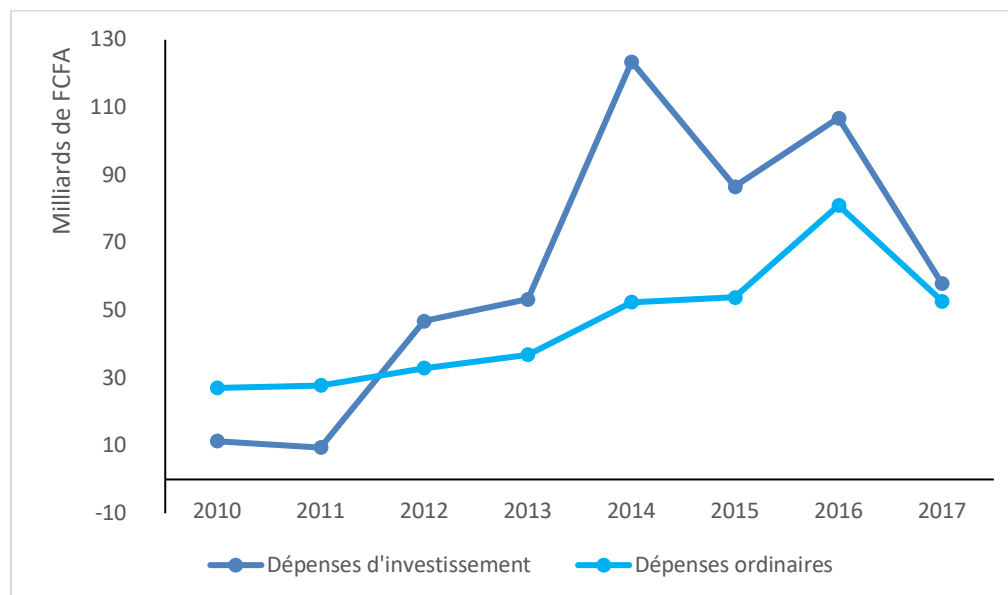
⁶⁹ Rapport de la revue globale des dépenses publiques agricoles: sécurité alimentaire et nutritionnelles en Côte d'Ivoire juillet 2018

SOURCE RDPA 2018

Sur la période 2010-2017, les ressources issues du **Trésor public** ont représenté plus des deux tiers du financement total aussi bien au niveau des allocations (66,2 pour cent) que des dépenses effectives (68 pour cent). Quant aux emprunts et dons, ils ont représenté respectivement 16,4 pour cent et 17,4 pour cent des ressources allouées et 16,6 pour cent et 15,4 pour cent de celles exécutées. Cela dénote l'importance que le Gouvernement ivoirien accorde au secteur agricole en raison notamment de sa contribution à la croissance économique et à l'emploi. Cependant, les ressources internes et l'aide publique allouées au secteur agricole ont connu une baisse en 2017 due aux chocs externes liés à la chute des cours du cacao et aux dépenses militaires imprévues.

Sur la période 2012-2017, les **dépenses d'investissement** ont constitué une place importante dans les dépenses effectuées dans le secteur agricole. L'évolution de cette catégorie de dépenses montre que la Côte d'Ivoire alloue davantage de ressources à l'investissement depuis 2012; sans que les dépenses de fonctionnement dans le secteur agricole aient été réduites. Entre 2010 et 2017, les dépenses d'investissement ont représenté 57 pour cent des dépenses exécutées par les ministères clés. Le contexte de crise post-électorale de la fin de l'année 2010, la chute récente des cours des matières premières (cacao et pétrole) et les revendications sociales (2016/2017) ont compromis l'investissement dans l'agriculture. Ainsi, en 2010, l'essentiel des ressources a été orienté vers le financement des dépenses de fonctionnement

GRAPHIQUE N°3: ÉVOLUTION DE LA COMPOSITION ECONOMIQUE DES DPA EXECUTEES PAR LES MINISTRES CLES SUIVANT LES FONCTIONS

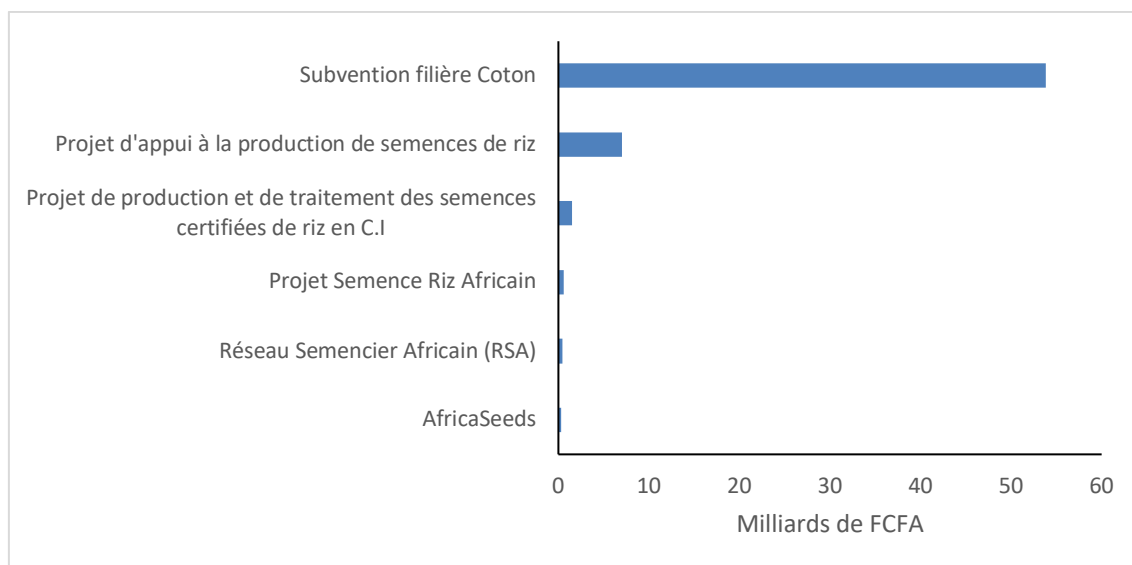


Source RDPA 2018

En revanche, bien que la **R&D agricole** représente le moteur du développement agricole d'une part et celui du développement de l'agro-industrie d'autre part, on note une réduction significative des dépenses qui lui sont consacrées et cela, à un rythme élevé (en moyenne -13,5 pour cent) depuis 2010 où le poids de la R&D agricole représentait 8,5 pour cent des dépenses publiques agricoles alors qu'il ne représentait plus que 3,1 pour cent en 2017.

Les dépenses totales en **subventions d'intrants** sont estimées à 63,41 milliards de FCFA sur la période 2010-2017. L'évolution de ces dépenses montre une tendance à la baisse sur la même période et elle pourrait refléter le retrait de plus en plus de l'État au profit du privé. Globalement, environ 60 pour cent des dépenses en intrants ont été destinées à la filière coton dans le cadre de la relance de cette filière. Le reste a été octroyé à la filière riz et aux deux institutions panafricaines chargées de la production des semences.

GRAPHIQUE N°4: COMPOSITION DES DEPENSES EN INTRANTS (EN MILLIARDS FCFA), CUMUL 2010-2017



Sur la période 2010-2017, le Gouvernement a dépensé en moyenne 1,446 milliard pour la couverture des **groupes sociaux vulnérables** en vue de soutenir les initiatives de protection sociale et pour faire face aux éventuelles catastrophes et urgences alimentaires et nutritionnelles. La quasi-totalité (98 pour cent) de ces dépenses sont inscrites au titre des investissements et ont été allouées au secteur de la production végétale. Cependant, elles représentent une part très faible des dépenses agricoles totales; en effet, la part de ces dépenses varie entre 0,03 pour cent (en 2010) et 3,77 pour cent (en 2016) et connaissent des évolutions erratiques (variance élevée); ce qui pourrait conduire à leur imprévisibilité même à court-terme, ce qui est dommageable pour les groupes sociaux vulnérables à qui elles devraient profiter.

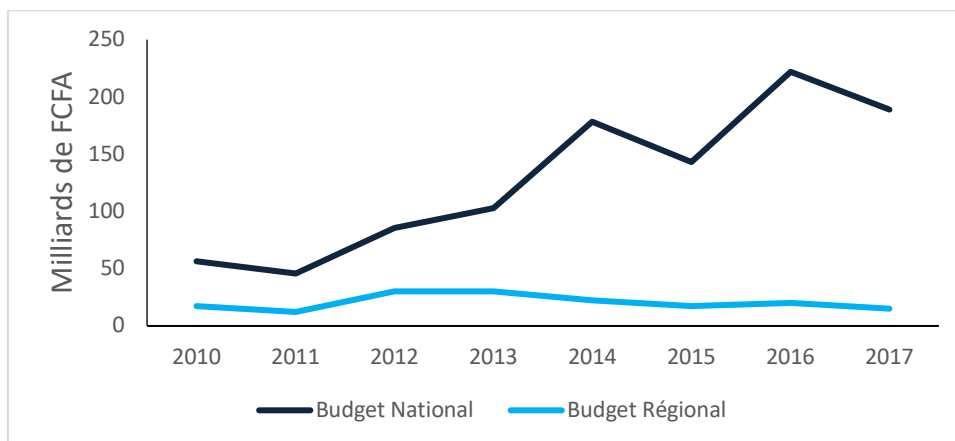
En Côte d'Ivoire, environ un tiers des DPA est financé par les **partenaires au développement** et ont servi à financer plusieurs projets, notamment dans le secteur agricole. Malheureusement sur la période 2011-2017, les taux d'exécution des ressources extérieures sont en moyenne faibles et s'élèvent à 38,4 pour cent, dénotant une faible efficacité technique dans l'exécution des dépenses des différents projets agricoles financés par ces ressources. Ces inefficacités trouvent leurs principales sources dans les lourdeurs administratives associées aux processus de passation des marchés publics et aux difficultés de l'État à mobiliser sa part de financement (contreparties).

5.2.2. LES DEPENSES PUBLIQUES AGRICOLES AU NIVEAU DECONCENTRE

Les services déconcentrés jouent un rôle important dans la mise en œuvre des programmes et stratégies locales de développement agricole dont l'objectif principal est de permettre l'éradication de la pauvreté et le renforcement de la sécurité alimentaire des populations. Malheureusement, les résultats de la RDPA ont révélé que les ressources allouées aux régions étaient restées **insuffisantes** par rapport aux objectifs assignés. La part des allocations régionales dans le budget national du secteur agricole demeure encore faible en moyenne et seules 5 régions sur 19 ont vu leur part allocative dans le budget national dépasser les 1,8 pour cent sans jamais atteindre 4 pour cent. Au total, pour un budget global de 1 022,97 milliards de FCFA alloué au secteur agricole sur la période 2010-2017, seulement 164,08 milliards de FCFA (16,04 pour cent) ont été alloués aux financements des 19 régions⁷⁰.

En outre, sur la période 2010-2017, le budget agricole⁷¹ alloué aux régions a enregistré une tendance baissière. Celle-ci s'explique par : i) la crise post-électorale que le pays a connue entre 2010 et 2011; et ii) les difficultés financières rencontrées par l'État suite à la chute des cours du pétrole et des matières premières depuis 2014. Cela montre que les effets escomptés des réformes institutionnelles qui accordent une place importante aux services déconcentrés sont minimales. Cette situation, si elle venait à persister, pourrait mettre en mal la vision du PNIA 2 au sein duquel les régions, à travers les agropoles, constituent la cheville ouvrière et avoir des répercussions négatives sur les conditions de vie des populations pauvres qui y vivent.

GRAPHIQUE N°5: ÉVOLUTION DES BUDGETS AGRICOLES NATIONAL ET REGIONAL, MILLIARDS DE FCFA, 2010-2017



SOURCE RDPA

Néanmoins, la bonne nouvelle est que bien que les allocations de ressources au niveau des différentes régions aient été faibles, elles semblent avoir été réalisées en fonction:

- **Du niveau de pauvreté:** en effet, il existe une corrélation positive entre la part budgétaire et le niveau de pauvreté dans les régions ;
- **De la situation de malnutrition dans les différentes régions:** les allocations

⁷⁰ L'étude a porté sur 19 régions au lieu de 31 régions conformément au nouveau découpage administratif car le SIGFIP a gardé l'ancien découpage administratif (19 régions).

⁷¹ Les données ont concerné les trois ministères clés: MINADER, MIRAH, MINEF

budgétaires sont positivement liées aux deux indicateurs de sous-nutrition à savoir le retard de croissance et l'émaciation;

Sur la période 2010-2017, la composition économique du budget global des 19 régions révèle que les dépenses d'investissement représentent en moyenne 91 pour cent contre 9 pour cent pour les autres dépenses. La proportion très importante des dépenses d'investissement s'explique par le fait que ces dépenses contiennent certains montants annuels totaux des projets ou programmes réalisés dans ces régions; en effet, le montant des dotations régionales serait corrélé aux ressources extérieures liées aux financements des projets dans ces régions. Cela révèle aussi l'importance des ressources extérieures dans le financement des investissements au niveau des régions. Par ailleurs, l'on constate que le taux d'exécution du budget global des régions affiche une tendance globale à la hausse sur la période 2010-2017, ce qui implique une efficacité technique moyenne des dépenses publiques dans ces régions.

5.2.3. PRINCIPAUX GOULOTS D'ETRANGLEMENT DANS LES DEPENSES PUBLIQUES AGRICOLES

1- Au niveau central

Les principaux goulots d'étranglements identifiés par les parties prenantes (gestionnaires de projet, responsables administratifs, etc.) sont les suivants:

- Les nombreuses étapes de l'élaboration des budgets de l'État, du cadrage macroéconomique par le gouvernement jusqu'au vote du budget par l'Assemblée nationale, demande des capacités de maîtrise de la budgétisation à tous les niveaux des entités de l'administration publique; ce qui n'est souvent pas le cas.
- Les calendriers d'exécution budgétaire génèrent parfois des retards dans la mise en œuvre des projets agricoles (lenteur du Système intégré de gestion des finances publiques) entraînant des décalages entre le décaissement des fonds publics et les besoins de trésorerie adaptés aux calendriers agricoles (période des semis, de récolte etc.).
- La gestion des marchés publics entraîne des lourdeurs administratives: certains projets trainent en raison des retards d'attribution ou d'exécution des marchés.
- La non-maîtrise des procédures d'exécution des dépenses publiques résulte souvent en des rejets de requêtes.
- Les caractéristiques du processus d'exécution budgétaire ont un impact sur l'écart entre le budget alloué et les montants exécutés. En effet, les fonds publics constituant le budget national proviennent en grande partie de recettes fiscales. Lorsque le volume des recettes est inférieur aux prévisions, des plafonds budgétaires sont mis en place dans l'ensemble des ministères, pour éviter de faire pression sur la trésorerie nationale. Ces «gels budgétaires» ont une incidence négative sur l'exécution des projets agricoles.

2- Au niveau déconcentré

L'analyse des perceptions des acteurs des services déconcentrés concernant l'adéquation de leurs budgets par rapport à leurs missions, les difficultés potentielles liées à la disponibilité et à l'exécution de ces budgets et au cadre institutionnel révèle les constats suivants:

- L'ensemble des Directions régionales des ministères et des structures publiques et parapubliques affirment que les allocations reçues sont insuffisantes par rapport aux missions qui leur sont assignées.
- Au niveau de la disponibilité du budget, l'ensemble des Directions régionales enregistre des décalages dans la disponibilité du budget.
- Au niveau de l'exécution du budget, les difficultés ont concerné le plafonnement du taux d'exécution depuis 2015 et la non-correspondance entre les lignes budgétaires et certains besoins.

3- Au niveau des équipes de gestion des projets

Selon la RDPA 2010-2017, les ressources extérieures ont servi à financer plusieurs projets, notamment dans le secteur agricole. Sur la période 2011-2017, les taux d'exécution des ressources extérieures se sont élevés à seulement 38,4 pour cent, ce qui implique une faible efficacité technique dans l'exécution des dépenses des différents projets agricoles financés par ces ressources. Sur la même période, les principaux partenaires financiers intervenant dans le secteur de l'agriculture ont été la Coopération française, l'Union Européenne, le Système des Nations Unies et la Banque mondiale. Les financements de ces partenaires représentent plus 67 pour cent des ressources extérieures reçues pour le secteur agricole; cependant, l'efficacité technique des financements provenant de ces partenaires est moyenne (47,6 pour cent). En revanche, les ressources pour le financement des projets issues de coopérations bilatérales (Chine, Norvège, Fonds arabes bilatéraux, Espagne, États-Unis, Maroc, Brésil) ont démontré une meilleure efficacité en termes d'exécution des dépenses, mais le niveau de leurs ressources reste moins important.

Plusieurs facteurs peuvent être à l'origine de la faible efficacité technique de ces ressources mais les trois principaux sont: i) les lourdeurs administratives dans les processus de passation des marchés publics; ii) les difficultés de l'État à mobiliser sa part de financement; iii) la non-maîtrise des procédures de décaissement de certains bailleurs par les équipes de gestion des projets⁷².

5.3. Financement du secteur privé

5.3.1. CREDIT DE CAMPAGNE

Les sociétés qui gèrent les cultures annuelles d'exportation (canne à sucre, coton) se financent auprès des banques en leur donnant leurs produits (fibre de coton, canne à sucre) en garantie. Pour les cultures pérennes (café/cacao, hévéa, palmier à huile, etc.), les sociétés agricoles qui exploitent leurs propres plantations sont de grandes entreprises et ont des relations d'affaires classiques avec leurs banquiers.

⁷² Du côté des équipes de gestion des projets, on accuse plutôt la complexité des procédures de décaissement des partenaires.

Pour ce qui est des autres cultures annuelles (vivrières notamment), en dehors des achats au comptant relativement rares sauf pour les cultures maraîchères, les opportunités de financement se limitent aux quelques programmes/projets qui ont des composantes «crédit agricole» et notamment les projets de l'ONDR en application de la SNDR.

5.3.2. CREDIT A L'INVESTISSEMENT

Le secteur bancaire de la Côte d'Ivoire reste hésitant à financer certaines sphères du secteur agricole et préfère se concentrer sur les entreprises d'une certaine taille et/ou productrices de cultures de rente. Les organismes financiers soulignent, entre autres, leur besoin en statistiques agricoles fiables pour mieux évaluer les risques des activités du secteur, ainsi qu'en un minimum de garanties à fournir par les acteurs du secteur (titres fonciers, états financiers etc.). Ainsi, la part de crédit bancaire consacrée au secteur agricole reste faible.

Malgré les réticences du secteur bancaire à financer le secteur agricole et agro-industriel, les intentions d'investissement des acteurs privés dans le secteur ont atteint plus de 300 milliards de FCFA sur la période 2013-2016. Lors de la table ronde de septembre 2012, les intentions de financement du secteur privé dans la mise en œuvre du PNIA s'élevaient à 65 pour cent des 2 040,5 milliards budgétés⁷³.

De plus, la période 2013-2016 a été caractérisée par un dynamisme dans les intentions d'investissements du secteur privé dans le secteur agricole, stimulées par les incitations fiscales mises en place à travers le Centre de promotion des investissements en Côte d'Ivoire (CEPICI).

TABLEAU N°6: DEMANDES RELATIVES A LA CREATION, AU DEVELOPPEMENT OU A L'INVESTISSEMENT D'ENTREPRISES AGREEES DANS LES FILIERES AGRICOLES, TELLES QU'ENREGISTREES PAR LE CEPICI;

Années	Nombre de demandes	Investissement annoncé
2013	21	> 83 milliards de FCFA
2014	41	> 74 milliards de FCFA
2015	32	> 66 milliards de FCFA
2016	34	> 81 milliards de FCFA
Total 2013-2016	139	> 304 milliards de FCFA

SOURCE: RAPPORT D'EVALUATION DU PNIA 1/PID: 2012-2016

Malheureusement, il a été noté un écart important entre les intentions de financement et les investissements effectifs du secteur privé pour la mise en œuvre du PNIA 1 (25 pour cent au lieu des 65 pour cent prévus du coût total du programme); cela révèle un certain nombre d'obstacles pour la matérialisation de ces intentions de financement dans le secteur, dont les principales⁷⁴ sont:

- Un accès limité à des terrains viabilisés (manque d'infrastructures de base, procédures parfois longues et coûteuses d'acquisition de titres fonciers etc.).
- Un accès limité aux produits et services financiers (notamment sous forme d'appui à la mobilisation de fonds de roulement, permettant aux agro-industriels d'acquiescer de

⁷³ République de Côte d'Ivoire, Rapport synthétique de l'état d'avancement de mise en œuvre du Programme National d'Investissements Agricoles (PNIA), Janvier 2015

⁷⁴ Rapport d'évaluation du PNIA1/PID: 2012-2016

la matière première, ou aux producteurs d'acquérir des semences et engrais etc.).

- Des mesures incitatives parfois peu adaptées aux besoins réels des acteurs du secteur, ou partiellement mises en œuvre (telles que celles sur le foncier).
- Un accès limité à la main d'œuvre qualifiée, en qualité et en quantité, de la production à la transformation par l'agro-industrie
- Une faible diffusion des technologies modernes et adaptées aux besoins du secteur (en raison des coûts d'importation, de la maturité relativement faible de l'écosystème industriel national, des problématiques de diffusion des résultats de recherche nationale etc.).

5.3.3. FINANCEMENTS PARAFISCAUX ET COTISATIONS PROFESSIONNELLES

Depuis la libéralisation économique de la fin des années 1990, la Côte d'Ivoire s'est dotée d'outils (voir FIRCA 4.3.4 ci-dessus) qui ont permis de sécuriser le financement de services agricoles qui étaient auparavant pris en charge par des sociétés de développement agricoles parapubliques. Ces outils fonctionnent bien lorsqu'il y a des points de passage obligés pour les produits: usines de première transformation et ports d'exportation au niveau desquels se font les prélèvements. Par contre, il est impossible de faire des prélèvements sur des produits qui restent dans les circuits informels comme c'est le cas des produits vivriers. **Malgré une augmentation des DPA entre 2010 et 2017, force est de constater que celles-ci restent très inférieures aux prélèvements fiscaux et parafiscaux effectués sur la filière cacao-café⁷⁵.** En d'autres termes, le secteur agricole donne plus à la communauté nationale qu'il ne reçoit.

5.3.4. GOULOTS D'ETRANGLEMENT AUX INVESTISSEMENTS PRIVES DANS LE SECTEUR AGRICOLE

Pour accéder au financement et à l'investissement privé, le secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique doit faire face à deux défis principaux⁷⁶:

1. **L'adéquation entre les demandes de financement spécifiques aux profils et besoins des acteurs du secteur et les types de produits et services financiers offerts;** il s'agit essentiellement de: i) l'accès limité au financement des fonds de roulement (pour l'acquisition d'engrais ou de semences, de matières premières à transformer, etc.); ii) l'accès limité au capital d'investissement (pour répondre aux besoins de financement d'investissements tels que des terrains, des équipements, etc.); iii) les difficultés rencontrées par les acteurs du secteur pour répondre aux exigences des entités financières (garanties, taux d'intérêt, etc.) en raison du manque de produits financiers adaptés aux caractéristiques du secteur agricole (calendrier cultural dictant des périodes de besoins d'intrants, de revenus, etc.).
2. **L'exigence de renforcer l'environnement des affaires spécifiques au secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique, en vue de relever le niveau d'investissement du secteur privé.** Du côté de l'offre de financement, on constate un manque d'informations pour évaluer les risques et opportunités de financement du secteur agricole, notamment: i)

⁷⁵ L'agriculture de la Côte d'Ivoire à la loupe -2017-JRC SCIENCE FOR POLICY REPORTEUR- Commission européenne

⁷⁶ Programme national d'investissement agricole de deuxième génération (2018-2025) -novembre 2017

manque d'informations sur les revenus historiques et anticipés des producteurs (difficultés à prédire les niveaux de production et de prix, avec des productions dépendantes de la pluie et des niveaux instables de rendement); ii) niveau limité de garanties des producteurs (nombre limité de titres fonciers, nombre limité d'états financiers disponibles au niveau des coopératives agricoles, etc.); iii) niveau limité de statistiques agricoles (historiques et prédictions).

6. Facteurs d'économie politique dans la mise en œuvre des programmes de SANAD

1. Des choix (ou l'absence de choix?) concernant les politiques budgétaires et de démographie qui ne favorisent pas l'inclusion;
2. Des choix de politiques agricoles déterminés par les contraintes macroéconomiques (avec souvent des conséquences désastreuses dues à la volatilité des cours de certains produits) au détriment de l'agriculture de type familial qui assure pourtant l'essentiel de la production alimentaire; avec de réelles menaces sur l'environnement (pesticides et déforestation);
3. L'absence de politique harmonisée en matière d'aménagement du territoire en mesure de garantir un développement durable des différents secteurs consommateurs des ressources naturelles (secteur minier, forestier, agricole, urbain, etc.);
4. Pendant longtemps, le modèle productiviste a eu tendance à privilégier les investissements hydro-agricoles lourds au détriment de la petite irrigation ainsi que les pistes de desserte dans les zones de production industrielle au détriment du désenclavement des zones de production vivrière;
5. Une politique de décentralisation inachevée avec un transfert de compétences et de ressources non effectif réduisant la contribution des échelons locaux aux programmes de SANAD; de ce fait, les politiques/stratégies restent toujours assez centralisées avec peu de responsabilisation des niveaux déconcentrés et décentralisés;
6. Les politiques et programmes de protection sociale profitent d'abord à la population urbaine au détriment de la population sous-alimentée qui se trouve majoritairement en zone rurale où les taux de pauvreté restent élevés;
7. Des risques sécuritaires qui peuvent s'exacerber à l'entrée des prochaines élections présidentielles;
8. De forts cloisonnements, conflits de compétences/leadership interservices et interinstitutions occasionnant des inefficacités dans l'exécution des programmes de SANAD;

7. Réalisme et crédibilité des politiques/programmes de SANAD

7.1. Résumé des principales conclusions du diagnostic

Voici un résumé du diagnostic des politiques et programmes de SANAD en Côte d'Ivoire:

7.1.1. TENDANCES DE LA PAUVRETE ET DE L'INSECURITE ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE

1. Malgré une situation macro-économique très satisfaisante (taux de croissance du PIB supérieur à 7 pour cent au cours des trois dernières années), la demande sociale demeure élevée du fait de la croissance démographique, du niveau élevé de pauvreté (46,5 pour cent en 2015, supérieur en zone rurale) et des fortes inégalités; malgré un léger repli entre 2008 et 2015, on note un transfert de pauvreté des zones rurales vers les zones urbaines. Les déterminants de la pauvreté sont essentiellement la taille du ménage, l'activité principale du chef de ménage (les ménages dont le chef travaille dans l'agriculture traditionnelle sont enclins à la pauvreté monétaire), le lieu de résidence (urbain/rural), le niveau d'instruction du chef de ménage; plus de 70 pour cent des ménages de petits producteurs agricole en Côte d'Ivoire vivent en dessous du seuil de pauvreté, c'est-à-dire qu'ils gagnent moins de 2,50 dollars EU par jour et 34 pour cent vivent dans l'extrême pauvreté avec moins de 1,25 dollars EU par jour.
2. La population de la Côte d'Ivoire s'élève à 24,6 millions en 2017, un accroissement annuel moyen estimé à 2,4 pour cent qui s'explique par: i) un taux de natalité élevé (4,9 enfants par femme); et ii) une forte immigration. En effet, le pays a l'un des taux d'immigration les plus élevés au monde, alimenté par l'afflux constant d'immigrants au cours des 50 dernières années; cependant, de plus en plus d'ivoiriens empruntent le chemin de la migration vers l'Europe; le taux d'urbanisation, actuellement de 51,6 pour cent a été multiplié par 3,4 entre 1975 et 2014. La population reste très jeune avec un nombre élevé de dépendants, puisque 1 ivoirien sur 2 a toujours moins de 20 ans et que près de 2 ivoiriens sur 3 ont moins de 25 ans. Cette structure par âge correspond à 80 dépendants (âgés de moins de 15 ans et 65 ans et plus) pour 100 «actifs potentiels» de 15-64 ans, contre 40 à 50 dépendants (deux fois moins) dans les pays émergents.
3. La prévalence nationale de l'insécurité alimentaire était de 10,9 pour cent dont 0,1 pour cent d'insécurité alimentaire sévère. La prévalence de l'insécurité alimentaire, tout comme la pauvreté, est plus élevée en milieu rural (10,8 pour cent) qu'en milieu urbain. Aussi bien en ville qu'à la campagne, les ménages dirigés par des femmes sont plus vulnérables à l'insécurité alimentaire que les ménages dirigés par des hommes. L'insécurité alimentaire diminue avec l'augmentation du niveau d'instruction du chef de ménage du moins jusqu'au deuxième cycle; parmi les ménages vivant de l'agriculture, 47,83 pour cent vivant des productions de rente sont en situation de sécurité alimentaire contre 32,72 pour cent parmi les ménages produisant principalement des cultures vivrières. Une relation structurelle peut être établie entre la sécurité alimentaire et la pauvreté du ménage qui montre que la vulnérabilité à l'insécurité alimentaire augmente avec le niveau de pauvreté;

4. La Côte d'Ivoire est confrontée à la malnutrition, avec une prévalence de 21,6 pour cent de retard de croissance chez les enfants de moins de cinq ans; le pays connaît le double fardeau de la malnutrition caractérisé par la sous-nutrition (retard de croissance, malnutrition aigüe, insuffisance pondérale et carences en micronutriments) et l'émergence de la surnutrition (surpoids et obésité, et maladies chroniques non transmissibles liées à la nutrition). Les données concernant la malnutrition mettent aussi évidence des écarts selon le lieu de résidence (milieu rural=27,4 pour cent contre milieu urbain=12,5 pour cent), le niveau d'instruction de la mère et le niveau de pauvreté. Par rapport aux autres causes de la malnutrition en relation avec le genre, il y'a lieu de noter qu'en 2016, 27 pour cent des filles étaient mariées avant l'âge de 18 ans, la fécondité des adolescentes était de 124 pour 1 000 femmes de 15 à 19 ans. En 2015, seulement 37 pour cent des filles étaient inscrites au secondaire.
5. En Côte d'Ivoire, la situation de la sécurité sanitaire des aliments est peu reluisante et constitue une source de préoccupation majeure; en effet, plusieurs insuffisances ont été observées tout au long de la chaîne alimentaire, auxquelles s'ajoutent les conflits de compétence entre les ministères impliqués dans la sécurité sanitaire des aliments. La situation de la sécurité sanitaire des aliments dans le pays justifie que des efforts au niveau politique, institutionnel et programmatique soient consentis pour la protection des consommateurs.

Agriculture et marchés agricoles

6. Le pays regorge d'énormes potentialités naturelles et les conditions agro-écologiques variées sont favorables au développement d'une riche diversité de cultures vivrières et d'exportation. Le pays exporte plusieurs produits de **rente** et est autosuffisant pour plusieurs produits alimentaires importants comme l'igname, le manioc, la banane plantain, le maïs. Cependant, l'agriculture ivoirienne reste en grande partie caractérisée par de faibles niveaux de productivité (faible mécanisation, productions tirées par les superficies, rendements en stagnation ou en baisse) et où les problèmes **fonciers** continuent de rendre précaires les conditions de production de plusieurs catégories d'acteurs. Cette agriculture de type extensif et le développement de l'industrie du bois constituent une véritable menace pour l'environnement (occupation massive des forêts, utilisation non contrôlée des pesticides).
7. Dans le pays, les déficits de couverture des besoins en **vivriers** par la production locale subsistent pour plusieurs produits (riz, fruits et légumes, lait et produits laitiers, viandes et produits halieutiques); les pertes post-récoltes et post-captures demeurent élevées. Le défi majeur de l'agriculture vivrière en Côte d'Ivoire est d'arriver à nourrir de façon durable une population en croissance rapide (2,4 pour cent) dont 53 pour cent vivent dans les villes, en rendant plus fluides **les circuits de commercialisation** notamment vers les grandes villes du pays, au profit des consommateurs finaux.

Gouvernance de la SANAD

8. Bien que qu'elles soient présentes dans tous les secteurs d'activités agricoles et non agricoles et qu'elles produisent la majeure partie de la nourriture consommée par les ménages, les femmes sont confrontées à de nombreux défis, notamment pour accéder

aux opportunités d'emplois du secteur agricole en général, et aux emplois les plus rémunérateurs en particulier du fait de leur marginalisation dans la société traditionnelle (faible niveau d'instruction, faible appartenance aux OPA/OPE, faible autonomisation);

9. Bien que l'élimination de la faim constitue un enjeu majeur de l'agriculture ivoirienne, force est de constater un déséquilibre d'attention en termes de **priorités d'investissement publics et privés entre les cultures de rente et les cultures vivrières**. La marche vers l'élimination de la faim nécessite une véritable coordination intra- et intersectorielle; malheureusement, la persistance des **conflits de leadership et de compétence** entre les ministères fait que la plupart des activités se déroulent sans véritables plateformes de coordination/collaboration et d'échanges. Les politiques et les programmes de sécurité alimentaire et de nutrition sont conçus au niveau central par les ministères et le niveau local reste, pour l'essentiel, en marge de l'opérationnalisation de ces politiques et programmes du fait d'une **politique de décentralisation inachevée**;

7.1.2. PORTEFEUILLE DES POLITIQUES DE SANAD ET CIBLAGE

10. **Le portefeuille de politiques en matière de SANAD** en Côte d'Ivoire est composé de plusieurs politiques, stratégies et plans dans différents secteurs qui contribuent à la sécurité alimentaire et à la nutrition. Parmi ces instruments figurent en bonne place le Programme national d'investissement agricole (PNIA) et le Plan national multisectoriel de nutrition (PNMN). Le PNMN a été formulé dans le cadre d'un processus inclusif, il présente une analyse complète de la situation de la sécurité alimentaire et de la nutrition, y compris les causes immédiates et sous-jacentes et les groupes vulnérables, et propose des axes stratégiques qui les ciblent de manière adéquate. De même, le PNIA 2 a été formulé de façon inclusive en tirant des leçons des insuffisances relevées dans le PNIA 1, notamment la nécessité de: i) mettre en place des systèmes de production agro-sylvo-pastorale et halieutique durables et respectueux de l'environnement; ii) favoriser une croissance inclusive, garante du développement rural et du bien-être des populations (double approche de la sécurité alimentaire), conformément aux ODD. Le programme prend en compte la dimension de genre (femmes et jeunes).
11. Les programmes de SANAD (notamment le PNMN et le PNIA) **ciblent** adéquatement les zones et les groupes vulnérables dans leur conception et prévoient des mesures spécifiques aux femmes et aux jeunes pour leur permettre de relever plusieurs défis en matière de SANAD; malheureusement, assez souvent, les faiblesses des systèmes de S&E (irrégularités des statistiques) ne permettent pas le suivi et la collecte systématique de données et d'informations désagrégées selon le sexe. L'atteinte des groupes cibles des projets/programmes est aussi contrainte par l'insuffisance de financements, la faiblesse des relais des projets et programmes sur le terrain: faible motivation, manque de moyens, sous effectifs au niveau des dispositifs de terrain des ministères en charge de la SANAD, faiblesse des OPA/OPE et des ONG impliqués dans la SANAD, implication insuffisante des collectivités décentralisées, faible transparence dans l'identification des bénéficiaires des projets et souvent leur inaccessibilité.

12. Pourtant, les caractéristiques de la population cible des programmes de SANAD suggèrent la nécessité d'une offre de produits et services **mieux ciblés** et de **proximité**; en effet, elle est constituée en grande partie de petits producteurs agricoles vivant majoritairement en dessous du seuil de pauvreté (moins de 2,50 dollars EU par jour), et plus du tiers dans l'extrême pauvreté (avec moins de 1,25 dollars EU par jour); leur exploitation agricole (4 ha en moyenne) est à la fois source de revenu, de subsistance, de vente et d'échange, et la production est généralement tournée vers l'autoconsommation. Plus des trois quarts des petits exploitants agricoles en Côte d'Ivoire n'ont jamais mis un pied à l'intérieur d'une banque. L'accès aux canaux formels, comme les journaux et les agents de vulgarisation agricole, n'a jamais été une expérience vécue par la majorité des petits exploitants agricoles qui se fient pour l'essentiel au bouche à oreille et aux expériences précédentes. Ils sont confrontés aux nombreux risques courants dans le domaine agricole tels que les chocs météorologiques (sécheresses et inondations), les parasites et les maladies, les rendements inférieurs aux prévisions et le stockage limité des cultures.

7.1.3. QUESTIONS EMERGENTES

13. Les personnes au **chômage** représentaient 6,9 pour cent de la main d'œuvre en février 2015. Le taux de chômage est plus élevé à Abidjan (13,4 pour cent) et dans les autres milieux urbains (7,7 pour cent), ainsi que chez les femmes (10,0 pour cent) et dans les tranches d'âge jeune (environ 21 pour cent pour des 14-35 ans). Bien que l'agriculture reste le bassin d'emplois le plus important, le système éducatif ivoirien n'a pas suffisamment mis l'accent sur la formation agricole en cohérence avec les besoins d'emploi dans le secteur.
14. L'insécurité sur les routes (coupeurs de route et braqueurs), en mer et dans les sites d'orpaillage a des impacts notables sur la SANAD. Les violences terroristes récurrentes dans les pays voisins constituent de réelles menaces pour le pays. Cependant, actuellement, c'est la perspective de la présidentielle 2020 et les risques de dérives identitaires et leurs corolaires en termes de précarisation des groupes vulnérables dans les campagnes et les villes qui sont les plus redoutés. À cela s'ajoute les **changements climatiques** dont les effets sont de plus en plus visibles, compromettent les efforts en matière de SANAD et nécessitent des mesures urgentes.

7.1.4. CAPACITES HUMAINES ET ORGANISATIONNELLES POUR LA SANAD

15. En Côte d'Ivoire plusieurs **mécanismes interministériels** sont en place pour la mise en œuvre et le suivi de la SANAD. Le pilotage du PNMN est placé à un haut niveau décisionnel (Vice-Présidence) et ses organes ont un niveau relativement satisfaisant de fonctionnalité. Le programme jouit d'une bonne confiance des PTF et attire des financements importants. Cependant, des efforts restent à faire pour la prise en compte de la nutrition dans les stratégies des secteurs sensibles à la nutrition (agriculture, élevage et aquaculture, foresterie). Le pilotage du PNIA 2 est assuré par le Ministère de l'agriculture mais ses organes ne fonctionnent pas de façon satisfaisante; les autres départements ministériels ainsi que les différents acteurs (OPA, PTF, société civile, secteur privé) fortement sollicités pour l'étape de la formulation du PNIA 2 se sentent

«oubliés» pendant l'étape de mise en œuvre. Il importe que ces organes interministériels s'investissent pour la création de conditions favorables à la réflexion globale et à la mise en œuvre de mécanismes (cadres communs de résultats) et qu'ils réservent aux organes sectoriels la responsabilité de la mise en œuvre d'actions concrètes génératrices d'impacts pour les bénéficiaires en favorisant la participation des acteurs aux niveaux déconcentré et décentralisé.

16. Dans l'ensemble, le niveau de fonctionnement **des systèmes d'information sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle** est très bas et, l'on constate une faible appropriation nationale des systèmes existants (forte dépendance des financements des PTF); en outre, ces systèmes n'ont pour la plupart pas été conçus avec des objectifs spécifiques de suivi de la sécurité alimentaire et nutritionnelle et offrent de ce fait, de faibles possibilités de cartographie des interventions en matière de SANAD. **Le dispositif de suivi de l'impact des politiques et des programmes de SANAD est constitué du ST-PNIA, du STP-CNN, du DISSA et assuré par les directions en charge de la planification et du suivi-évaluation dans les ministères qui sont censés organiser les informations de manière à éclairer les décisions en matière de SANAD.** Cependant, les dispositifs statistiques sectoriels devant les alimenter ne sont pour la plupart pas fonctionnels en raison de l'insuffisance des capacités, de la culture du secret des données, du manque de financement et du faible portage politique.
17. Quatre **départements ministériels** ont actuellement la charge du pilotage des politiques de SANAD chacun dans les sous-secteurs de son ressort; il s'agit des: i) Ministère de la santé et de l'hygiène publique; ii) Ministère de l'agriculture et du développement rural; iii) Ministère des ressources animales et halieutiques; et iv) Ministère des eaux et forêts; cependant, au niveau du MINADER et du MIRAH, de nombreux doublons ont été observés dans les services centraux (formation, contrôles sanitaires des aliments, appui aux OPA, financement des acteurs) et déconcentrés avec parfois des divergences d'approche. Au niveau de la **nutrition**, les insuffisances sont celles du système de santé en général, caractérisé par une faible coordination des interventions à tous les niveaux de la pyramide sanitaire.,
18. En Côte d'Ivoire, **les structures de régulation et la plupart des structures paraétatiques** sous tutelle et ainsi que celles en charge de la recherche agricole ont des capacités importantes pour intervenir efficacement dans le **secteur agricole**, mais sont pour l'heure, largement dédiées aux cultures d'exportation. A contrario, les effectifs des ressources humaines payées par la fonction publique et exerçant dans les ministères en charge du secteur agricole (agriculture vivrière, élevage, pêche et aquaculture, eaux et forêts) sont faibles, pas suffisamment motivés et manquent de moyens d'intervention; les spécialistes des questions genre sont minimales et marginalisés dans les départements ministériels en charge de la SANAD en dehors de celui du ministère en charge de la question du genre. L'offre de formation technique professionnelle dans le domaine agricole est faible et les programmes ne sont pas adaptés aux besoins du secteur. Les effectifs de spécialistes de la **santé/nutrition** employés par l'État restent assez faibles par rapport à ce qu'il faudrait pour mettre en œuvre des politiques appropriées dans le secteur de la santé; à cela, il faut ajouter une inégale répartition des RHS sur le territoire

national avec une forte concentration dans les régions du sud du pays, notamment à Abidjan créant ainsi un déséquilibre de l'offre des services.

19. Les déficits de capacités sont importants au niveau du personnel gouvernemental en charge des questions de sécurité alimentaire et de nutrition tant au niveau central que déconcentré et les opportunités de les **renforcer** sont faibles. Ces déficits s'expliquent par un système de rémunération et autres mesures de gestion des RH peu motivants. À cela s'ajoute l'insuffisance de moyens matériels et financiers pour la réalisation des missions des organes centraux et déconcentrés des ministères; en outre, en raison d'une décentralisation encore insuffisante (des pouvoirs et des ressources), la participation des acteurs locaux dans la mise en œuvre des investissements de la SANAD est insuffisante, et ce malgré leur potentiel en terme de proximité avec les populations cibles;
20. Dans l'ensemble, la **société civile** est quasi-inexistante dans les domaines de la sécurité alimentaire et nutritionnelle et elle n'est pas toujours incluse dans les mécanismes de coordination et d'exécution des programmes de SANAD. Les **ONG** internationales de développement, pendant plusieurs décennies, étaient assez peu représentées en Côte d'Ivoire qui bénéficiait d'une situation économique et d'une image favorables; de ce fait, leur présence et les impacts de leurs actions restent, pour le moment, assez limités malgré leurs potentialités en vue de contribuer à l'efficacité des programmes de SANAD.
21. Plusieurs **OPA** structurées en filières (agriculture, élevage, pêche et aquaculture) ou non, des syndicats et associations de consommateurs sont formellement établis et actifs dans le pays qui capitalise une longue tradition en matière d'interprofessions. Ces organisations répondent à des besoins: i) d'amélioration des conditions d'exercice du métier d'agriculteur et de la qualité de vie qui en découle; et ii) de reconnaissance vis-à-vis des autres secteurs de l'économie et des pouvoirs publics. Malheureusement, plusieurs d'entre elles souffrent d'une crise de représentativité et de légitimité et les insuffisances susmentionnées ont une incidence négative sur les résultats et impacts des programmes/projets de SANAD. Néanmoins, les OPA constituent de véritables relais de mise en œuvre de plusieurs projets/programmes de SANAD sur le terrain.
22. Au sein des filières de production agricole industrielle d'exportation, différentes catégories **d'acteurs privés** opèrent. Ils sont bien structurés par des interprofessions ou des agences de régulation qui interviennent de la production jusqu'à l'export. En revanche, les acteurs opérant dans les filières vivrières et dans celles de la production animale et halieutique ont plus de difficultés à s'organiser, notamment à cause d'une offre et d'une demande dispersées, de l'informalité des échanges commerciaux et de la difficulté à prélever des cotisations pour permettre le fonctionnement d'institutions spécialisées dans ces filières.
23. Néanmoins, l'essentiel des acteurs du secteur est constitué de **petits exploitants agricoles** très souvent analphabètes, vivant en dessous du seuil de pauvreté dont l'exploitation agricole est à la fois source de revenu, de subsistance, de vente et d'échange.

7.1.5. ADEQUATION DES RESSOURCES ALLOUEES A LA SANAD

24. Les besoins en ressources des programmes de SANAD sont souvent bien quantifiés et soumis à négociation au cours des tables rondes; les intentions de financement obtenues au cours de ces tables rondes sont élevées et dénotent d'une certaine confiance des PTF. Cependant, les défis restent la mobilisation effective de ces intentions de financement, en partie à cause de: i) l'insuffisante priorisation des investissements dans les documents adoptés qui restent pour l'essentiel de simples compilations d'activités provenant des secteurs ministériels; ii) une préparation trop peu rigoureuse de ces forums de négociations; iii) le manque de capacités de suivi en vue de concrétiser ces intentions de financement (formulation et maturation des projets); et iv) la faible mobilisation des contreparties de l'État.
25. Malgré les efforts du Gouvernement ivoirien en faveur du secteur agricole depuis 2012, les allocations budgétaires publiques au secteur agricole restent toujours en dessous des **engagements de Malabo** de les porter à au moins 10 pour cent des dépenses publiques totales. Elles sont restées à 5,1 pour cent en 2016, leur niveau le plus élevé et sont retombées à 3,1 pour cent en 2017. Au niveau global, environ un tiers des DPA est financé par les **partenaires au développement** et ont servi à financer plusieurs projets, notamment dans le secteur agricole. Malheureusement, les ressources allouées aux régions sont restées **insuffisantes** par rapport aux objectifs qui leurs sont assignés en matière d'agriculture et sont même en baisse sur la période 2010-2017 notamment au niveau de la recherche agricole et des subventions aux intrants, ce qui pourrait avoir une incidence négative sur les objectifs de SANAD.
26. Les principaux goulots d'étranglement dans les DPA observés tant au niveau central que dans les régions sont: i) les lourdeurs dans la gestion des marchés publics; ii) la non maîtrise des procédures d'exécution des dépenses publiques par de nombreux acteurs de la chaîne; iii) l'insuffisance des ressources allouées aux échelons régionaux; iv) l'inadéquation entre calendrier budgétaire et calendrier agricole occasionnant des inefficacités; et v) la non maîtrise des procédures de décaissement de certains bailleurs par les équipes de gestion des projets;
27. Les financements du **secteur privé** aux filières agricoles d'exportation par le système bancaire sont importants en raison des garanties offertes par les produits de ces filières, contrairement aux cultures vivrières dont les opportunités de financement se limitent aux quelques programmes/projets qui ont des composantes de «crédit agricole». En outre, les filières d'exportation financent elles-mêmes les services agricoles dont elles ont besoin à l'aide de leurs cotisations (via le FIRCA) contrairement aux cultures vivrières.
28. Néanmoins, pour la mise en œuvre du PNIA1, il a été noté un écart important entre les intentions de financement et les investissements effectifs du secteur privé (25 pour cent du coût total du programme au lieu des 65 pour cent prévus). De façon générale, pour accéder au financement et à l'investissement privé, le secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique doit faire face à deux défis principaux: i) l'adéquation entre la demande de financement spécifique aux profils et aux besoins des acteurs du secteur et les types de

produits et services financiers offerts; et ii) l'exigence de renforcer l'environnement des affaires spécifiques au secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique;

7.1.6. FACTEURS D'ECONOMIE POLITIQUE

29. Les goulots d'étranglement à l'efficacité des politiques/programmes de SANAD sont renforcés par des facteurs d'économie politique dont les plus importants sont: i) le choix des politiques budgétaires et de démographie qui ne favorisent pas l'inclusion; ii) des choix de politiques agricoles déterminés par les contraintes macroéconomiques (avec parfois des conséquences désastreuses dues à la volatilité des cours de certains produits) au détriment de l'agriculture de type familial qui assure pourtant l'essentiel de la production alimentaire; iii) l'absence de politique harmonisée en matière d'aménagement du territoire afin de garantir un développement durable des différents secteurs consommateurs des ressources naturelles (secteur minier, forestier, agricole, urbain, etc.); iv) pendant longtemps, le modèle productiviste a eu tendance à privilégier les investissements hydroagricoles lourds au détriment de la petite irrigation, tout comme les pistes de desserte dans les zones de productions industrielles au détriment du désenclavement des zones de productions vivrières; vi) en raison d'un processus de décentralisation inachevé, les politiques de développement restent toujours assez centralisées avec peu de responsabilisation des niveaux déconcentrés et décentralisés; et vii) des politiques et programmes de protection sociale qui profitent d'abord à la population urbaine au détriment de la population sous-alimentée, majoritairement en zone rurale où les taux de pauvreté restent élevés.

7.2. Appréciation du réalisme et de l'efficacité des programmes de SANAD

Compte tenu des analyses ci-dessus, de façon globale, il apparaît que les politiques et programmes de SANAD, malgré leur contenu attractif, souffrent (ou souffriront) d'inefficacités en raison essentiellement: i) des faiblesses endogènes: institutionnelles, mauvaise répartition des ressources (humaines, matérielles et financières), qui aggravent les inefficacités dans la mise en œuvre, systèmes de production et de commercialisation inadaptés, etc.; mais aussi ii) des faiblesses exogènes: faible maîtrise des facteurs démographiques, changements climatiques, etc..

7.2.1. LE PNIA

Le PNIA 2 a été formulé selon un processus inclusif en tirant des leçons des insuffisances relevées dans le PNIA 1 et adresse les questions clés en lien avec l'atteinte des objectifs de l'ODD2. Il cible adéquatement les zones et les groupes vulnérables dans leur conception, et prévoit des mesures spécifiques aux femmes et aux jeunes pour leur permettre de relever plusieurs défis de la SANAD. Il a mobilisé des intentions de financement à hauteur de 84 pour cent de ses besoins. Plusieurs projets soutenus par des PTF sont en cours de mise en œuvre. Cependant, la mise en œuvre du PNIA 2 sera contrainte par les défis suivants:

- La faible maîtrise des facteurs démographiques;
- La non fluidité des échanges de produits vivriers en raison de la mauvaise organisation des marchés et du mauvais état des voies de desserte;

- Les lenteurs dans le processus de sécurisation foncière en milieu rural;
- Les insuffisances dans la gouvernance du secteur agricole: fonctionnalité des organes de pilotage du PNIA, application des lois et règlements, efforts pour toucher les plus vulnérables, capacités de mise en œuvre des projets;
- Les faiblesses des dispositifs de S&E et de statistiques et des capacités des acteurs du secteur;
- La faible attractivité du secteur agricole auprès des jeunes: difficultés d'accès aux capitaux (terre, crédit, etc.) et à la formation professionnelle, promotion insuffisante de l'agrobusiness;
- Faibles investissements dans le secteur du vivrier et dans la sécurité sanitaire dans la chaîne alimentaire;
- Une activation insuffisante du niveau déconcentré et décentralisé y compris les organisations des acteurs à la base et du secteur privé lors de la mise en œuvre;
- Une faible concrétisation des mesures en faveur de l'équité entre les sexes dans le secteur agricole

7.2.2. LE PNMN

Le PNMN a été formulé selon un processus inclusif, présente une analyse complète de la situation de la sécurité alimentaire et de la nutrition, y compris ses causes immédiates et sous-jacentes, et propose des axes stratégiques qui les ciblent de manière adéquate. Le programme cible adéquatement les zones et les groupes vulnérables dans sa conception, prévoient des mesures spécifiques aux femmes et aux jeunes pour leur permettre de relever plusieurs défis de la SANAD. Il a recueilli des intentions de financement au-delà de ses attentes et plusieurs PTF accompagnent actuellement le secteur. Le programme jouit d'une visibilité en raison de son ancrage à un haut niveau décisionnel. Cependant, l'efficacité de sa mise en œuvre ainsi que son impact sur ses cibles risquent d'être contraints par les défis suivants:

- La faible maîtrise des facteurs démographiques et migratoires;
- La non effectivité d'une vision intégrée, intersectorielle favorable aux programmes de nutrition;
- Une prise en compte insuffisante de la nutrition dans les stratégies des secteurs sensibles à la nutrition notamment dans le secteur agricole (agriculture, élevage et aquaculture, foresterie);
- Les faibles capacités des acteurs locaux en matière de mise en œuvre des actions axées sur l'amélioration de l'état nutritionnel des populations;
- Les faiblesses organisationnelles et de capacités du système de sécurité sanitaire tout au long de la chaîne alimentaire;
- La faible concrétisation des actions visant à réduire les inégalités entre les sexes dans l'accès aux services sociaux de base;
- L'insuffisance et la non effectivité des dispositions légales favorables à la bonne alimentation du nourrisson pour les femmes.

8. Priorités pour l'allocation des ressources pour la SANAD

8.1. Mesures prioritaires

Compte tenu de l'analyse ci-dessus et compte tenu du scénario de contraintes persistantes en matière de ressources et de capacités, cette partie propose des domaines d'investissement clés permettant d'atteindre/d'accélérer les progrès en vue de la réalisation des objectifs de l'ODD2 en tenant compte des principaux goulots d'étranglement identifiés; ces mesures ne sont pas nouvelles, puisque plusieurs figurent déjà dans des stratégies et/ou programmes en cours mais insuffisamment dotés en ressources pour leur mise en œuvre. Elles sont présentées par ordre de priorité.

TABLEAU N°7: PROPOSITION DE DOMAINES PRIORITAIRES

IMPACT	Contribution à l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle et à la réduction de la pauvreté			
	• Justification	• Cibles	• Facteurs de succès	Programmes en cours
DOMAINE PRIORITAIRE 1: Amélioration de la participation des services décentralisés dans la mise en œuvre des politiques de SANAD	- En raison d'une décentralisation non encore achevée, les niveaux déconcentrés et décentralisés n'arrivent pas à jouer leur rôle de relais dans la mise en œuvre des programmes de SANAD; - Plusieurs organisations professionnelles agricoles traversent des crises de légitimité et les chambres d'agriculture n'occupent pas encore leur vraie place de représentation consulaire des exploitations agricoles auprès des pouvoirs publics; - Des insuffisances de capacités ont été observées au sein de certaines équipes de projets, qui se traduisant par un faible taux d'absorption des financements alloués; - Les mécanismes de ciblage des programmes/projets de SANAD présentent des lacunes préjudiciables à l'efficacité des interventions;	- Les conseils généraux, les services communaux; - Structures déconcentrées des ministères de SANAD; - Équipes de gestion des projets - OPA/OPE, ONG	- Décentralisation en cours; - Nouvelles équipes de conseils régionaux et communaux en place - OPA/OPE de plus en plus engagées à occuper leur place dans les politiques/programmes - Volonté des PTF de voir leurs contributions aller aux bénéficiaires ciblés	

			• Une pluralité de courants politiques incitant à la qualité des services publics	
--	--	--	---	--

MESURES DU DOMAINE PRIORITAIRE 1				
• Renforcer l'appropriation des programmes/projets de SANAD par les collectivités décentralisées et services déconcentrés de l'État et leurs capacités à assurer leur mise en œuvre, le suivi-évaluation et l'appréciation des impacts pour les bénéficiaires • Renforcer l'appropriation des textes et lois favorables à la SANAD (Loi d'orientation agricole, Loi sur le foncier rural) par les collectivités décentralisées et services déconcentrés de l'État Renforcer l'organisation des acteurs et la professionnalisation des OPA/OPE, sociétés coopératives et interprofessions du secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique • Améliorer la gouvernance et renforcer les capacités des OPA/OPE existantes et leurs faitières actives dans la SANAD: leadership associatif, planification stratégique, respect des textes, organisation/structuration, démocratie interne, services effectifs à leurs membres; capacités techniques et de mise en œuvre de projets • Renforcer les capacités des équipes de gestion des projets SANAD en matière de maîtrise des procédures nationales ainsi que les capacités des bailleurs de fonds de la SANAD en matière de gestion financière des projets/programmes (passation des marchés, décaissement des financements des PTF et des contreparties nationales) • Renforcer les mécanismes d'opérationnalisation de la loi foncière au niveau local: délimitations villageoises et certifications foncières; • Élaborer et adopter tous les textes d'application de la Loi d'orientation agricole et les rendre exécutoires • Promouvoir une approche territoriale du développement et renforcer les capacités locales de mise en œuvre des interventions; et promouvoir une culture de redevabilité, de capitalisation des leçons apprises surtout aux échelons locaux en consultant régulièrement les bénéficiaires				

DOMAINE PRIORITAIRE 2: Amélioration de l'organisation des acteurs et des circuits de commercialisation des produits agricoles	• Bien que le niveau de disponibilité de plusieurs produits contribuant le plus au disponible calorifique par habitant/an en Côte d'Ivoire (igname, manioc, huile de palme, maïs, banane plantain, sucre), soit jugé satisfaisant, l'accessibilité à ces produits pour les ménages vulnérables reste un défi; • En effet, la distribution et la commercialisation des produits agricoles restent confrontées à des difficultés de transport (enclavement des zones de production et mauvais état des pistes de desserte), manques d'informations (infrastructures de mise en marché, tracasseries, atomisation des producteurs, faiblesse des systèmes d'information) manque de financement, insécurité sanitaire des aliments;	• Organisations de commercialisation des produits alimentaires (vivriers, productions animales et halieutiques); • Acteurs communaux	• Consommateurs exigeant en prix et qualité des produits alimentaires • Pressions politiques en vue de satisfaire une demande sociale urbaine de plus en plus pauvre	• PNIA 2 • SNDCV
---	--	---	---	---

	- En raison d'une inorganisation des marchés du vivrier, l'approvisionnement de plusieurs zones du pays et en particulier les grandes villes, suit un circuit complexe occasionnant des pertes et des surcoûts défavorables au consommateur final; - Pourtant, l'urbanisation rapide, couplée à un taux de croissance démographique élevé, induit une progression de la demande alimentaire que les filières vivrières pourraient satisfaire si le marché était rendu fluide; - La commercialisation du vivrier reste pour l'essentiel, une activité informelle, peu efficace: en conséquence, alors que les zones de consommation restent faiblement approvisionnées et présentent des déficits saisonniers très sévères, les zones de production quant à elles, sont engorgées en période de récolte; - Les insuffisances intrinsèques aux acteurs eux-mêmes: analphabétisme, plaidoyer-lobbying, bonnes pratiques sanitaires.			
MESURES DU DOMAINE PRIORITAIRE 2 - Amélioration des pistes de desserte - Mettre en place et/ou améliorer les systèmes d'information pour faciliter la commercialisation des produits agricoles - Améliorer les conditions d'écoulement des produits agricoles: infrastructures de stockage, logistique de transport, espaces de marchés de gros - Renforcement des capacités des opérateurs des marchés du vivrier: organisation, capacités techniques, hygiène et sécurité sanitaire des produits, accès aux services - Accorder des mesures incitant les services d'assurance et de crédit à développer et proposer des produits spécifiques adaptés aux opérateurs du vivrier - Promouvoir les systèmes de récépissé d'entreposage pour les produits vivriers - Mesures drastiques visant la réduction des problèmes routiers - Renforcer la gouvernance des organisations des opérateurs des marchés du vivrier: organisation en interprofessions, leadership associatif, plaidoyer, entrepreneuriat - Améliorer l'intégration des marchés de manière à mieux stimuler la demande, réduire les coûts de transaction, diminuer les prix aux consommateurs et renforcer la compétitivité des produits offerts sur le plan national				
DOMAINE PRIORITAIRE 3 Renforcement de la résilience des chaînes de valeur agroalimentaires dans les régions vulnérables de la Côte d'Ivoire	- La contribution de l'agriculture au PIB ivoirien est d'environ 25 pour cent; le sous-secteur de l'agriculture vivrière et de l'élevage contribue le plus à la valeur ajoutée globale, en moyenne 12 pour cent du PIB sur la période 2010-2017; - L'agriculture vivrière repose sur des exploitations familiales et est fortement liée aux cycles et aléas pluviométriques entraînant une production saisonnière et un approvisionnement irrégulier des marchés;	Producteurs et productrices de vivriers et produits d'élevage et halieutiques des zones de production défavorisées	- Besoins accrus en raison de la croissance démographique - Volonté politique	PNIA 2 SNDVC

	• Les déficits en matière de couverture des besoins alimentaires par la production locale subsistent notamment au niveau du riz (couverture de 56 pour cent), des fruits et légumes (couverture d'environ 66 pour cent), du lait et produits laitiers (couverts à 88 pour cent par les importations en 2011); il en va de même pour les bovins et petits ruminants, porcins et volailles (couverts par les importations à hauteur de respectivement 58 pour cent, 32 pour cent, 46 pour cent et 3 pour cent) mais aussi des produits halieutiques (couverture d'environ 22 pour cent). • Les pertes post-récoltes et post-captures demeurent élevées (40 pour cent pour le plantain, 16 pour cent pour les céréales et entre 30 à 50 pour cent pour le poisson). • Pour améliorer la sécurité alimentaire, il est nécessaire d'augmenter l'offre de produits vivriers en quantité, qualité et disponibilité. • Le défi majeur de l'agriculture vivrière en Côte d'Ivoire est d'arriver à nourrir de façon durable une population en croissance rapide (2,4 pour cent) dont 53 pour cent vivent dans les villes. Cette urbanisation rapide, couplée à un taux de croissance démographique élevé, induit une progression de la demande alimentaire.	• Groupements de femmes et de jeunes dans les zones défavorisées • Coopératives et cantines scolaires dans les zones défavorisées		
--	--	--	--	--

MESURES DU DOMAINE PRIORITAIRE 3:	
• Promouvoir des technologies et pratiques de production durable (résilientes aux effets des changements climatiques) pour les cultures vivrières des petits agriculteurs défavorisés • Promouvoir les filières à haute valeur nutritionnelle en lien avec les besoins des programmes nutritionnels y compris les cantines scolaires • Améliorer la productivité et la compétitivité de l'ensemble des chaînes de valeur des produits vivriers et des filières animales et halieutiques de façon durable • Entreprendre des réformes visant à résoudre les principaux goulots d'étranglements des filières agroalimentaires: mécanisation, accès aux semences, accès au crédit, accès aux marchés, investissement du secteur privé • Développer les filières animales et halieutiques porteuses • Promouvoir la petite irrigation adaptée aux besoins des petits agriculteurs • Améliorer les revenus des petits producteurs notamment des femmes et des jeunes: facilités pour la transformation ajoutant de la valeur aux produits, facilités pour l'accès aux marchés y compris les cantines scolaires	

- Promouvoir l'adoption de pratiques agricoles innovantes et résilientes aux effets des changements climatiques - Promouvoir l'hygiène et la sécurité sanitaire tout au long de la chaîne alimentaire				
DOMAINE PRIORITAIRE 4: Promotion de l'agriculture périurbaine et de l'agrobusiness en faveur des jeunes et des femmes	- Le niveau de performance de l'agriculture urbaine et périurbaine reste faible en dépit de son importance stratégique: approvisionnement des villes en denrées alimentaires, débouchés commerciaux sûrs pour les promoteurs, opportunités d'emplois et de revenus pour les jeunes et les femmes; - Cette activité fortement concurrencée, doit être davantage sécurisée afin qu'elle puisse assurer des revenus décents à ceux qui la mènent; - Des mesures doivent être prises pour améliorer l'environnement de l'activité et professionnaliser les producteurs, tout en garantissant la sécurité sanitaire des consommateurs; - La performance de l'agriculture périurbaine dépend de la disponibilité de semences de qualité (semences de maraichers, alevins, filières vivrières, etc.). - Cependant, malgré tous les atouts qu'elle possède en la matière, la Côte d'Ivoire n'a pas encore mis en place une stratégie fonctionnelle de développement du secteur semencier; - Une politique d'aménagement urbain et périurbain pourrait se traduire par un projet d'installation de jeunes semenciers avec toutes les compétences et capacités appropriées. - Les filières à promouvoir: pisciculture; élevage intensif de bovins, produits laitiers, maraichers et fruits, volaille; - L'agriculture sensible à la nutrition permet la diversification des aliments.	- Jeunes diplômés de l'INFP, surtout les jeunes filles; - Producteurs urbains et périurbains; - Consommateurs urbains;	- Existence de marchés sûrs - Pression des jeunes chômeurs	PNIA 2 SNDCV
MESURES DU DOMAINE PRIORITAIRE 4				
- Gestion, organisation de l'espace urbain et aménagement - Actions ciblées de sensibilisation (sécurité sanitaire) et de formation (bonnes pratiques agricoles) - Appui à la modernisation des systèmes de production (maîtrise de l'eau, etc.) - Renforcer l'accès des jeunes au marché et au crédit - Formation aux bonnes pratiques agricoles et à la sécurité sanitaire des aliments - Appui au développement des services de proximité en lien avec l'organisation des producteurs - Renforcer les capacités des jeunes tout au long des chaînes de valeurs agricoles vivrières				

• Promouvoir la mécanisation agricole et les TIC adaptés à l'agriculture périurbaine • Développer les services liés à la production agricole périurbaine: accès aux semences de qualité, à la terre, aux équipements de mécanisation agricole • Développer les infrastructures de commercialisation: infrastructures de stockage, de transport, systèmes d'information • Développer les services d'assurance et de crédit adaptés aux jeunes agriculteurs périurbains • Faciliter l'accès des jeunes aux formations de qualité pour renforcer leurs capacités techniques, analytiques et d'entrepreneuriat tout au long des filières agricoles • Mesures de sécurisation des droits fonciers des exploitants agricoles urbains et péri-urbain: facilitation d'obtention de certificats fonciers afin de faciliter l'accès à la terre des jeunes agriculteurs • Mesures visant le renforcement des systèmes filières semencières (plateformes MINADR-CNRA-Acteurs) et la promotion du métier de semencier					
DOMAINE PRIORITAIRE 5 Amélioration de la nutrition de la mère et de l'enfant	• Les mauvaises pratiques d'allaitement et d'alimentation de complément de 0 à 24 mois sont parmi les facteurs qui affectent le plus la mortalité infantile. • Les AEN+ couvrent l'alimentation de la femme enceinte et allaitante, l'allaitement, l'alimentation de complément, l'alimentation de l'enfant malade, la promotion de la consommation du sel iodé et autres aliments enrichis et riches en micronutriments • L'approche AEN a le potentiel de décroître la mortalité infanto-juvénile de 25 pour cent.	• Femmes enceintes ou allaitantes • Enfants de moins de 5 ans	• Thématique «nutrition» prise en charge à un haut niveau politique • Adhésion du pays au mouvement SUN • Bonne communication sur la malnutrition et ses conséquences sur la population	PNN PNMN PNIA 2	
MESURES DU DOMAINE PRIORITAIRE 5					
- Accélération de la mise en œuvre des activités spécifiques de nutrition du PNMN pour réduire considérablement la prévalence de toutes les formes de malnutrition chez les femmes allaitantes et les enfants - Renforcement de la prise en charge nutritionnelle des personnes vulnérables (enfants, femmes enceintes et allaitantes) - Renforcement des opérations de supplémentation en micronutriments (fer, acide folique, vitamine A et zinc, etc.) - Promotion de l'allaitement maternel - Opérationnalisation de la stratégie «Eau Pour Tous» et développement des initiatives de type WASH (eau, assainissement, hygiène) dans les zones rurales et les zones les plus défavorisées - Renforcement des autres programmes sensibles à la nutrition: alphabétisation, ATPC (assainissement total piloté par la communauté) et filets sociaux					

DOMAINE PRIORITAIRE 6 Amélioration de la Gouvernance de la Sécurité sanitaire des alimentaires	- En Côte d'Ivoire, la situation de la sécurité sanitaire des aliments n'est pas reluisante et constitue une source de préoccupation majeure; en effet, l'on note une recrudescence de salmonelloses et de toxi-infections alimentaires collectives (TIAC) - La réglementation en matière de sécurité sanitaire des aliments doit prendre en compte non seulement les préoccupations de santé, mais aussi le bon fonctionnement de l'activité économique. - La méconnaissance des bonnes pratiques agricoles et d'hygiène, la prolifération des produits frauduleux, l'insuffisance des moyens de surveillance et de contrôle ont une incidence négative forte sur la sécurité sanitaire des aliments; - Assurer l'innocuité des aliments face aux risques chimiques, physiques ou microbiens reste indispensable pour ne pas compromettre les efforts engagés dans la lutte contre la malnutrition. - Pour réussir ce pari, un effort d'harmonisation et de coordination entre les différents acteurs est indispensable. Les différents textes de lois venant des ministères relatifs à la sécurité sanitaire des aliments pourront ainsi concourir au même but.	- Organisations/producteurs vivriers; - Consommateurs et leurs organisations; - Organisations de commerçants; - Communes, - Gestionnaires de marchés; - Réseau national des laboratoires; - Fournisseurs d'intrants; - Services des Douanes; - Services de protection des végétaux.	Consommateurs de plus en plus exigeants à l'égard de la qualité des aliments	PNMN PANSSA
MESURES DU DOMAINE PRIORITAIRE 6: - Renforcer la mise en œuvre du cadre juridique et réglementaire régissant la sécurité sanitaire des aliments - Renforcer les capacités et décentraliser les services d'inspection et de contrôle de la sécurité sanitaire des aliments (surveillance, inspection, ressources humaines et matérielles) - Renforcer le cadre institutionnel du système de sécurité sanitaire des aliments - Améliorer la traçabilité des produits alimentaires et des intrants - Rendre effectifs le système de surveillance épidémiologique et la prise en charge des maladies d'origine alimentaire - Développer des programmes de formation à destination des acteurs de la chaîne de valeur: agriculteurs, pêcheurs, éleveurs, commerçants, transformateurs, fournisseurs d'intrants, etc. - Appui à la réhabilitation des infrastructures de marché et amélioration de la chaîne du froid; - Campagnes de sensibilisation auprès des utilisateurs de produits phytosanitaires et des consommateurs				
DOMAINE PRIORITAIRE 7 Amélioration de la	Les politiques et programmes de SANAD sont souvent bien conçus, mais connaissent une mise en œuvre insatisfaisante en raison d'insuffisances au niveau de la gouvernance;	Secrétariats techniques du PNIA et du PNMN;	Volonté politique en matière de SANAD	PNMN PNIA2

gouvernance des politiques/programmes de SANAD	• Les mécanismes interministériels mis en place pour le pilotage des programmes de SANAD n'arrivent pas à rendre effective une vision intégrée favorable à l'efficacité des interventions de SANAD; • Les dispositifs de S&E ne fonctionnent pas de façon satisfaisante et les systèmes d'informations y compris statistiques dont ils dépendent peinent à produire régulièrement des données utiles à la SANAD; • Certaines lois favorables à l'environnement de la SANAD (loi foncière et loi d'orientation agricole) enregistrent des lenteurs dans leur application; • Les plateformes nationales de concertation avec les acteurs non étatiques (société civile, secteur privé, organisations de femmes et de jeunes) ne sont pas régulièrement consultées dans la mise en œuvre des politiques/programmes de SANAD; • La participation du secteur privé aux investissements dans la SANAD reste contrainte par plusieurs facteurs parmi lesquels: i) l'inadéquation entre la demande de financement spécifique aux profils et besoins des acteurs du secteur et les types de produits et services financiers offerts; et ii) l'environnement des affaires spécifiques au secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique n'est pas assez favorable.	• Structures en charge de la planification et du suivi des ministères de SANAD; • Services juridiques des ministères de SANAD; • Fautières des Acteurs non étatiques (ANE) • Dispositifs statistiques des ministères de SANAD • Acteurs privés de la SANAD: producteurs, transformateurs, transporteurs, distributeurs	• Retombées positives du Centre d'excellence Faim Zéro • Obligation de rendre compte de l'avancée de l'ODD2 • Volonté politique de mettre le secteur privé au cœur du développement	
--	--	--	---	--

MESURES DU DOMAINE PRIORITAIRE 7 • Promouvoir une approche programme (plutôt qu'une approche par projets) et une culture de collaboration intersectorielle en vue d'instaurer un environnement favorable aux programmes de SANAD (conception et mise en œuvre) • Promouvoir l'élaboration de cadres communs de résultats et allouer des ressources adéquates pour leur suivi • Renforcer les capacités techniques et opérationnelles (budgets, logistiques, effectifs en personnel) du système de production statistiques de SANAD (statistiques agricoles et alimentaires, données nutritionnelles) • Renforcer les capacités des directions en charge de la planification et du suivi-évaluation des ministères en charge de la SANAD: effectif des ressources humaines, capacités techniques, matérielles et logistiques • Parachever les cadres d'opérationnalisation de la loi foncière et de la loi d'orientation agricole • Mettre en œuvre et opérationnaliser les dispositifs de communication des programmes de SANAD pour favoriser leur appropriation par les acteurs et bénéficiaires à tous les niveaux	
---	--

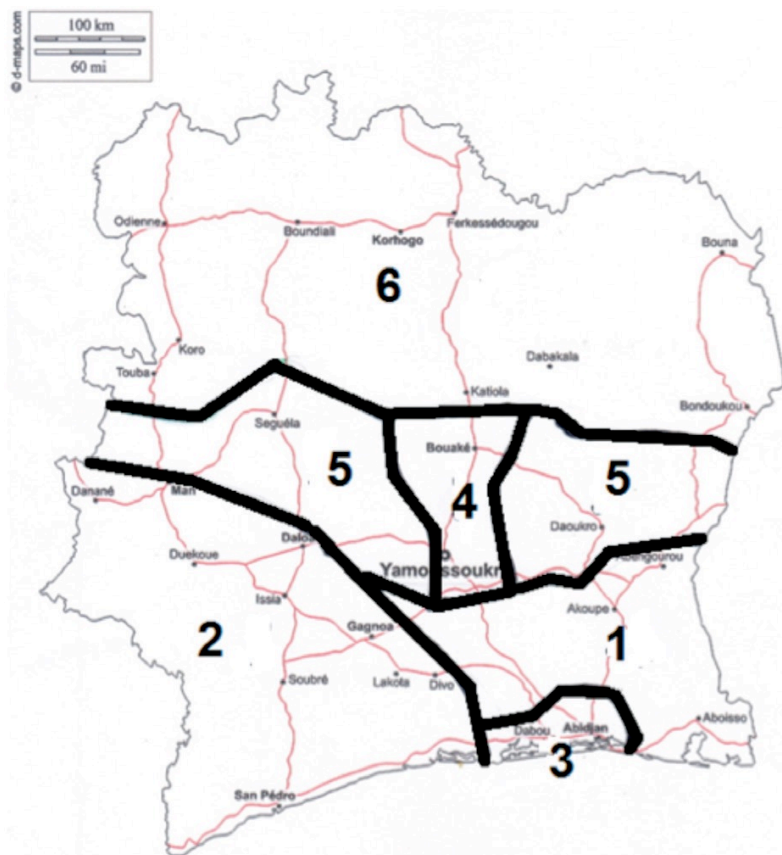
• Renforcer les capacités des acteurs non étatiques afin qu'elles aient les capacités d'assurer le suivi de la mise en œuvre des politiques/programmes de SANAD: renforcement de la gouvernance interne, ressources humaines et financières, fonctionnement des plateformes de concertation, capacités de plaidoyer et de S&E des politiques publiques de SANAD; • Accélérer le processus de restructuration des organes consultatifs et professionnels des intérêts agricoles de la Nation (chambres d'agriculture) et renforcer leurs capacités à assurer l'interface avec les pouvoirs publics; • Prendre des mesures ciblées favorables aux investissements axés sur la SANAD (environnement des affaires): fourniture d'intrants, transformation, mécanisation, transport, conservation	
--	--

8.2 Mesures d'accompagnement

Pour que les mesures prioritaires susmentionnées soient effectives et produisent leurs effets en faveur de la SANAD en Côte d'Ivoire, les mesures d'accompagnement suivantes devraient être mises en œuvre:

- Une politique courageuse visant à inverser les tendances en matière d'éducation des jeunes filles et des femmes ainsi que la facilitation de l'accès aux services de santé en matière de procréation en raison de leurs effets positifs sur la maîtrise des naissances ainsi que sur d'autres causes de la pauvreté et de la malnutrition
- Des politiques budgétaires en faveur de la SANAD, en consacrant des ressources adéquates aux secteurs agricoles (productions vivrières, élevage et ressources halieutiques) et nutrition;
- La poursuite et le renforcement des options de politiques budgétaires pro-pauvres au-delà de l'échéance du programme social du gouvernement 2019-2020 (d'un coût de plus de 700 milliards de FCFA) c'est-à-dire au-delà de 2020;
- La concrétisation d'une politique d'aménagement du territoire qui garantisse un développement durable des différents secteurs consommateurs des ressources naturelles (secteur minier, forestier, agricole, urbain, etc.;
- Des avancées plus fermes dans le processus de décentralisation: mesures concrètes de transferts des pouvoirs et des ressources aux collectivités décentralisées;
- Des réformes améliorant l'environnement propice aux investissements du secteur privé dans la SANAD.

ANNEXE: Dynamiques agricoles selon les zones en Côte d'Ivoire



SOURCE: AMBRE CONSEIL, 2016 CITEE DANS L'AGRICULTURE IVOIRIENNE A LA LOUPE

Les caractéristiques agro-écologiques et les opportunités de marché ont conduit à une certaine spécialisation des régions que l'on peut regrouper en six zones⁷⁷.

Les zones 1 et 2 situées dans le sud forestier sont caractérisées par leur climat guinéen et par la domination historique des systèmes de production à base de café et de cacao dans des exploitations agricoles de type familial. Depuis une trentaine d'années, ces cultures y sont concurrencées par l'hévéa et le palmier à huile.

1. La zone 1: «Sud forestier: cultures d'exportation et industrielles + vivriers à tubercules». Les exploitations familiales complètent leur assolement café-cacao par des cultures vivrières principalement à tubercules. La riziculture n'est pas développée.
2. La zone 2: «Sud forestier: cultures d'exportation et industrielles + riziculture». Les exploitations familiales complètent leur assolement café-cacao par la riziculture inondée/irriguée de bas-fonds et pluviale de plateau. L'élevage de porc y est ancré de manière traditionnelle avec une concentration d'élevages intensifs plus importants en zone périurbaine (Man, Daloa, ...).

⁷⁷ L'agriculture de la Côte d'Ivoire à la loupe -2017-JRC SCIENCE FOR POLICY REPORTEUR- Commission européenne

3. La zone 3: «Ceinture agricole d'Abidjan». Si les cultures d'exportation et industrielles sont toujours présentes, d'autres systèmes de production se sont développés compte tenu de la pression foncière et des opportunités de marché. Les productions à forte valeur ajoutée sont privilégiées: élevages hors sols intensifs (aviculture, élevage porcin), maraîchage périurbain, cultures fruitières. Les élevages moins intensifs de porc, de volailles mais aussi les aménagements piscicoles sont contraints de déménager pour s'éloigner des quartiers en voie d'urbanisation.
4. La zone 4: «le V Baoulé». Il est caractérisé par des conditions agro-climatiques soudano-guinéennes en dépit d'une localisation dans la moitié sud du pays. Les cultures de rente ne s'y sont jamais fortement implantées et les exploitations agricoles privilégient de plus en plus les cultures vivrières pour profiter des deux grands marchés que sont Bouaké et Yamoussoukro.
5. La zone 5: «La transition forêt-savane» est située de part et d'autre du V Baoulé. Il y a une coexistence de systèmes de culture à base de café-cacao et de systèmes de culture à base de coton-anacarde. C'est une zone de transition entre les systèmes de culture de forêt et les systèmes de culture de savane, sans qu'aucun des deux systèmes n'ait atteint le développement qu'il a atteint dans son bassin d'origine.
6. La zone 6: « Savane: anacarde/coton + cultures vivrières». Dans toute la zone nord, et principalement dans la zone nord-ouest, la culture du coton a longtemps soutenu le développement agricole, en étant la tête d'assolement de rotations de cultures annuelles variées (maïs principalement). La culture de l'anacarde a pris le relais en transformant progressivement les systèmes de production à cultures annuelles en arboriculture à but commercial.



Co-financé par
l'Union européenne